



WALLIS
ET FUTUNA

Nom scientifique : *Aglaia psilopetala*. Nom local wallisien : *Lagakali* / futunien : *Malamea*
Espèce endémique de wallis et Futuna (Alofi compris).
Utilisation artisanale : colliers de fleurs, huiles parfumées.
Photo : C. MANRY (Service Territorial de l'Environnement)

INSTITUT D'**E**MISSION
D'**O**UTRE-**M**ER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Wallis-et-
Futuna

Rapport annuel
2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
Synthèse	12
Wallis-et-Futuna en bref	14
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 - Géographie et climat	18
1. Situation géographique	18
2. Climat	18
Section 2 - Repères historiques	19
1. L'origine du peuplement	19
2. Les premiers contacts avec les Européens	20
3. Du protectorat au statut actuel	20
Section 3 - Le cadre institutionnel	21
1. Le statut de 1961	21
2. Les institutions et leurs compétences	21
2.1 L'Etat	21
2.2 Le Territoire	22
2.3 Les Circonscriptions	22
2.4 La chefferie	22
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE WALLIS-ET-FUTUNA	25
Introduction	26
Section 1 - La population	27
1. Le recensement de la population de 2008	27
2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire	27
3. Evaluation de la population actuelle	28
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
1.1 Le PIB	29
1.2 L'équilibre emplois ressources	30

1.3 Composition des revenus des menages	31
2. L'emploi et le chômage	31
2.1 La population active	31
2.2 L'emploi	32
2.3 Le chômage	33
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	34
3. Les revenus et salaires	34
3.1 Les revenus	34
3.2 Les salaires	35
4. Les prix	36
4.1 Réglementation des prix	36
4.2 Observatoire des prix	36
4.3 Indice des prix à la consommation (IPC)	37
5. Le commerce extérieur	39
5.1 Les importations de biens	39
5.2 Les exportations de biens	41
5.3 La balance commerciale (hors service)	41

Section 3 - Les politiques et finances publiques 42

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	42
1.1 Les documents de programmation	42
1.2 Les contrats et convention de développement	42
1.3 Les aides européennes	44
2. Le régime fiscal	45
2.1 Une fiscalité locale spécifique	45
2.2 La fiscalité indirecte	46
2.3 La fiscalité directe	47
3. Les finances publiques locales	49
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité	49
3.2 Analyse des finances publiques locales	49

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE 55

Section 1 - Aperçu général des secteurs 56

Section 2 - L'agriculture, l'élevage la forêt et la pêche 57

1. Panorama du secteur	57
2. Les productions végétales et la forêt	58
3. L'élevage	58
4. La pêche	59
5. L'aide au développement rural	59
5.1 L'enseignement agricole	59
5.2 L'OGAF	59

Section 3 - L'artisanat 60

1. L'artisanat de production	60
2. L'artisanat traditionnel	61

Section 4 - L'énergie et l'eau	62
1. L'énergie électrique	62
1.1 La société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)	62
1.2 Les moyens de production et de distribution	62
1.3 La production et la consommation	63
1.4 La tarification	63
2. L'eau	64
2.1 Les acteurs	64
2.2 La ressource et les infrastructures	64
2.3 La production et la consommation	65
2.4 La tarification	65
3. Les hydrocarbures	66
3.1 La Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage de Produits Pétroliers (SWAFEPP)	66
3.2 L'approvisionnement et les infrastructures	66
3.3 La consommation	66
3.4 La tarification	67
Section 5 - L'environnement	68
1. La protection du patrimoine naturel	68
1.1 Récifs coralliens et espace maritime	68
1.2 La mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	69
2. La gestion des déchets	69
3. Les énergies renouvelables	70
Section 6 - Le bâtiment et les travaux publics	71
1. Panorama du secteur	71
2. La commande publique	72
3. Les travaux publics	73
Section 7 - Le commerce	74
1. Panorama du secteur	74
2. Le commerce de gros	75
3. Le commerce de détail	75
4. Le commerce automobile	75
Section 8 - L'hôtellerie-restauration et le tourisme	76
1. Panorama du secteur	76
2. La fréquentation touristique	77
3. Les structures d'accueil	77
Section 9 - Les transports	78
1. Panorama du secteur	78
2. Le transport maritime	79
2.1 Les infrastructures	79

2.2 Le trafic maritime	79
3. Le transport aérien	80
3.1 Les infrastructures	80
3.2 Le trafic aérien	81
3.3 Les tarifs aériens	82
4. Les transports terrestres	83

Section 10 - Les services marchands (hors activités financières) 84

1. Panorama du secteur	84
2. La poste et les télécommunications	85
2.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications	85
2.2 La poste	86
2.3 Les télécommunications	86

Section 11 - Les services non marchands 87

1. Panorama du secteur	87
2. L'éducation	87
2.1 Les établissements et le personnel	87
2.2 Les effectifs scolaires	88
2.3 Les taux de réussite	89
3. Les services de santé	90
3.1 Les faits marquants de l'année 2010	90
3.2 Le système de santé à Wallis-et-Futuna	90
3.3 L'activité de l'Agence de santé	91
3.4 Le programme d'investissement de l'Agence de santé	92
3.5 Les dépenses de santé	92
4. La protection sociale	93
4.1 Les prestations familiales	93
4.2 Les retraites et pensions	94

CHAPITRE IV - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE 95

Section 1 - La structure du système bancaire 96

1. Les faits marquants de l'exercice	96
1.1 Principaux événements locaux	96
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	97
2. L'organisation du système bancaire	100
2.1 Typologie des établissements de crédit	100
2.2 La liste des établissements de crédit	103
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	103
2.4 Les effectifs	104
3. La densité du système bancaire	105
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automates	105
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	105
4. Les moyens de paiement	106
4.1 Les cartes bancaires en circulation	106

4.2	Volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	107
4.3	Les chèques	107
4.4	Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement	108
5.	L'activité des fonds de garantie	109
5.1	La SOGEFOM	109
5.2	Le fonds de garantie à l'habitat (FGH)	110
5.3	Le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE)	110
Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire		111
1.	Les taux d'intérêt	111
1.1	Les taux directeurs et les taux d'intervention de l'IEOM	111
1.2	Les taux créditeurs	113
1.3	Les taux d'usure	113
2.	L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	115
2.1	L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	115
2.2	L'évolution des risques de contrepartie	115
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire		117
1.	Synthèse	117
2.	Les avoirs financiers des agents économiques	118
2.1	L'ensemble des actifs financiers	118
2.2	Les dépôts à vue	119
2.3	Les placements liquides ou à court terme	120
2.4	L'épargne à long terme	121
3.	Les crédits à la clientèle	122
3.1	L'ensemble des concours consentis	122
3.2	Les concours consentis par les EC de la zone d'émission	124
4.	La circulation fiduciaire	125
4.1	Les billets	125
4.2	Les pièces	125
5.	La masse monétaire (M3) et ses contreparties	126
5.1	La masse monétaire	126
5.2	Les contreparties de la masse monétaire	127
6.	Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	128
6.1	Tendance générale	128
6.2	La concentration des risques bancaires des entreprises	129
Perspectives		130
Annexes		
	Annexe 1 : Statistiques économiques	132
	Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	139
	Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010	143
	Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	147
	Annexe 5 : Liste des publications	149

Avant-propos

Après un début d'année 2010 dans la continuité de la conjoncture morose observée en 2009, l'activité économique du Territoire s'est redressée à compter du second semestre de l'année. La commande publique, stimulée par les marchés attribués et engagés en fin d'année 2009 et dans le courant de l'année 2010 au titre du 9^e FED ou du plan de relance économique de l'Etat, a favorisé l'activité du secteur du BTP et induit une bonne orientation de celle du secteur du commerce. Néanmoins, l'investissement des entreprises ne s'est redressé que timidement, pénalisé par un financement bancaire en retrait et par un manque de visibilité exprimé par les chefs d'entreprises concernant le renouvellement de leurs carnets de commande.

La reprise des importations témoigne de cette embellie observée en 2010. Cette évolution doit, cependant, être relativisée dans la mesure où les importations ont été impactées mécaniquement par les arrivages exceptionnels de matériaux de construction et de dons alimentaires massifs destinés aux sinistrés du cyclone *Tomas* ainsi que par une fréquence plus grande des touchées de navire en 2010.

Toutefois, l'évolution des indicateurs macroéconomiques reste en demi-teinte. Certes, il a été noté une meilleure orientation de l'emploi sous l'effet de créations de postes dans le secteur privé, mais la hausse des prix plus marquée qu'en 2009 s'est avérée supérieure aux revalorisations de salaires intervenues dans le courant de l'année ce qui a entraîné une perte de pouvoir d'achat des ménages. Le redressement de la consommation est donc resté modéré et n'a pas permis de retrouver les niveaux de 2008. Les premiers signes de progression des indicateurs monétaires et financiers ne sont apparus qu'au dernier trimestre de l'année 2010. La reprise des crédits de trésorerie aux particuliers ainsi que de la collecte sur dépôts à vue observée au cours du second semestre de l'année reste à confirmer.

Sur le plan social, l'année 2010 restera marquée par le grave conflit qu'a connu la société de distribution d'eau et d'électricité (EEWF) qui a fortement perturbé, pendant plusieurs jours, l'activité économique de l'île de Wallis, et entraîné des conséquences financières enregistrées pour l'ensemble des acteurs. Il est à souhaiter qu'une issue favorable à ce conflit soit trouvée en 2011 sous l'égide de l'exécutif du Territoire.



Raymond COFFRE

Synthèse

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

A Wallis-et-Futuna, après une année 2009 marquée par un climat économique morose, l'activité s'est redressée en 2010, avec des effets davantage ressentis à partir du second semestre de l'année. Cette reprise trouve son origine dans la montée en puissance de nombreux marchés publics dès le début 2010, dans le cadre des travaux d'infrastructures scolaires du 9^e FED, puis tout au long de l'année grâce, entre autres, aux chantiers du plan de relance économique financés par l'Etat. Au 31 décembre 2010, les marchés en cours d'exécution, tous bailleurs confondus, atteignent ainsi plus de 4 milliards de F CFP.

L'année 2010 aura aussi été marquée par le passage du cyclone *Tomas*, qui a durement touché l'île de Futuna. Les travaux les plus urgents de réhabilitation ont été suivis d'une période de reconstruction et d'une aide apportée aux sinistrés, en numéraire comme en nature, sous l'effet de la solidarité nationale et des dons d'associations comme la Croix-Rouge.

Une reprise de la consommation des ménages, freinée par la dégradation de leur pouvoir d'achat

La consommation des ménages s'est redressée en 2010 essentiellement sur la deuxième moitié de l'année mais sans retrouver son niveau de 2008. Les importations de biens de consommation ainsi que les meubles et articles d'équipement du foyer enregistrent des hausses respectives de 6,3 % et 32,4 % sur l'année, mais elles restent inférieures de 12,6 % et 17 % à leur niveau de 2008. Par ailleurs, les immatriculations de véhicules neufs sont en repli (53 en 2010 contre 76 en 2009). Les professionnels du secteur évoquent un effet de saturation du marché.

Cette meilleure orientation de la consommation des ménages a cependant été freinée par une dégradation de leur pouvoir d'achat. La revalorisation du SMIG de 3 %, au 1^{er} avril 2010, n'a pas compensé la hausse des prix de 3,2 %. Ce différentiel est davantage marqué pour les agents de la fonction publique locale, dont la revalorisation des traitements n'a été que de 0,5 % en août 2010.

L'investissement des entreprises encore peu soutenu malgré la vigueur de la commande publique

La commande publique, dont ont bénéficié les entreprises du BTP en particulier, a été accompagnée d'une reprise des investissements, qui s'est traduite par une hausse annuelle de 16,2 % des importations de biens d'équipement, faisant suite à une contraction de 22,1 % entre 2008 et 2009. Mais celle-ci a été moins vigoureuse qu'attendu. Il semble en effet que les professionnels aient préféré différer leurs investissements, évoquant les incertitudes quant au renouvellement du carnet de commandes ainsi qu'un manque de trésorerie lié aux délais de règlement des marchés publics.

Comme pour les voitures particulières, les immatriculations de véhicules utilitaires neufs sont en repli en 2010, à 67 unités, faisant suite à une forte augmentation du parc en 2007 et 2008 (238 nouvelles immatriculations), impulsée par les dispositifs de défiscalisation.

Le redressement des importations

En 2010, les importations de l'archipel se sont élevées à 5,7 milliards de F CFP, soit une progression de 22,3 % en valeur par rapport à 2009 après une diminution de 21 % entre 2008 et 2009. La hausse observée touche toutes les catégories de produits mais est davantage marquée pour les produits agricoles et alimentaires (+24,2 %), les biens intermédiaires (+32 %) et l'énergie (+25,6 %).

Si cette hausse des importations traduit les effets d'une conjoncture mieux orientée, elle est aussi à rapprocher du nombre plus important de touchées de navires de marchandises sur l'année : 17 en 2010 contre 15 l'année précédente.

Faible progression de l'emploi

Au 30 juin 2010, 2 007 salariés étaient déclarés auprès de la Caisse Locale de Retraites contre 1 997 six mois auparavant. Le secteur privé progresse de 39 postes en un semestre (+4,9 % à 827 salariés) tandis que le déclin des effectifs du secteur public se poursuit (-2,4 %) suite à des départs en retraite non renouvelés. En proportion, le poids du secteur privé dans l'emploi local progresse légèrement, à 41,2 % au 30 juin contre 39,5 % au 31 décembre 2009.

Un Territoire disposant d'un budget propre limité

La reprise des importations en 2010 s'est traduite par une augmentation du montant des taxes douanières perçues de 9,6 %, alors que ces dernières avaient chuté de 25,4 % en 2009. Les recettes fiscales du Territoire, très fortement corrélées au niveau des importations, enregistrent une progression annuelle de 5,9 %. Le budget global du Territoire en 2010 est donc moins tendu et l'équilibre budgétaire a pu être atteint sans qu'il soit nécessaire de puiser dans les excédents de ressources du Service des Postes et Télécommunications comme en 2009. Les investissements du Territoire demeurent cependant limités à 118 millions de F CFP, en raison du niveau incompressible des dépenses de fonctionnement. Les programmes structurants du Territoire ont été portés en 2010 par l'Etat et le 9^e FED.

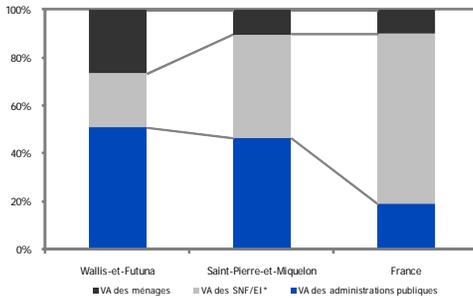
Des indicateurs financiers en décalage avec le climat de reprise

Les financements bancaires n'ont pas suivi la tendance générale de l'économie, avec une forte contraction des encours de crédit en 2010 (-13,5 %). Le ralentissement de l'activité bancaire touche toutes les catégories d'agents économiques : -12 % pour les entreprises, -14 % pour les ménages et -16 % pour les crédits d'investissement accordés aux collectivités. Les octrois des crédits de trésorerie aux ménages sont cependant repartis au cours des 2 derniers trimestres de l'année. Dans ce contexte, le taux de créances douteuses brutes atteint un plus haut niveau historique de 22,6 %.

L'épargne, détenue à 47 % par les organismes publics et sociaux, affiche un léger retrait en 2010 (-3,9 %). Les particuliers, détenant 33 % des avoirs totaux, s'orientent nettement vers des placements en assurance-vie qui progressent de 18,8 % sur l'année. Les entreprises ont, quant à elles, maintenu leurs actifs à 78 % sur leurs comptes de dépôts.

Wallis-et-Futuna en bref

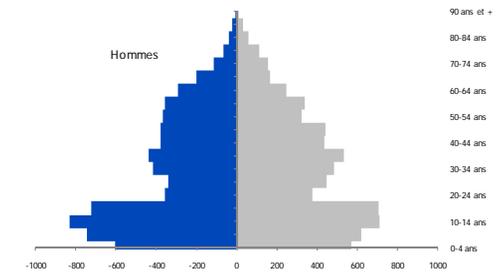
Répartition de la valeur ajoutée en 2005



* Sociétés Non Financières/Entrepreneurs Individuels

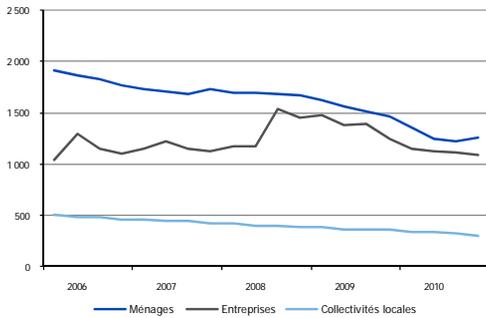
Source : IEDOM, INSEE

Pyramide des âges de Wallis-et-Futuna en 2008



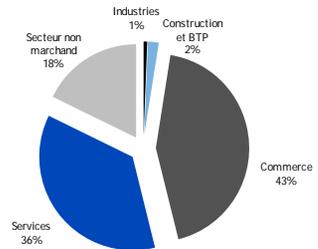
Source : STSEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2010 (en %)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2010	Métropole 2010
Population¹			
Population totale (en milliers)	14,9	12,8 ²	62 799
Taux de croissance de la population (%)	0,8	-2,1	0,7
Taux de natalité (‰)	19,4	16,0	12,7
Solde migratoire (‰)	-7,1	-31,8	1,2
Taux de réussite au Bac (%)	-	63,2	86,2
Espérance de vie à la naissance	74,3	74,3	81,0
Environnement			
Superficie totale (km ²)	142	142	549 087
Surfaces cultivées (% surface totale)	9,5 ³	-	53,3
Economie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	-	0,15 ⁴	1 907
PIB/habitant (en euros)	-	10,1 ⁴	30,4
Consommation électrique (kWh/hab/an)	985	1 232	7 745
Evolution moyenne des prix (%)	1,5	3,2	1,5
Indicateurs sectoriels			
Importations en valeur (en millions de F CFP)	5 756	5 736	-
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)	10 331	10 694	-
Nombre de lignes téléphoniques	1 683	3 113	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	4 101	1 613
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	12 835	1 200
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,47	0,59	3,5
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	5 386	4 665	-
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	1 450	1 198	-
Taux de créances douteuses (%)	6,6	22,4	-

¹recensements 2003 et 2008

²estimation 2010

³recensement général agricole de 2001

⁴données de 2005



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation géographique

L'archipel de Wallis-et-Futuna se situe au cœur du Pacifique sud entre la Nouvelle-Calédonie (2 100 km de Nouméa) et la Polynésie Française (2 800 km de Tahiti), à l'est des îles Fidji. A 22 000 km de Paris, il est le Territoire français le plus éloigné de la Métropole.

Wallis et Futuna sont deux îles distinctes éloignées de 230 km l'une de l'autre. Wallis est une île relativement plate d'une superficie de 77,9 km², bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots. Le point culminant est le mont Lulu, à 151 m d'altitude.

Futuna (46,3 km²) est une île montagneuse, sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin d'Alofi (17,8 km²), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. Ces 2 îles volcaniques aux côtes très découpées, protégées par une ceinture de récifs frangeants, sont difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

2. Climat

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'humidité est comprise entre 82 % et 85 %.

La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 mm. Le mois d'octobre est en général le plus pluvieux et le mois d'août le plus sec. Bien que l'amplitude entre le mois le plus chaud (décembre avec 27,6°C) et le mois le plus frais (août avec 25,8°C) ne soit que de 1,8°C, les habitants distinguent deux "saisons" :

- une saison fraîche de mai à septembre, ventilée par les alizés qui sont à leur apogée ;
- une saison chaude de novembre à avril, pendant laquelle on recueille plus de 300 mm de précipitations en moyenne par mois.

Selon Météo France, le risque cyclonique sur l'archipel est « faible à modéré ». Cependant, l'année 2010 a été marquée par le passage du cyclone *Tomas*, entre le 12 et le 15 mars. Celui-ci a généré des vents de secteur nord sur Futuna, estimés entre 90 et 120 km/h en moyenne, et entre 130 et 170 km/h en rafales. La marée de tempête accompagnant ce phénomène a engendré des dégâts importants dans les villages. Les réseaux routiers, électriques, téléphoniques, et d'adduction en eau ont été gravement endommagés, particulièrement sur la côte exposée au vent de Nord. A Wallis, la rafale la plus forte mesurée n'a pas dépassé les 110 km/h.

Section 2

Repères historiques

Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Southen et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de Protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de Protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
19/05/1910	Nouveau traité de protectorat modifiant celui de 1887
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n° 61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n° 19 portant organisation des Circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a (Wallis)
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques CHIRAC
24-29/12/1986	Le cyclone <i>Raja</i> fait d'importants dégâts à Futuna
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
24/08/1989	Inauguration de la station terrienne de France Câble Radio (FCR)
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna, 6,3 sur l'échelle de Richter
09/12/1998	Ouverture de l'agence IEOM de Mata'Utu
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio
12-15/03/2010	Le cyclone <i>Tomas</i> frappe les 2 îles, avec des dégâts importants à Futuna
30/11/2010	Lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) à Wallis et à Futuna

D'après les informations recueillies par G.PRESSENSE

1. L'origine du peuplement

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des austronésiens, qui, partis depuis la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie Occidentale. Des vestiges de poteries Lapita¹, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de 1300 ans av. JC.

¹ La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte par E. W. Gifford en 1956. Apparue vers 1500 avant notre ère dans le nord de la Mélanésie, elle revêt des formes variées (pot, plat, cruche) et porte des décors géométriques complexes. Ustensile culinaire ou objet de prestige, la poterie Lapita s'échangeait au sein de réseaux interinsulaires. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

L'histoire d'Uvea se mêle ensuite à celle des Tongiens, qui construisent sur l'île de nombreux forts. Au cours du 15^e siècle, les Tongiens prennent possession de l'île. Ils obtiennent aux alentours de l'an 1500 leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga. Ils instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Leurs tentatives d'invasion n'ont en revanche jamais abouti à Futuna et ce sont les samoans qui accostent au 17^e siècle. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

2. Les premiers contacts avec les Européens

L'histoire de la colonisation des îles Wallis-et-Futuna a commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Shouten et Jacob le Maire qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvéa fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis qui donna son nom à l'île. Les relations avec les européens furent ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18^e siècle, qui utilisent ces îles comme port de relâche temporaire.

C'est à partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, que des relations se nouèrent entre Wallis et Futuna et l'Europe en particulier avec la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devient évêque en 1843. Dans le même temps, le Père Chanel s'installe à Futuna et commence son travail d'évangélisation. Il y fût martyrisé le 28 avril 1841.

3. Du protectorat au statut actuel

Par la suite, et sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les Etats-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis-et-Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de Territoire d'Outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population 2009 en Nouvelle-Calédonie, 21 300 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne (source : ISEE).

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devient une Collectivité d'Outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 n'ait été modifié.

Section 3

Le cadre institutionnel

Evolution statutaire de Wallis-et-Futuna

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

1. Le statut de 1961

En 1961, Wallis-et-Futuna devient Territoire d'Outre-mer par la loi n°61-814² qui définit son statut. Le statut de 1961 reconnaît l'existence des institutions coutumières, en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de Collectivité d'Outre-mer, régie par l'article 74 de la constitution. La loi organique n°2007-224 du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites, dont la dernière en 2009. Les objectifs de la dernière réforme proposée portaient, entre autre, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer, ont rejeté tout projet de remaniement du statut de 1961.

2. Les institutions et leurs compétences

Les attributions respectives de l'Assemblée territoriale, du Conseil territorial et de l'Administrateur supérieur sont définies par le décret n°57-811 du 22 juillet 1957. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'Etat, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales, enfin, l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

2.1 L'ETAT

L'Etat français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué pour Futuna. Le Préfet est assisté d'un Conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, ce conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale. Le Territoire est représenté à l'Assemblée nationale par un député et au Sénat par un sénateur. Le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

² La Loi n° 61-814, conférant aux îles Wallis-et-Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

L'Etat exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'Etat.

2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour 5 ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales. Elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confié au Préfet.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'administrateur supérieur, les services d'Etat, et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services (cf. tableau page suivante).

2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur un plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois Circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces Circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La particularité des Circonscriptions est qu'elles intègrent dans leur organisation les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa circonscription.

Les compétences des Circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées quasi-exclusivement par l'Etat.

2.4 LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte 3 rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée.

Le roi de Wallis (*Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (*Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : *Mahe* (relations publiques), *Monua* (*meŋ*), *Kulitea* (culture), *Fotua Tamai* (santé), *Mukoi Fenua* (environnement) et *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chaque royaume est gouverné par un roi. Chaque roi (*Tuiagaifo* à Alo et *Tamolevai* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (*Tiafoi* à Alo et *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village).

La chefferie règle les problèmes fonciers, les différents entre les familles, et organise les cérémonies rituelles. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

Répartition des compétences entre les institutions à Wallis-et-Futuna

Services d'Etat

Relevant de l'autorité du Préfet

Cabinet du Préfet
Renseignements généraux
Formation agricole
Douanes
Hygiène alimentaire
Aviation civile

Relevant d'une autorité autre que le Préfet

Justice
Trésor Public
Education nationale (Vice-Recorat), sauf primaire
Gendarmerie
Santé

Services territoriaux

Action culturelle
Affaires économiques et développement
Contributions diverses
Economie rurale : élevage, pêche et artisanat
Services vétérinaires
Contrôle sanitaire et phytosanitaire
Jeunesse et sport
Postes et télécommunications
Travaux publics et génie rural
Environnement
Service des bourses et de la vie étudiante

Services mixtes

Réglementation et élections
Service des finances
Attribution des marchés
Gestion du personnel
Inspection du travail et affaires sociales

Circonscriptions

Services administratifs

Relations avec la chefferie
Etat-civil et titres d'identité
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins
Finances

Services Techniques

Préservation des ouvrages et infrastructures
Suivi des établissements recevant du public
Ramassage des encombrants et déchets domestiques
Entretien des chemins de village
Intendance et entretien du palais royal

Centre de secours et de lutte contre l'incendie

Sources : Circonscription d'Uvea, G.Pressense, IEOM



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

Introduction

La démographie du Territoire des îles Wallis-et-Futuna est marquée par un exode massif, qui a débuté dans les années 1970 avec l'attrait exercé par les mines de nickel calédoniennes. Le flux migratoire s'est ensuite poursuivi et amplifié, vers la Nouvelle-Calédonie ou la Métropole, pour des motifs divers : poursuite d'études, perspectives d'emplois, rapprochement familial... La communauté d'origine wallisienne ou futunienne résidant à l'extérieur du Territoire est ainsi supérieure à la population actuelle de l'archipel, estimée fin 2010, à 12 835 habitants.

Cette réduction constante de la taille du marché intérieur, conjuguée à des contraintes structurelles telles que l'isolement du Territoire, le coût élevé des transports et du fret, l'éloignement des marchés potentiels, pèsent très fortement sur les possibilités de développement économique du Territoire. En conséquence, l'économie de l'archipel est restée très traditionnelle, avec une empreinte forte du système administratif mis en place lors du rattachement de l'archipel à la France en 1961.

Le produit intérieur brut (PIB) du Territoire, évalué une seule fois pour l'année 2005, fait très nettement ressortir cette caractéristique, puisque le secteur administratif contribuait à cette date à 54 % de la création de richesse. De plus, en 2010, plus de 65 % de l'emploi (tous régimes de cotisation confondus) provient de la fonction publique et semi-publique. On assiste cependant depuis 2009 à un repli des effectifs des agents territoriaux en particulier, correspondant à des départs en retraite non renouvelés. Cette politique résulte de la forte progression de la masse salariale au sein du budget territorial, alors que ses recettes restent limitées en l'absence d'imposition directe du revenu des ménages ou du bénéfice des sociétés.

La part de l'emploi dans le secteur privé a progressé au cours du premier semestre 2010, avec 39 postes créés sur la période. Le secteur du commerce n'a pas réussi à maintenir ses effectifs, sous l'effet de fermetures d'enseignes commerciales tandis que le BTP a recruté pour répondre aux besoins de la commande publique. Ces créations de postes restent à confirmer. En l'absence de cotisation sociale obligatoire, le nombre de micro-entrepreneurs en activité reste difficile à évaluer mais il semblerait que cette forme de travail concerne un minimum de 300 personnes, exerçant dans le secteur primaire, les services ou l'artisanat (traditionnel ou de confection).

La revalorisation du SMIG (+3 % au 1^{er} avril 2010) et celle des traitements des agents territoriaux (+0,5 % au 1^{er} août 2010) n'ont pas eu l'effet attendu sur la consommation des ménages en raison d'une hausse des prix de 3,2 %, en glissement annuel, faisant suite à une relative stabilité en 2009 (-0,6 %). L'inflation observée sur les postes « énergie » (+9,5 %) et « produits alimentaires » (+4,3 %) en est la principale cause.

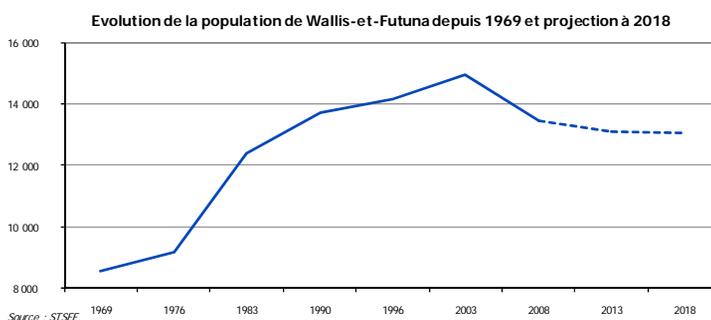
La croissance du niveau des importations en 2010 (+ 22,3 %) a permis au Territoire d'augmenter l'assiette des recettes fiscales de l'année et de présenter un budget mieux équilibré, et ce, sans avoir recours aux excédents structurels du Service des Postes et Télécommunications. Cependant, les ressources du Territoire restent insuffisantes pour pouvoir conduire une réelle politique d'investissement à long terme. La révision de la « stratégie de développement durable », élaborée en 2002, est inscrite dans les actions du 10^e FED afin de permettre aux élus de disposer d'un cadre de programmation pluriannuel pour le Territoire. L'Europe et l'Etat comptent, par ailleurs, maintenir leurs participations financières avec la poursuite en 2011 des travaux de préparation du 10^e FED ainsi que celle du prochain contrat de développement.

Section 1

La population

1. Le recensement de la population de 2008

Au dernier recensement de 2008, réalisé par le Service de la Statistique et des Etudes Economique du Territoire (STSEE) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), les îles Wallis-et-Futuna comptent 13 445 habitants et enregistrent un déclin de 1 500 habitants par rapport à 2003. Le taux de croissance annuel moyen s'avère donc négatif de 2,1 % par rapport à 2003. En proportion, la baisse a été plus forte sur l'île de Futuna (-13 %) que sur l'île de Wallis (-8,6 %).



La projection démographique réalisée par le STSEE en fonction des variations des composantes de la croissance (mortalité, fécondité, et migration) et selon le contexte économique du Territoire, prévoit 13 096 habitants en 2013 et 13 059 en 2018.

2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire

Les indicateurs démographiques observés sur le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna sont très éloignés de ceux de la France métropolitaine mais se rapprochent de ceux des autres collectivités d'outre-mer du pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population totale	13 705	14 166	14 944	13 484	-9,8%
Nombre de naissances	252	301	289	185	-36,0%
Nombre de décès	48	54	94	90	-4,3%
Taux d'accroissement naturel (‰)	25,8	18	15	10,6	-
Taux brut de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,2	-
Taux accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-20,6	-
Taux de fécondité*	-	2,9	2,7	2	-
Espérance de vie à la naissance (années)	76,4	76,7	74,3	74,3	-

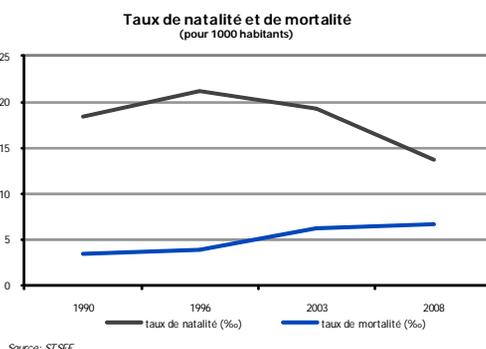
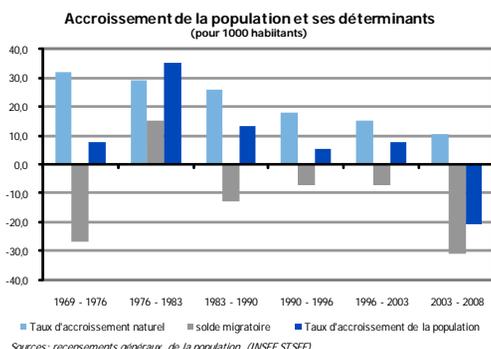
* Nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans

Source : STSEE

La diminution du nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna résulte de l'addition de deux facteurs. D'une part, l'accroissement naturel, différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, chute de 51,3 % entre 2003 et 2008, du fait de la baisse de la natalité (2 enfants par femme en 2008 contre 2,7 en 2003). D'autre part, le solde migratoire a fortement contribué à la baisse de la population pour -31,8 ‰ sur la période intercensitaire 2003-2008, correspondant à une perte nette moyenne de 441 personnes par an (contre une perte de 104 habitants par an sur la période 1996-2003). Cet important mouvement d'émigration est dû aux départs de jeunes étudiants et d'actifs vers la Nouvelle-Calédonie et la Métropole, qui offrent davantage de perspectives universitaires et professionnelles.

Parallèlement, la baisse de la natalité et l'émigration massive des jeunes contribuent au vieillissement de la population. La part des habitants âgés de moins de 20 ans, toujours largement majoritaire, recule néanmoins à 41 % en 2008 contre 44,1 % en 2003. A l'inverse, la population de plus de 60 ans représente 11,3 % de la population totale (+2,5 points). En France métropolitaine, les plus de 65 ans représentent à eux-seuls 16,8 % de la population.

L'espérance de vie à la naissance est de 74,3 ans en 2008 contre 80,2 ans en Métropole la même année, 74,5 ans en Polynésie française et 75,9 ans en Nouvelle-Calédonie en 2007. L'évolution rapide des modes de vie de la population (régime alimentaire, consommation de cigarettes et d'alcool, diminution de l'activité physique) pourrait être à l'origine de la baisse observée de l'espérance de vie (76,7 ans en 1996).



3. Evaluation de la population actuelle

Depuis le dernier recensement effectué en 2008, le solde migratoire aux frontières a continué d'être négatif, avec une perte de 462 personnes en 2009 puis de 396 personnes en 2010. En y agrégeant les données des registres de l'état civil à Wallis et à Futuna relatives aux naissances et aux décès, on peut estimer la population du Territoire, fin 2010, à 12 835 personnes.

Population estimée depuis le dernier recensement (2008)			
	2008	2009	2010
Accroissement naturel		167	81
Naissances		230	161
Décès		63	80
Solde migratoire		-462	-396
Arrivées		13 599	14 129
Départs		14 061	14 525
Population	13 445	13 150	12 835

Sources : Aviation Civile, STSEE

Section 2

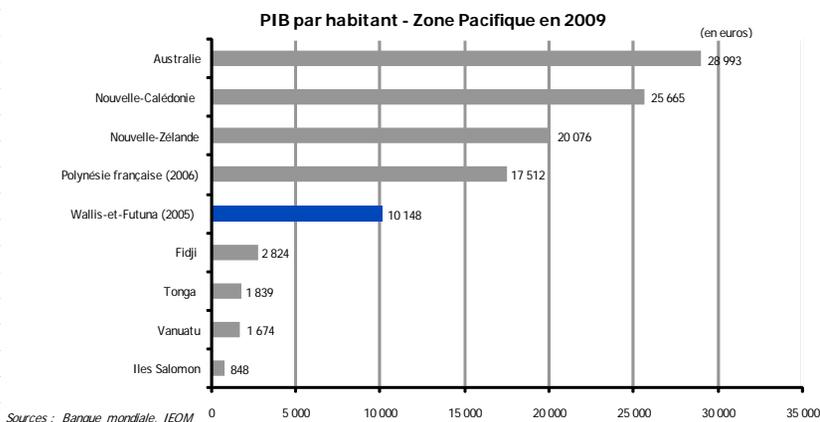
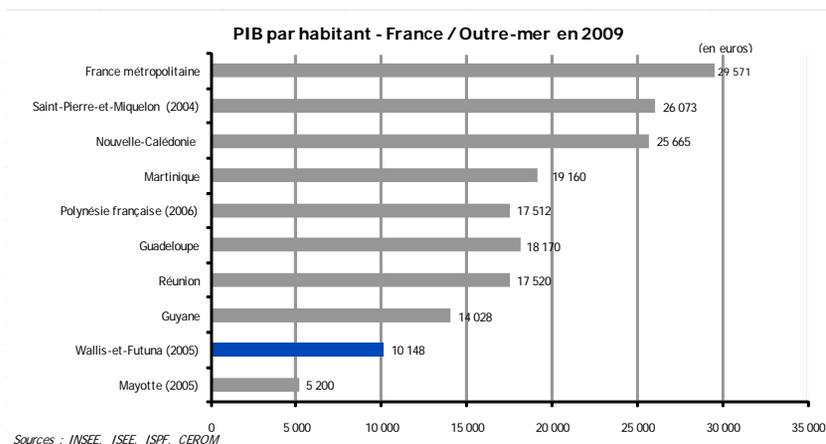
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Évalué pour la première fois en 2008, le Produit Intérieur Brut (PIB) de Wallis-et-Futuna porte sur l'année 2005. A cette date, il s'élevait à 18 milliards de F CFP soit environ 1,2 millions de F CFP par habitant (10 148 €). Cet agrégat représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices du Territoire au cours d'une année. Aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette évaluation.

L'archipel présente une situation médiane dans la zone Pacifique : son PIB par habitant se situe au dessus de celui des petits Etats et territoires de la zone mais en dessous de la moyenne atteinte dans l'Outre-mer français. Il se situe juste en dessous de la Guyane (80 % du PIB/hab. guyanais) mais très loin de la moyenne nationale (37 %).



Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie wallisienne.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB). Par ailleurs, plus de 70 % de l'emploi salarié déclaré provient de la fonction publique et semi-publique. Les transferts en provenance de la métropole (55,7 % du PIB) sont nécessaires étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité (constituées essentiellement des recettes douanières) qui ne représentent que 8 % du PIB.

Le poids de la valeur ajoutée des ménages, dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus important que dans les autres collectivités d'outre-mer du fait de l'importance de l'autoconsommation, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages. Il convient de noter également que les loyers fictifs¹ amplifient le poids des ménages dans l'économie.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Le PIB de Wallis-et-Futuna est caractérisé par un faible niveau d'exportation (0,1 % du PIB) et une demande publique forte (52,2 % du PIB).

L'équilibre emplois ressources (2005)

en milliards de F CFP	Wallis-et-Futuna		France
	valeur	Poids dans le PIB	Poids dans le PIB
Ressources			
PIB	17		
Importations (biens et services)	5	27,7%	26,9%
Total	22		
Emplois			
Consommation des ménages	11	66,4%	55,6%
Consommation des administrations	9	52,2%	25,1%
Formation brute de capital fixe (FBCF)	2	9,0%	20,2%
Exportations	0	0,1%	26,0%
Total	22		

Sources: Icdom - Base 2000, CEROM

Les dépenses de consommation finale s'établissent à 20 milliards de F CFP dont 55 % sont le fait des ménages et 45 % des administrations publiques. La formation brute de capital fixe représente 9 % du PIB contre 20,2 % pour la France métropolitaine. Sur la période, les importations de l'archipel représentent 28 % du PIB à 5 milliards de F CFP alors que les exportations sont quasi-inexistantes.

Le degré d'ouverture vers l'extérieur demeure très faible par rapport à l'Outre-mer français et à la plupart des petits Etats insulaires.

¹ Dans la méthodologie de la comptabilité nationale, il s'agit de loyers que se versent « fictivement » les propriétaires occupants.

1.3 COMPOSITION DES REVENUS DES MENAGES

Les revenus des ménages proviennent en grande partie des revenus d'activité (78,4 %) bien que le taux d'activité soit faible (40 % en 2008). La part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et des revenus mixtes, plus élevée qu'au niveau national (17,1 % contre 6,4 %), dans la formation du revenu des ménages résulte de l'importance de l'autoconsommation et de la forte proportion des entreprises individuelles. Le poids des salaires est proche du niveau national (61,2 % contre 64,1 %), en raison de la forte contribution des administrations publiques à la distribution des revenus.

En revanche, les revenus de remplacement (retraites, prestations familiales etc.) ne représentent que 8 % des revenus contre 23,6 % au niveau national. La répartition des revenus demeure relativement déséquilibrée : les deux tiers des ménages ne disposent que du quart de la ressource globale.

Structure du revenu des ménages	Wallis-et-Futuna (2005)	France (2007)
Revenu d'activité	78,4%	70,5%
Salaires	61,2%	64,1%
EBE et revenus mixtes	17,1%	6,4%
Revenus de remplacement	8,0%	23,6%
Revenus de patrimoine	13,7%	5,9%
Total	100,0%	100,0%

Sources: ledom, Insee

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : une des sources statistiques en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Des retards de perception des cotisations biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. Les chiffres indiqués pour 2010 correspondent ainsi aux données arrêtées au 30 juin 2010.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

D'après les données extraites du recensement général de la population de 2008, la population active (regroupant les personnes ayant un emploi et les chômeurs) s'établit à 3 869 personnes, en progression de 5,7 % par rapport à 2003. Les femmes représentent 44 % de la population active, en hausse de 5,9 % par rapport au dernier recensement. Pour les hommes actifs, une augmentation du même ordre (5,6 %) a été enregistrée sur cette période.

La population active occupée s'établit à 3 373 personnes (dont 55,3 % d'hommes) représentant 87,2 % de la population active totale. Elle inclut les emplois stables salariés ainsi que l'ensemble du secteur informel et les travailleurs occasionnels.

Le taux d'activité, rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population correspondante, s'accroît de 4,7 points en l'espace de 5 ans : 35,3 % en 2003 contre 40 % en 2008. Si près de la moitié des hommes travaille (46,5 %), seul un tiers des femmes est active (34,0 %)

Répartition de la population active

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population active	3 006	2 867	3 660	3 869	5,7%
Hommes	1 956	1 620	2 049	2 163	5,6%
Femmes	1 050	1 247	1 611	1 706	5,9%
Population active occupée	1 808	2 465	3 104	3 373	8,7%
Hommes	1 077	1 397	1 730	1 867	7,9%
Femmes	731	1 068	1 374	1 506	9,6%
Taux d'activité (en %)	36,0	31,4	35,3	40,0	4,7 pt
Hommes	47,9	37,1	40,1	46,5	6,4 pt
Femmes	24,6	26,2	30,6	34,0	3,4 pt

Source: STSEE

2.2 L'EMPLOI

Au 30 juin 2010, le nombre de salariés déclarés auprès de la CLR sur la base des cotisations versées a augmenté de 0,5 % par rapport au chiffre de fin 2009. Cette légère hausse est à relier à une progression des effectifs du secteur privé (4,9 % au cours du premier semestre 2010). Parallèlement, le déclin des effectifs des services non marchands, assimilable au secteur public, se poursuit (-2,4 % en 2010 en un semestre). Les services non marchands (incluant les agents des services territoriaux, des organismes publics, de l'Agence de santé,...) représentent ainsi 58,8 % de l'emploi déclaré, contre 60,5 % six mois auparavant.

Le secteur privé (par différence, 41,2 % de l'emploi) est composé à 77,7 % d'emplois tertiaires. Son évolution confirme la reprise de l'activité économique de Wallis-et-Futuna en 2010. Cette hausse s'explique principalement par l'attribution de nombreux chantiers fin 2009, dont les effets se font sentir sur le secteur du BTP avec une croissance de l'emploi qui atteint 34,1 %. Les services, représentant 15,8 % de l'emploi déclaré, sont en hausse de 7,8 % sur la période tandis que les autres secteurs d'activité ont affiché des pertes d'emplois.

Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CLR)

	2007	2008	2009	2010*	Part en 2010	Variation 2010/2009
Agriculture et pêche	-	6	9	8	0,4%	-11,1%
Industrie et énergie	94	84	84	79	3,9%	-6,0%
BTP	91	89	85	114	5,7%	34,1%
Commerce	287	317	315	308	15,3%	-2,2%
Autres services marchands	365	335	295	318	15,8%	7,8%
Services non marchands	1 158	1 235	1 209	1 180	58,8%	-2,4%
Total	1 995	2 066	1 997	2 007	100%	0,5%

* chiffres au 30/06

Source : CLR

Afin d'apprécier l'emploi global, il convient d'ajouter aux données de la CLR, les salariés qui ne cotisent pas localement : en 2010, 374 fonctionnaires d'Etat sont en activité sur le Territoire, soit une baisse de 1,1 % par rapport à l'année 2009. Ils sont affectés à 74,3 % à l'Education nationale, à 23,7 % à l'Administration supérieure et à ses services et à 2 % à l'Agence de santé. On note qu'entre 2009 et 2010, le nombre de fonctionnaires d'Etat relevant de l'Education nationale a régressé de 1,8 %.

En agrégeant l'emploi déclaré localement et les salariés relevant de régimes extérieurs, on estime à 2 381 le nombre total de personnes occupant un emploi salarié, soit quasiment le même chiffre qu'en 2009 (2 375). En se fondant sur cette estimation, on observe que 65,2 % de l'emploi relève du service public. Les fonctionnaires non inscrits à la CLR représentent 15,7 % de l'emploi total.

Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CLR)

	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Administration supérieure et autres services	91	94	89	89	23,8%	0,0%
Education nationale	270	270	283	278	74,3%	-1,8%
Agence de santé	12	8	6	7	1,9%	16,7%
Total	373	372	378	374	100,0%	-1,1%

Source : Administration supérieure, Agence de santé, Vice - rectorat

Pour mémoire, le recensement de 2008 dénombrait 3 373 personnes actives occupées. La différence observée avec l'emploi total estimé reflète la part des travailleurs occasionnels non déclarés ainsi que les auto-entrepreneurs qui n'ont pas l'obligation de disposer d'une couverture sociale à Wallis-et-Futuna.

2.3 LE CHOMAGE

Remarque liminaire : la notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à la définition européenne du Bureau International du Travail (BIT) du fait qu'il n'existe pas de Pôle emploi et de dispositif d'indemnisation sur le Territoire.

C'est le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) qui gère à Wallis-et-Futuna le nombre de demandeurs d'emplois, par un système de suivi via une carte de pointage mensuelle. L'objectif visé est de ne comptabiliser que les personnes en recherche active de travail, n'ayant pas quitté le Territoire, afin de disposer d'un vivier de travailleurs disponibles rapidement.

En 2010, 68 demandeurs d'emplois se sont inscrits aux SITAS contre 110 en 2009, soit une baisse de 38,2 % sur l'année. Les femmes sont les plus nombreuses à s'inscrire et représentent 73,5 % des demandeurs d'emploi au sens du SITAS. Le profil du demandeur type correspond à une jeune femme, de moins de 25 ans, ayant un niveau d'étude BAC.

Inscriptions annuelles au SITAS

	2007	2008	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Total	96	112	112	110	68	100%	-38,2%
Hommes	31	25	25	30	18	26,5%	-40%
Femmes	65	87	87	80	50	73,5%	-37,5%
Répartition par âge							
18-25 ans	55	65	65	65	48	70,6%	-26,2%
26-35 ans	28	36	36	34	13	19,1%	-61,8%
35 ans et plus	13	11	11	11	7	10,3%	-36,4%
Répartition par qualification							
Bac et +	42	31	31	27	49	72,1%	81,5%
BEP	24	17	17	25	10	14,7%	-60%
CAP	6	10	10	15	4	5,9%	-73%
BEPC	2	33	33	35	1	1,5%	-97,1%
CEP	7	-	-	3	-	-	-
sans	15	21	21	15	4	5,9%	-73,3%

Source: SITAS

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place par délibération 01/CP/2004 de l'Assemblée territoriale du 15 janvier 2004 et rendu exécutoire par arrêté 2004-040 du 28 janvier 2004, concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant 3 ans. Son montant est égal à 20 % du SMIG annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année. Grâce à ce dispositif, 54 emplois ont été créés depuis 2004.

En 2010, 7 entreprises ont bénéficié de la prime, équivalant à 12 emplois dont 4 créations.

2.4.2 Les Chantiers de Développement

La circulaire du ministère de l'Outre-mer du 15 juillet 1991, définit les Chantiers de Développement comme étant des chantiers permettant « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les Adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2010, ces Chantiers de Développement ont bénéficié à 612 personnes (dont 417 adultes et 195 jeunes), contre 798 en 2008 et 986 en 2007.

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, les revenus des salariés du secteur privé, les revenus d'activité non salariaux et les autres revenus (fonciers, titres etc.) ne peuvent être appréciés, en terme de structure et/ou de nature.

En 2010, les traitements et salaires du secteur public restent stables par rapport à l'année précédente (+0,3 %) à 7 721 millions de F CFP. Ce montant inclut à hauteur de 79,5 % les traitements des fonctionnaires d'Etat détachés sur le Territoire, dont 84 % pour l'Education nationale. La rémunération des agents de l'administration du Territoire, 1 579 millions de F CFP, repose à 80 % sur le budget du Territoire et le budget annexe du Service des Postes et Télécommunications et, pour les 20 % restants, sur le budget des Circonscriptions.

Masse salariale du secteur public

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Agents administratifs du Territoire	1 504	1 551	1 617	1 576	1 579	0,2%
dont Territoire et SPT	188	1232	1288	1269	1267	-0,2%
dont Circonscriptions	316	320	329	307	312	19%
Fonctionnaires Etat	5 785	5 849	6 032	6 121	6 142	0,3%
Total traitements et salaires	7 288	7 400	7 649	7 697	7 721	0,3%

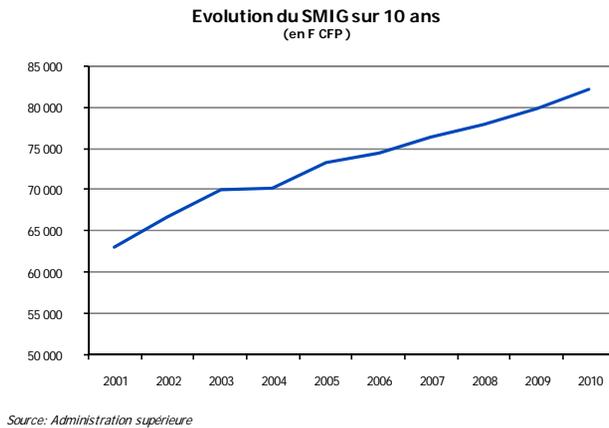
Source : Trésor public

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIG

Au terme de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie variable dont la valeur du point est en principe négociée chaque année, soit au début du mois de novembre, soit dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

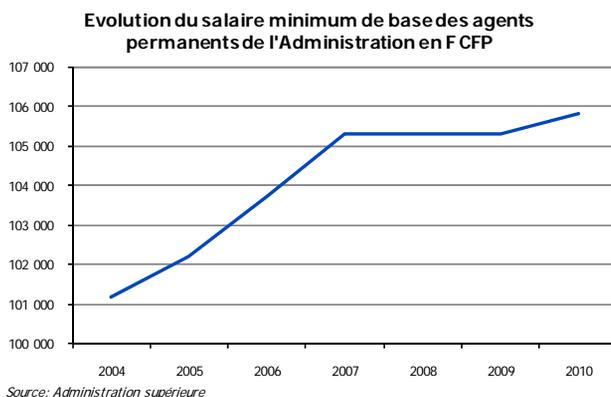
Par l'arrêté n°2008/293, fixant le montant du SMIG dans le Territoire de Wallis-et-Futuna, le SMIG a été revalorisé de 4,5 % le 1^{er} septembre 2008, portant à 472,26 F CFP la rémunération horaire, soit une rémunération mensuelle de 79 811,94 F CFP (169h). Le SMIG a ensuite été révisé en hausse de 3 % en avril 2010, par l'arrêté n°2010/076, portant ainsi la rémunération mensuelle minimale à 82 206,30 F CFP.



3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Les salaires des agents permanents de l'administration territoriale, déconnectés du SMIG mensuel, ont été revalorisés de 0,5 % (après +1,5 % en 2007) au 1^{er} août 2010. Le salaire minimum de base (indice 250) a ainsi été porté de 105 297 à 105 824 F CFP.

Un écart important existe donc entre le niveau des salaires du secteur public et ceux du secteur privé, constituant un puissant facteur d'incitation pour les candidats à la recherche d'un nouvel emploi à s'orienter vers le secteur public.



4. Les prix

Remarque liminaire : Le STSEE, avec l'appui de l'INSEE, a mis à jour l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) en 2008. Le calcul de ce nouvel indice, en base 100 juin 2008, dont l'échantillon de produits a été enrichi, est basé sur les résultats de l'enquête budget des familles, réalisée en 2005. Il est présenté selon la nomenclature internationale COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) adoptée par l'Union Européenne. Il peut-être comparé à celui de la France métropolitaine.

4.1 REGLEMENTATION DES PRIX

La réglementation en matière de contrôle des prix et de vente de produits importés à Wallis-et-Futuna est régie par un texte de base (l'arrêté n°92 du 29 novembre 1974), modifié à plusieurs reprises et dont la dernière modification a été apportée par l'arrêté n°12 du 16 janvier 1985. Cependant, le contrôle des prix n'est plus effectif depuis 1994.

L'arrêté n°99 du 4 décembre 1977, complétant et modifiant l'arrêté n° 92 du 29 novembre 1974, indique que la marge de commercialisation maximum pour les marchandises importées ne peut dépasser le taux de 50 %, à l'exception d'une liste limitative d'une cinquantaine de produits de première nécessité² et de grande consommation³. Seuls les articles de quincaillerie, de luxe, les nouveautés et pièces détachées applicables à l'automobile, aux véhicules et aux cycles sont maintenus dans le secteur libre des prix.

4.2 OBSERVATOIRE DES PRIX

L'Observatoire des prix de Wallis-et-Futuna a pour objectif de suivre le niveau et la structure des prix de 22 produits de première nécessité et de 36 produits de consommation courante. La base de données ainsi créée a pour vocation d'aider les élus locaux à orienter leurs décisions en matière de politique économique et de cohésion sociale.

² Essentiellement des produits alimentaires

³ Alimentaires ou non, importés ou de fabrication locale

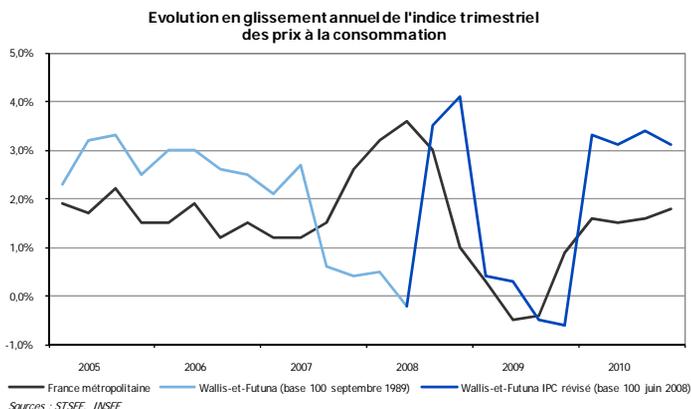
L'Observatoire des prix regroupe des élus locaux, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA), des syndicats et des associations de consommateurs, des services administratifs de l'Etat et du Territoire ainsi que le représentant de l'IEOM. Le Préfet en assure la présidence. Le suivi de la structure des prix est assuré par le service Administration Economique et Développement qui réalise, à partir des déclarations en douane et des relevés de prix de vente dans les magasins, une décomposition du prix de revient en ses différentes composantes en partant du prix FOB⁴, et en y ajoutant les coûts de transport et assurances, les frais d'approche, les droits de douanes, les taxes et frais divers et pour finir la marge bénéficiaire sur le prix de vente au détail.

Depuis son installation officielle le 9 juin 2009, l'Observatoire des prix s'est réuni à 2 reprises. Lors de sa dernière réunion, le 3 février 2011, le Comité de l'Observatoire a examiné une synthèse des travaux d'analyse des prix de quelques produits de base sur une période de 12 mois en vue d'identifier les principaux facteurs de variation des prix des produits de première nécessité vendus au consommateur. Il en ressort, compte tenu du faible degré de concurrence locale, que la marge bénéficiaire des importateurs demeure une composante essentielle du coût des produits importés.

4.3 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)

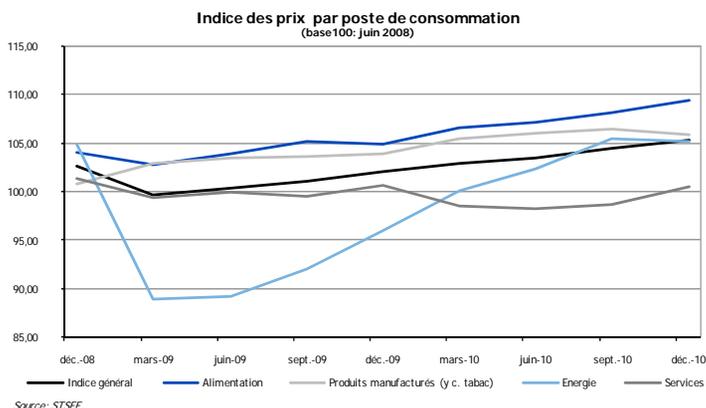
Au 31 décembre 2010 (base 100 juin 2008), l'indice des prix à la consommation (IPC), établi trimestriellement par le STSEE, s'élève à 105,22. Sur un an, il croît de 3,2 % (et de 3 % hors tabac), faisant suite à une baisse de 0,6 % en 2009. Sur la même période, l'indice des prix de la France métropolitaine a progressé de 1,8 %.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation de Wallis-et-Futuna suit la même tendance que celle enregistrée par la métropole avec un certain décalage. L'impact des variations de prix des produits importés, et particulièrement des hydrocarbures, se fait sentir localement plus tardivement en raison des délais d'acheminement des marchandises et d'une rotation lente des stocks voulue par la fréquence des approvisionnements.



⁴ « Free On Board » : Prix d'une marchandise jusqu'à son embarquement (hors coûts de transport et d'assurance)

Le poste de consommation « énergie » enregistre à lui seul une hausse annuelle de 9,5 %, représentant près de la moitié de l'inflation observée, alors qu'il avait été le principal responsable de la décélération des prix en 2009. Les produits alimentaires participent également à cette reprise, avec +4,3 % soit 1,3 point, après une progression peu soutenue en 2009 (+0,7 %). Les prix des produits manufacturés sont légèrement en hausse (1,8 % soit 0,4 point) tandis que les tarifs pratiqués pour les services restent relativement stables sur l'année (-0,1 %).

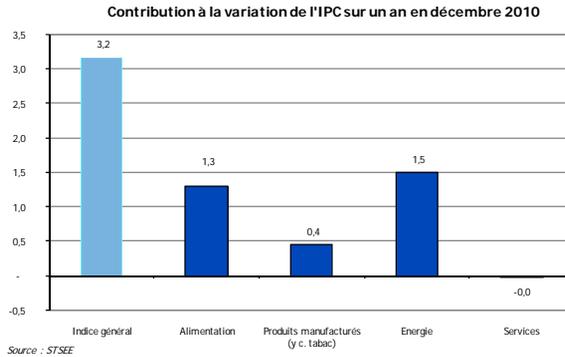


La décomposition du taux annuel d'inflation en 8 postes met en évidence une hausse importante des boissons alcoolisées et du tabac (+6,6 %), mais qui, compte tenu de leur faible pondération dans l'indice général, ne participe qu'à 0,4 point à l'inflation. En revanche, les postes « logement, eau et électricité » et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », avec des hausses respectives de 5,7 % et 4,4 %, ont pesé pour 71,9 % à la hausse globale observée.

Indice des prix à la consommation

	Pondération	déc-08	déc-09	déc-10	Variation 2010/2009
Indice général	10 000	102,55	101,98	105,22	3,2%
Indice hors tabac	9 749	102,61	101,84	104,89	3,0%
Détail en 4 postes					
Alimentation	2 994	104,08	104,83	109,37	4,3%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502	100,78	103,94	105,81	1,8%
Energie	1 578	104,80	96,01	105,15	9,5%
Services	2 926	101,26	100,62	100,52	-0,1%
Détail en 8 postes					
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	104,21	105,06	109,67	4,4%
Boissons alcoolisées, tabac	558	101,58	104,93	111,88	6,6%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	102,31	102,13	101,91	-0,2%
Logement, eau, électricité	1 993	103,56	100,30	106,01	5,7%
Ameublement, équipement ménager	694	103,91	105,87	108,57	2,6%
Transports	1 795	100,54	98,26	97,87	-0,4%
Communications	511	100,00	97,92	97,92	0,0%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	99,92	100,82	102,04	1,2%
Hotels, cafés, et restaurants	346	100,49	102,17	104,55	2,3%
Autres biens et services	423	103,45	102,28	107,10	4,7%
France entière (indice général)		118,88	119,96	122,08	1,8%

Source : STSEE



5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

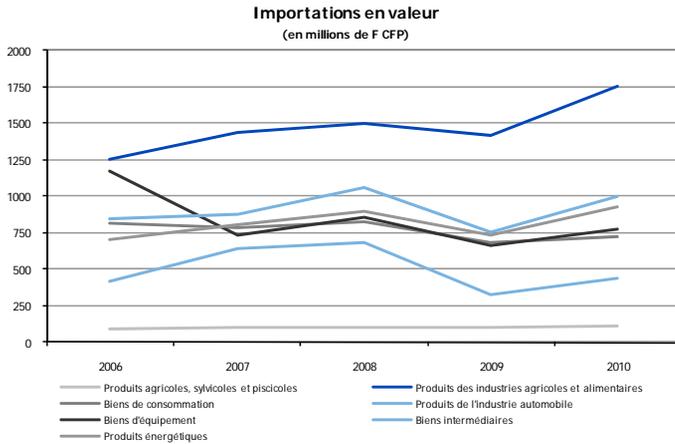
Le Territoire de Wallis-et-Futuna est continuellement dépendant de l'extérieur. Les exportations sont quasi-nulles, et la consommation des produits importés très importante. Ainsi, du fait de cette situation, le Territoire affiche une balance commerciale structurellement déficitaire.

5.1.1 La structure des importations

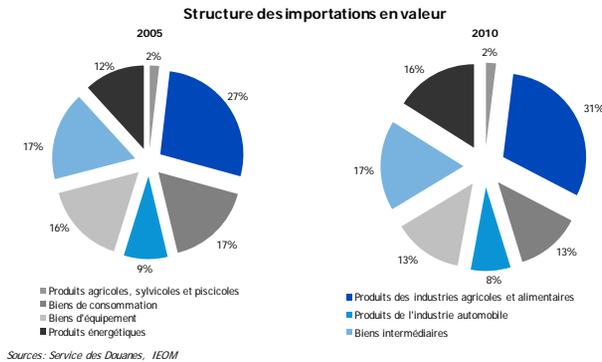
En 2010, les importations de l'archipel s'élèvent à 5,7 milliards de F CFP, et se révèlent supérieures de 22,3 % en valeur à celles enregistrées en 2009 faisant suite à une diminution de 21 % entre 2008 et 2009. La hausse observée résulte principalement des importations des produits de l'industrie agricole et alimentaire, des biens intermédiaires, et de l'énergie qui augmentent respectivement de 24,2 %, 32 % et 25,6 % sur la période. Les importations de produits de l'industrie automobile repartent à la hausse (+35,3 %) alors qu'elles avaient été divisées par 2 en 2009. Après une année 2009 où l'activité économique s'est avérée particulièrement morose, la hausse constatée des importations dans toutes les catégories de produits atteste d'une reprise de l'activité économique du Territoire pour 2010.

Importations en valeur					Variations 10/09
en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	
Agricoles, sylvicoles et piscicoles	97	101	106	114	7,3%
Industries agricoles et alimentaires	1 441	1 495	1 413	1 756	24,2%
Industries des biens de consommation	783	828	681	724	6,3%
Industrie automobile	639	687	327	443	35,3%
Industries des biens d'équipement	732	855	666	774	16,2%
Industries des biens intermédiaires	873	1 061	760	1 003	32%
Energie	804	898	736	924	25,6%
Totaux	5 368	5 925	4 689	5 737	22,3%

Sources: Service des Douanes, ICOM



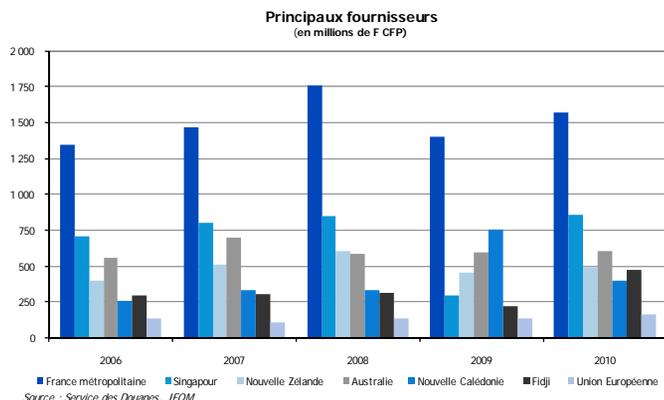
La structure des importations, en valeur, est marquée par sa relative stabilité dans le temps même si certaines tendances apparaissent. Ainsi, la comparaison de la répartition des produits importés entre 2005 et 2010 révèle la part grandissante de l'énergie qui représente 16 % du total en 2010 contre 12 % cinq ans auparavant. De même, on constate une légère augmentation, en part relative, des produits de l'industrie agricole et alimentaire sur la période, de 27 % à 31 %.



5.1.2 Les principaux fournisseurs

Parallèlement au redressement de l'activité économique observé en 2010, les importations en provenance des principaux pays fournisseurs de Wallis-et-Futuna sont quasiment toutes orientées à la hausse. Seules les importations en provenance de la Nouvelle-Calédonie ont chuté de -47,7 % par rapport à l'année 2009, après avoir été multipliées par 2 en 2009. Ceci s'explique par un retour à la normale du mode d'approvisionnement des hydrocarbures depuis Singapour, alors qu'ils avaient été acheminés à partir de Nouméa au cours du premier semestre 2009. Les mouvements inverses s'observent concernant les importations en provenance de Singapour, divisés par un facteur 3 entre 2008 et 2009 et qui retrouvent en 2010 leur niveau habituel.

Avec 31 % des importations en valeur, la France métropolitaine est le fournisseur de référence des îles Wallis-et-Futuna. Il s'agit pour l'essentiel de produits alimentaires (31,4 %), de produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien (13,4 %), ainsi que d'équipements électroniques et électriques (10,2 %).



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les échanges commerciaux du Territoire sont caractérisés par la quasi-inexistence d'exportations, hormis quelques flux ponctuels de produits artisanaux. En 2010, seuls 201 300 F CFP de produits textiles ont été exportés pour un volume de 135 kg. La valeur des exportations a été considérablement réduite par rapport à 2008 du fait de l'arrêt complet des exportations de trocas⁵.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICE)

En 2010, comme pour les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations est nul.

Balance commerciale hors services

millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Importations	5 296	5 368	5 925	4 689	5 737	22,3%
Exportations	16	7	7	1	0	-71,2%
Balance commerciale						
Taux de couverture (exportations/importations)	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-86,6%

Source : Service des Douanes

⁵ Coquillages dont on extrait la nacre.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

En raison de son statut, datant de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet. Cette situation unique dans les DOM et COM n'a pas permis, compte tenu de l'absence de clarification des compétences entre les services de l'Etat et ceux du Territoire, de bâtir des politiques publiques.

Un document portant sur la stratégie de développement durable du Territoire de 2002 à 2015 a cependant été adopté par l'ensemble des élus du Territoire. Faute d'une appropriation par ceux-ci des actions prévues dans ce document et par un manque de prospective, cette stratégie est restée à l'état de projet.

Actuellement, seuls les contrats et convention de développement signés avec l'Etat, et les Documents Uniques de Programmation (DOCUP) signés avec l'Europe dans le cadre des Fonds Européen de Développement, donnent des indications sur l'orientation et la programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Cependant, une enveloppe est inscrite dans les actions prévues au 10^e FED pour que soit élaborée une stratégie d'ensemble pour le Territoire, déclinée par secteurs prioritaires. Cette stratégie permettra au Territoire, à l'avenir, d'être en mesure de bénéficier du soutien budgétaire global de l'Union Européenne, alors que les modalités d'intervention de cette dernière sont pour le moment limitées à l'aide-projet.

1.2 LES CONTRATS ET CONVENTION DE DEVELOPPEMENT

Les contrats et convention de développement sont des accords quinquennaux, conclus par l'Etat, au travers de différents Ministères, et l'ensemble des parties prenantes du Territoire. Ils incluent des dépenses d'investissement, contribuant largement à la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures du Territoire, mais aussi d'autres types de subventions : pour l'emploi et l'aide sociale, pour la culture et la communication, pour le financement d'études et de recherche...

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT) centralise depuis 2009 toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre des contrats de développement sur le même budget opérationnel, à l'exception des autorisations d'engagement ouvertes par les Ministères techniques avant cette date.

Trois accords sont actuellement en vigueur :

1-Le contrat de développement 2000-2004, prolongé jusqu'en 2006, pour un montant de 4,6 milliards de F CFP. Les autorisations d'engagement se sont élevées à 5,3 milliards de F CFP (+15 % par rapport aux montants inscrits) des fonds supplémentaires ayant été attribués à l'aide sociale (+45 %). La majorité des actions prévues au contrat a été réalisée. En 2010, un reliquat non consommé concernant l'habitat social (252 millions de F CFP) a été utilisé afin de permettre l'indemnisation des sinistrés du cyclone *Tomas*.

Au 31 décembre 2010, les mandatements relevant de ce contrat atteignent 95 % des montants engagés. Une enveloppe de 122 millions de F CFP, destinée la construction du nouveau complexe sportif de Kafika, reste à consommer sur le contrat.

2-La convention de développement 2003-2007, qui comporte un engagement de financement à hauteur de 3,3 milliards de FCFP, avec une part dédiée aux infrastructures plus importante que pour le précédent contrat (81,9 %). Des montants importants sont en effet prévus au titre de cette convention pour des chantiers prioritaires : la réhabilitation de l'Agence de santé (811 millions de F CFP), l'aérodrome de Vele (358 millions de F CFP), la poursuite des travaux du complexe sportif de Kafika (507 millions de F CFP), la rénovation du bâti scolaire (465 millions de F CFP), des travaux d'infrastructures routières (215 millions de F CFP)... En 2010, les mandatements effectués au titre de la convention ont concerné la construction d'un centre culturel ainsi que des travaux de réfection d'infrastructures scolaires.

En fin d'année, les dépenses mandatées totales atteignent 79 % des autorisations d'engagement. Le principal reliquat concerne comme pour le précédent contrat la construction du complexe sportif de Kafika, avec 226 millions de F CFP restant à mobiliser.

3-Le contrat de développement 2007-2011, dont le montant des financements prévu ressort à 4,9 milliards F CFP répartis comme suit : 62,1 % pour le financement d'infrastructures et d'équipement ; 34,2 % pour la formation, l'emploi et l'aide sociale ; le solde (3,7 %) étant dédié à des actions culturelles, de prévention ou à des aides sectorielles diverses.

En 2010, 960 millions de F CFP ont été mandatés sur les crédits disponibles de ce contrat, dont près de la moitié dédiée à la réalisation d'infrastructures (hangars, routes, réseaux électriques, adductions d'eau potable, travaux maritimes, réhabilitation de l'Agence de santé...) ainsi qu'à l'achat d'équipements techniques. Au 31/12/2010, les autorisations d'engagement de ce programme s'établissent à hauteur de 70 % du montant prévisionnel (contre 56 % à fin 2009), dont 94 % ont été mandatées.

Sur l'ensemble des 3 contrats, les paiements de l'année 2010 ont atteint 1,2 milliards de F CFP, dont 21 % pour le contrat le plus ancien, 76,7 % pour les opérations inscrites au contrat en cours et seulement 2,3 % pour la convention intermédiaire. Le prochain accord quinquennal liant le Territoire et l'Etat doit faire l'objet de discussion entre les différentes parties prenantes en 2011.

Consommation des contrats et convention de développement au 31/12/2010

Montants en millions de F CFP	Inscrits au contrat	Affectés en AE*	Mandatés en 2010	Mandatés totaux	En % des AE
Contrat de développement 2000-2004/2006	4 708	5 359	262	5 115	95%
Convention de développement 2003-2007	3 348	2 365	59	1 976	84%
Contrat de développement 2007-2011	4 952	3 474	960	3 252	94%

*AE : Autorisation d'engagement

Source : Administration supérieure

1.3 LES AIDES EUROPEENNES

1.3.1 Faits marquants de l'année 2010

Concernant le 9^e FED territorial, l'année 2010 a été marquée par :

- la contractualisation de tous les marchés de travaux et d'équipements prévus au 9^e FED,
- le début de réalisation des travaux du port de commerce de Mata'Utu et des internats de Lano et Sofala,
- la première évaluation indépendante de la mise en œuvre du 9^e FED (monitoring).

Pour le 10^e FED, toujours en phase de préparation, l'année 2010 a été consacrée à l'élaboration des documents de programmation. Cela a abouti, début 2011, à la validation de la fiche d'identification de projet axé sur un seul secteur de concentration : le désenclavement économique. La fiche d'action du 10^e FED et le DOCUP doivent être validés avant la fin de l'année 2011, sous peine de perte des fonds.

1.3.2 Le 9^e FED territorial

Selon la convention de financement du DOCUP, signée le 26 mars 2007 et modifiée par l'avenant n° 1 du 6 novembre 2009, la contribution financière européenne est de 1 948 millions de F CFP. Cette enveloppe est répartie entre trois volets principaux : la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires (526 millions de F CFP), l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu (1 079 millions de F CFP), la mise en place d'une unité technique de gestion (UTG), intitulée « Cellule Europe », dont l'objectif est de suivre l'exécution du programme (223 millions de F CFP). Une enveloppe (119 millions de F CFP) est par ailleurs réservée pour les évaluations, audits et imprévus.

En 2010, la répartition des montants a changé par rapport à cette distribution initiale car certains appels d'offre du volet infrastructures scolaires (phase C, équipements informatiques), passés juste avant la date butoir, ont été déclarés infructueux. Pour éviter la perte des crédits, les sommes ont été transférées sur le budget de l'unité technique de gestion et servent à financer les mêmes opérations. Elles feront l'objet d'appels d'offres simplifiés dans le cadre de marchés en régie gérés directement par la Cellule Europe. Par ailleurs, 10 millions de F CFP ont été engagés sur la dernière enveloppe pour financer des travaux imprévus dans le cadre du marché de rénovation des écoles primaires (Phase A).

Au 31 décembre 2010, les crédits engagés s'élèvent à 1 832 millions de F CFP, soit 94 % du budget global du 9^e FED ; et les paiements totaux réalisés représentent 18,1 % de ces engagements.

9^e FED territorial au 31/12/2010

en millions de F CFP	Crédits initiaux	Budget final*	Crédits engagés	Paiements effectués	En % des engagés
1. Unité technique de gestion	223	402	402	105	26,2%
2. Infrastructures scolaires	526	349	349	156	44,7%
<i>Travaux</i>	<i>398</i>	<i>258</i>	<i>258</i>	<i>101</i>	<i>39,3%</i>
<i>Equipements</i>	<i>128</i>	<i>91</i>	<i>91</i>	<i>55</i>	<i>60,0%</i>
3. Port de commerce de Mata'Utu	1 079	1 079	1 071	71	6,6%
4. Evaluations, audits et imprévus	119	119	10	0	0,0%
Total	1 948	1 948	1 832	332	18,1%

* Suite à la réaffectation de l'appel d'offre travaux scolaires, phase C, équipements informatiques vers l'UTG

Source : Cellule Europe

1.3.3 Le 10^e FED territorial

Les ressources européennes prévues dans le cadre du 10^e FED s'élèvent à 1 968 millions de F CFP (16,49 millions d'€).

Selon le choix des élus, cette enveloppe sera principalement affectée (90 %) à la reconstruction complète du quai de Leava à Futuna, actuellement très dégradé. Il s'agira d'un port en eau profonde, répondant aux normes européennes, et doté d'infrastructures douanières. Des équipements au sol sont aussi prévus, tels que du matériel autonome de chargement et de déchargement (grues circulantes). Le nouveau quai sera un outil indispensable pour faciliter les échanges avec l'île de Futuna et contribuer ainsi au désenclavement économique de l'île.

Les 10 % restants seront affectés à la révision de la stratégie de développement durable de 2002, aux études, audits et évaluations ainsi qu'aux imprévus.

2. Le régime fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Le Territoire de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal particulier dont la caractéristique principale est l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est donc essentiellement basé sur une fiscalité indirecte⁶.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux.

Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Taxes douanières	1 498	1 564	1 707	1 273	1 395	69,5%	9,6%
Impôts directs	107	128	154	226	187	9,3%	-17,3%
Taxes diverses	459	390	370	393	424	21,2%	7,9%
Total recettes	2 064	2 082	2 232	1 892	2 006	100,0%	6,0%

Sources : Service des Douanes, Trésor public

En 2010, les recettes fiscales du Territoire s'établissent à 2 006 millions de F CFP, en progression de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte de la hausse observée des taxes douanières avoisinant 70 % du total des recettes fiscales. En variation annuelle, on observe une hausse de 9,6 % de ces taxes soit une augmentation de 122 millions de F CFP.

⁶ Fiscalité indirecte : ensemble des taxes applicables aux opérations de production et de consommation.

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés principalement, des taxes douanières au sens large (1 395 millions de F CFP) et des taxes diverses (424 millions de F CFP).

2.2.1 Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douanes, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement). Les droits de douanes frappent les produits importés en provenance des pays extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux collectivités d'outre-mer. La taxe d'entrée, quant à elle, s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe se calcule à partir du prix du produit en ajoutant le coût du transport mais sans intégrer les droits de douane.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. Un changement de barèmes avait été voté en juillet 2008, mais il a été retiré suite au mouvement des socioprofessionnels qui avait suivi ce vote.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2010
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
TIC* alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
TIC* hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 3 à 22 F CFP par litre
TIC* tabac	Ensemble des tabacs	de 1 250 à 1 660 F CFP par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95%
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

* TIC : Taxe intérieure sur la consommation

Source : Service des Douanes

L'augmentation de 9,5 % en glissement annuel des recettes douanières à la fin de l'année 2010 est en majeure partie imputable à la hausse en volume des importations sur la période. En cumul, les droits de douane et taxes d'entrée atteignent 976 millions de F CFP en 2010, soit 12,3 % de plus qu'en 2009. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs (TICT) a légèrement chuté en 2010 (-2 %) en raison d'une baisse de la consommation en quantité.

Evolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Droits de douane	279	314	331	211	243	15,2%
Taxes d'entrée	780	807	916	650	733	12,8%
TIC alcool	157	169	180	162	182	12,3%
TIC hydrocarbures	140	137	138	93	82	-11,8%
TIC tabac	132	129	132	147	144	-2,0%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	9	9	11	10	10	-5,8%
Total	1 498	1 564	1 707	1 273	1 394	9,5%

Source : Service des Douanes

2.2.2 Les taxes diverses

Les taux des taxes diverses pour l'année 2010 sont restés les mêmes que pour l'année précédente.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2010
Taxe de lamanage et de ballisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1 400 F CFP/t ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de F CFP selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 F CFP selon le nombre de chevaux
Taxe sur les ventes de tabacs	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 3,33 pour les cigarettes françaises 6,64 pour les cigarettes étrangères
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8 000 F CFP
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh

Source : Service des Douanes

Les taxes diverses s'élèvent à 424 millions de F CFP à fin 2010, en hausse de 7,9 % en glissement annuel. Les taxes perçues par les affaires maritimes ont connu une augmentation de 41,4 % : un nouveau navire a été immatriculé en 2010 et la taxe de quai a eu un rendement légèrement supérieur aux prévisions en raison du passage de 2 bateaux de marchandises supplémentaires.

L'essentiel de ces taxes diverses (60,8 %) provient des ventes de tabacs qui ont généré, hors TICT, 258 millions de F CFP de revenus. En 2010, la régie des tabacs (qui assure le monopole de la distribution) a connu une hausse de ses tarifs d'approvisionnement en cigarettes. Cette hausse s'est ensuite répercutée, par l'application des coefficients fiscaux, sur le prix de vente des cartouches au détaillant, majoré en moyenne de 15 %. La diminution de la consommation de tabac précédemment évoquée a limité la progression attendue des ventes à 8,7 %.

Evolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Taxes des affaires maritimes*	82	60	65	56	79	41,4%
Taxe d'immatriculation de véhicules	6	8	9	5	5	-1,2%
Taxe sur l'environnement	5	4	6	4	6	43,0%
Ventes de tabac	237	231	244	237	258	8,7%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	3	17	11	22	10	-52,9%
Taxe sur l'électricité	125	64	33	66	66	-0,2%
Droits d'enregistrement	2	8	3	4	1	-74,2%
Total	459	390	370	393	424	7,9%

*Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation, et d'immatriculations de navires

Sources : Service des Douanes, Trésor public

2.3 LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus auprès des sociétés par le service des Contributions Diverses, rattaché organiquement au service des Douanes. Ils incluent la patente, la taxe sur les sociétés sans activité, le droit proportionnel et les centimes additionnels. Corrélativement à la baisse observée du nombre d'entreprises patentées (-32,5 %), le montant de ces impôts a fortement chuté (-17,3 %) en 2010 pour s'établir à 187 millions de F CFP.

Evolution des impôts directs

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Contributions des patentes	32	34	40	57	50	-13,0%
Taxes sur les sociétés sans activité	25	40	31	32	26	-17,8%
Droit proportionnel	41	44	70	120	87	-27,4%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	10	10	12	17	15	-13,3%
Taxe sur les conventions d'assurance	-	-	-	-	5	-
Taxe sur les opérations financières	-	-	-	-	0,3	-
Taxe sur les abonnements à la télévision	-	-	-	-	4,4	-
Total	107	128	154	226	187	-17,0%

Source : Service des Douanes

La patente est un impôt dû par toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte dans un but lucratif. Elle est déterminée à partir de plusieurs critères qui sont : le secteur d'activité, la surface des locaux, les effectifs ou encore des critères spécifiques à l'activité. Un abattement forfaitaire de 1% par salarié déclaré est appliqué, plafonné à 40 salariés.

Sur l'année 2010, la contribution des patentes est en diminution (-13 % à 50 millions de F CFP) en raison de la poursuite des radiations de sociétés créées pour bénéficier des mesures de défiscalisation visant à soutenir l'investissement sur le Territoire. Le rôle des patentes 2010 comptabilise ainsi 475 entreprises en activité, contre 704 un an auparavant.

Le rendement de la taxe sur les sociétés sans activité enregistre une baisse de 17,8 % par rapport à 2009. Il s'agit en fait d'une remise à plat du rôle et de la suppression de certaines sociétés qui n'avaient plus aucune activité mais pour lesquelles les dirigeants n'avaient pas effectué les formalités de radiation. Il en découlait un montant de taxes liquidées nettement supérieur aux possibilités de recouvrement réel.

Le droit proportionnel passe de 120 millions en 2009 à 87 millions en 2010. Cela s'explique par la modification du taux et du mode de prélèvement de cette taxe en 2009. Sur l'exercice 2009, le Territoire a perçu le droit proportionnel sur les importations de l'année précédente au taux de 1 % ainsi que le droit proportionnel à son nouveau taux de 2 % en temps réel, prélevé directement avec les taxes d'importation. La baisse attendue en 2010 était de l'ordre de 30 % en raison de ce nouveau mode de calcul du droit proportionnel, elle a été moindre en raison de l'arrivée de 2 navires supplémentaires de marchandises en 2010.

Enfin, les centimes additionnels sont une taxe permettant le financement de l'activité de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA). Ils diminuent de 13,3 % à fin 2010, en rythme annuel, pour s'établir à 15 millions de F CFP.

Les impôts directs incluent, par ailleurs, trois nouvelles taxes créées en 2009 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 (la taxe sur les conventions d'assurance, la taxe sur les opérations financières, et la taxe sur les abonnements à la télévision satellite). Ces dernières ont rapporté, en cumul, 10 millions de F CFP. La taxe sur les abonnements à la télévision par satellite, initialement prévue à 1 000 francs par mois a été modifiée par l'arrêté n°2009-348 fixant la taxe à 5 % du montant mensuel de l'abonnement.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

En 2010, les sommes transférées par l'Etat vers le Territoire des îles Wallis-et-Futuna atteignent 12,4 milliards de F CFP, soit une progression de 3,7 % en une année. Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'Etat détachés à Wallis-et-Futuna, s'élèvent à 6,1 milliards F CFP et représentent en proportion 49 % des transferts totaux. Elles ont été versées à 84 % par l'Education nationale.

Ce total inclut, par ailleurs, des aides exceptionnelles et des crédits d'urgence versés par l'Etat à la suite du passage du cyclone *Tomas* à Futuna, dont le montant global a été estimé à 6,7 millions d'euros. Cette somme a été affectée à l'aide alimentaire (27,5 %), la reconstruction de l'habitat des particuliers (30 %), la réfection des bâtiments scolaires (14,5 %), la fourniture de matériels divers (16,7 %), des frais de logistique (9,2 %) et des travaux divers (2,1 %).

La ventilation par Ministère montre que l'Education nationale et le ministère de l'Intérieur (Outre-mer) totalisent 94,6 % des transferts d'Etat. Ainsi, la contribution du ministère de l'Education nationale aux dépenses de l'Etat en 2010 a été de 5 884 millions de F CFP (+ 2,2 % par rapport à 2009). Avec 5 883 millions de F CFP, la participation du ministère de l'Intérieur est également en augmentation (+ 7,6 %) : elle inclut, entre autres, la dotation à l'Agence de santé (+ 5,8 % sur l'année), les dotations générales de fonctionnement (DGF) versées aux trois Circonscriptions et la subvention d'équilibre octroyée au Territoire, ainsi que des subventions diverses pour la desserte aérienne etc ...

En 2010, l'Etat a ainsi transféré 969 194 F CFP par habitant (+6,2 % par rapport à 2009), dont 458 417 F CFP au titre de l'éducation et 224 132 F CFP pour la prise en charge des dépenses de santé.

Ventilation des dépenses de l'Etat à Wallis-et-Futuna

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Education nationale	5 628	5 905	5 723	5 759	5 884	2,2%
MIOMCT*	4 700	5 042	6 039	5 466	5 883	7,6%
Dotation Agence de santé	1966	2 526	3 085	2 719	2 877	5,8%
DGF** et subvention d'équilibre	442	454	464	442	410	-7,4%
Autres dépenses du MIOMCT	2 292	2 062	2 490	2 305	2 597	12,6%
Autres Ministères	902	993	767	776	673	-13,3%
TOTAL	11 230	11 940	12 529	12 001	12 440	3,7%
dont dépenses de personnel	5 785	5 849	6 032	6 121	6 142	0,3%

* MIOMCT : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

** DGF : Dotation Générale de Fonctionnement, allouée aux trois Circonscriptions

Source : Trésor public

3.2 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Remarque liminaire : depuis le 1^{er} juillet 2002 (arrêté n° 2002-305), les recettes et dépenses du Service des Postes et Télécommunications (SPT) sont isolées de celles du Territoire dans un budget annexe au budget principal afin de mieux apprécier les résultats de son activité propre. Cependant, ce même arrêté prévoit la possibilité d'affecter, en partie ou en totalité, l'excédent de fonctionnement du SPT au budget principal du Territoire.

3.2.1 Aperçu général

En 2010, la situation budgétaire du Territoire s'est améliorée par rapport à 2009. Les dépenses sont globalement en baisse alors que les recettes du Territoire, provenant essentiellement des recettes douanières, ont augmenté sensiblement suite à la croissance des importations en 2010. Il en résulte, par conséquent, une hausse des ressources propres du Territoire de 10,2 % après une contraction de 14,1 % en 2009. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de puiser dans les excédents du SPT pour présenter un résultat à l'équilibre, alors que 588,7 millions de F CFP avaient été prélevés en fin d'exercice 2009.

Principaux ratios financiers du Territoire					
	2006	2007	2008	2009	2010
Equilibre général					
Taux d'épargne brute (EB*/RRF**)	0,4%	-5,1%	6,4%	8,8%	4,6%
Fonds de roulement au 31/12 (en jours de dépenses)	55,5	8,7	38,6	56,8	62,2
Fiscalité					
Mesure de la fiscalité	67,8%	39,0%	35,6%	30,8%	36,2%
Autonomie financière (ressources propres/RRF)	77,5%	78,9%	75,0%	58,8%	74,3%
Investissement					
Effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF)	8,0%	11,6%	4,2%	3,0%	3,8%
Taux de réalisation des investissements	75,7%	59,8%	19,0%	12,1%	13,6%
Endettement					
Coût moyen de la dette (intérêt/dette)	2,7%	2,5%	1,7%	1,3%	0,7%
Niveau d'endettement (dette/RRF)	4,9%	4,3%	3,4%	2,7%	2,8%
Capacité de désendettement (années)	11,1	-0,8	0,5	0,3	0,6

*EB : Epargne Brute
 ** RRF : recettes réelles de fonctionnement
 Sources : Trésor public, IEOM

1) L'équilibre budgétaire

Le Territoire présente au 31 décembre 2010 des résultats convenables en matière d'équilibre budgétaire, légèrement en retrait par rapport à 2009 (le reversement effectué au budget principal à partir des comptes du SPT avait permis d'améliorer les ratios) mais reflétant davantage la situation budgétaire réelle du Territoire.

Ainsi, l'épargne brute⁷, mesurant le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses et la capacité du Territoire à se désendetter (ou à investir), s'établit en 2010 à 131 millions de F CFP. Le taux d'épargne brute⁸ de la collectivité est de 4,6 %, contre 8,8 % l'année passée. Le fonds de roulement laisse au Territoire une marge de manœuvre de 62,2 jours de dépenses totales, contre 56,8 journées au 31 décembre 2009.

2) Mesure de la fiscalité

Compte tenu de l'absence de fiscalité directe sur le Territoire, la notion de potentiel fiscal n'est pas applicable. En revanche, la fiscalité peut s'apprécier au moyen du ratio d'autonomie financière⁹. Ce ratio est de 74,3 % en 2010. Il retrouve sensiblement son niveau de 2008 (75 %) après une baisse du ratio à 58,8 % en 2009 (toujours sous l'effet de l'apport du SPT). Les 25,7 % restant correspondent aux subventions et participations, émanant principalement de l'Etat, et aux produits financiers.

⁷ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

⁸ Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement

⁹ Rapport entre les ressources propres de la Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement

3) L'investissement

L'effort d'investissement du Territoire s'est légèrement amélioré en 2010, avec 3,8 % des recettes réelles de fonctionnement dédiées à des dépenses d'équipement. Le Territoire n'a réalisé que 11,3 % des investissements inscrits aux budgets primitifs et supplémentaires de l'année, sachant que la construction de la salle omnisport de Kafika (649,6 millions de F CFP) a été votée au budget supplémentaire 2010 pour des travaux prévus l'année suivante. En isolant cette opération, le taux de réalisation des investissements s'établirait à 34 %.

4) Indicateurs d'endettement

Le Territoire présente un niveau d'endettement¹⁰ de 2,8 % et a soldé en 2010 un prêt souscrit en 1993 pour la construction de l'aérogare de Hihifo. Dans le contexte actuel, la capacité de désendettement¹¹ du Territoire est limitée à 0,6 année. Par ailleurs, un prêt souscrit en 2002 pour la modernisation et l'extension du réseau des télécommunications figure au budget annexe du SPT, portant l'endettement consolidé du Territoire et du SPT à 10,6 %.

5) Les dépenses par habitant

En 2010, le Territoire et les trois Circonscriptions ont consacré 257 905 F CFP par habitant¹² à des dépenses de fonctionnement, soit 9 % de moins qu'en 2009. Elles se situent à un niveau identique à celles des collectivités de France métropolitaine (région, départements et communes) en 2008, avec 2 175,8 € (259 642 F CFP) par habitant.

En revanche, avec 17 197 F CFP par habitant en 2010, les dépenses d'investissement totales des collectivités de Wallis-et-Futuna restent très en deçà du niveau d'investissement des collectivités métropolitaines (1 030 € soit 122 924 F CFP par habitant en 2008). Il est à noter que les investissements réalisés au titre des contrats de développement ou du FED ne rentrent pas dans l'assiette de calcul puisqu'ils ne figurent pas sur les comptes administratifs du Territoire.

Dépenses par habitant					
	en F CFP	2008	2009	2010	France entière 2008
Territoire		219 926	254 796	228 650	-
Fonctionnement		209 447	246 032	219 432	-
Investissement		10 479	8 764	9 218	-
Circonscriptions		45 571	45 603	46 452	-
Fonctionnement		37 215	37 224	38 473	-
Investissement		8 356	8 379	7 979	-
Dépenses des collectivités locales		265 497	300 399	275 102	382 566
Fonctionnement		246 662	283 256	257 905	259 642
Investissement		18 835	17 143	17 197	122 924

Sources : Administration supérieure, Trésor public, DGCL

¹⁰ Rapport entre la dette et les recettes réelles de fonctionnement

¹¹ Rapport entre la dette et l'épargne brute

¹² Base de calcul : 13 445 habitants en 2008, 13 150 en 2009 et 12 835 en 2010

3.2.2 Analyse des finances du Territoire

(Annexe 1, tableaux 4 et 5)

Les comptes administratifs du Territoire affichent un résultat quasi nul pour l'année 2010 : la section de fonctionnement présente un excédent de 50 millions de F CFP tandis que la section d'investissement est déficitaire de 49 millions de F CFP.

1) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Territoire s'établissent en 2010 à 2 866 millions de F CFP, soit 12,8 % de moins qu'en 2009. Après neutralisation du reversement de 588 millions de F CFP du SPT effectué en 2009 (inclus dans les produits financiers), les recettes de l'exercice ressortent en hausse de 6,2 % par rapport à l'année passée. Elles sont constituées à 61,8 % des prélèvements fiscaux directs (205 millions de F CFP) et indirects (1 567 millions de F CFP). La différence, 1 094 millions de F CFP, inclut des subventions étatiques (653 millions de F CFP), des produits d'exploitation (principalement les ventes de tabac) pour 357 millions de F CFP et des produits financiers (84 millions de F CFP).

Les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 12,9 % en 2010 : cette baisse s'explique principalement par la réduction des frais financiers (-29,8 %) ainsi que par un prélèvement vers la section d'investissement moindre (61 millions contre 213 millions en 2009). Il est à noter que tous les autres postes de dépenses sont aussi en baisse : -1,3 % pour les frais de personnel, -8,5 % pour les allocations et subventions etc... Les frais financiers et les frais de personnel représentent en cumul, 51,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui témoigne de la rigidité des charges structurelles malgré les efforts réalisés en matière de réduction des dépenses.

2) La section d'investissement

Les recettes d'investissement ont été divisées par 3 entre 2009 et 2010. Elles se limitent pour l'année à 68 millions de F CFP, dont près de 90 % proviennent de la section de fonctionnement. La participation de l'Etat est réduite (moins de 8 millions de F CFP) mais les principales interventions financières de l'Etat en faveur de l'investissement ne figurent pas au budget du Territoire (contrats de développement, plan de relance etc....).

Les dépenses d'investissement de 2010 (118 millions de F CFP) se maintiennent sensiblement au même niveau que 2009 (115 millions de F CFP). Elles ont été dédiées à près de 50 % à la réfection de bâtiments administratifs et de villas de fonction, à des dépenses de petit matériel et mobilier (17 %) ainsi qu'à des travaux de voies et réseaux (14 %). Faute de ressources financières suffisantes, l'effort d'investissement du Territoire est réduit.

Comptes administratifs du Territoire

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Recettes réelles totales	2 872	2 958	3 187	3 521	2 934		-16,7%
Recettes de fonctionnement	2 683	2 649	2 996	3 286	2 866	100,0%	-12,8%
Produits de l'exploitation	261	248	268	270	357	12,5%	32,4%
Recettes fiscales	1 819	1 841	1 983	1 661	1 772	61,8%	6,6%
Impôts indirects	1 712	1 713	1 829	1 428	1 567	54,7%	9,7%
Impôts directs	107	128	154	234	205	7,1%	-12,3%
Subventions	567	529	705	710	653	22,8%	-8,1%
Produits financiers	35	31	42	644	84	2,9%	-87,0%
Recettes d'investissement	189	309	191	235	68	100,0%	-71,0%
Dotations et subventions reçues	11	108	178	22	8	11,2%	-65,0%
Prélèvement	178	186	13	213	61	88,8%	-71,6%
Emprunts	0	0	0	0	0	0,0%	
Dépenses réelles totales	3 111	3 297	2 957	3 351	2 935		-12,4%
Dépenses de fonctionnement	2 864	2 975	2 816	3 235	2 816	100,0%	-12,9%
dont frais de personnel	1 054	1 089	1 138	1 126	1 111	34,8%	-1,3%
dont frais financiers	139	226	268	427	300	13,2%	-29,8%
Dépenses d'investissement	247	323	141	115	118	100,0%	2,7%
Remboursement de la dette	25	12	14	13	9	11,4%	-34,8%
Dépenses d'équipement brut	215	307	127	92	103	79,9%	12,3%
Autres	7	3	0	4	0	3,9%	-100,0%
Excédent / déficit global	-239	-339	230	170	-1		-100,4%

Source : Trésor public

3.2.3 Les comptes des Circonscriptions

(Annexe 1, tableau 6)

En tant qu'échelon administratif équivalent à celui de la commune métropolitaine, les trois Circonscriptions reçoivent du ministère de l'Intérieur une dotation générale de fonctionnement (DGF), dont l'utilisation est libre. Le montant de la DGF est fonction de la population dénombrée. La DGF perçue par les Circonscriptions s'élève en 2010 à 410 millions de F CFP (3,4 millions d'euros), soit un montant légèrement inférieur à celui de 2009.

Hormis la DGF, la taxe sur la propreté versée par le Territoire et une subvention reçue de l'Agence de santé pour l'utilisation de l'ambulance, les Circonscriptions ne génèrent pas de ressources propres. Leurs moyens demeurent donc très limités.

Le résultat budgétaire des 3 Circonscriptions présente en cumul un excédent de 41 millions de F CFP en 2010, contre 17 millions en 2009. On observe que le solde des opérations des sections de fonctionnement a peu évolué par rapport à 2009. En revanche, les recettes d'investissement ont progressé de 19,8 %, alors que les dépenses d'investissement se sont inscrites en baisse (-7,1 %).

Comptes administratifs des Circonscriptions

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Recettes réelles totales	726	636	651	617	637	100,0%	3,2%
Recettes de fonctionnement	555	531	554	519	520	81,5%	0,1%
Recettes d'investissement	172	105	97	98	118	18,5%	19,8%
Dépenses réelles totales	718	656	613	600	596	100,0%	-0,6%
Dépenses de fonctionnement	536	528	500	490	494	82,8%	0,9%
Dépenses d'investissement	181	128	112	110	102	17,2%	-7,1%
Excédent / déficit global	9	-20	39	17	41		134,1%

Source : Trésor public

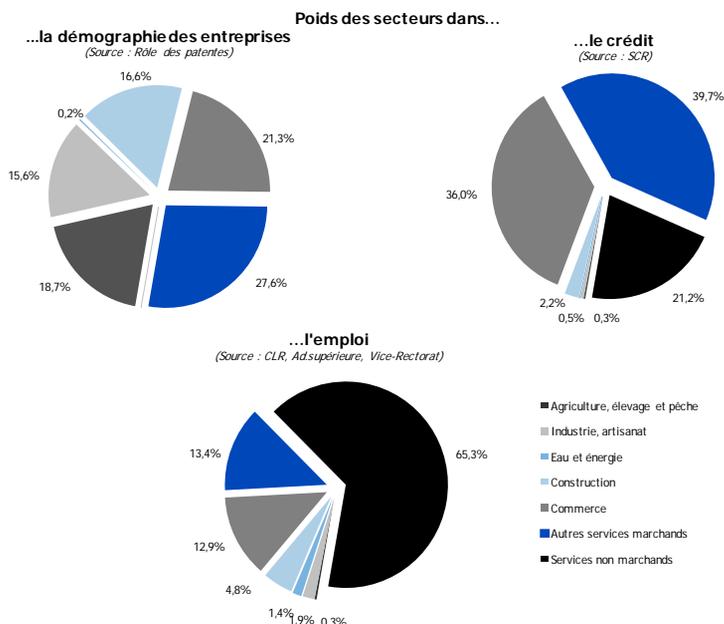


CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général des secteurs



L'économie du Territoire est concentrée autour de trois secteurs d'activité : le commerce, les services marchands ainsi que la construction et le BTP, qui totalisent en 2010 les deux tiers du nombre d'entreprises en activité. Avec 740 personnes déclarées auprès de la Caisse Locale de Retraite au 30 juin 2010, les salariés de ces trois secteurs représentent 89,5 % du secteur privé, mais seulement 31,1 % de l'effectif total, du fait de la prédominance du secteur public qui compte 1 554 salariés. Ils cumulent aussi 78 % de l'encours de crédit distribué (hors particuliers), mais avec une répartition moins égalitaire : les services marchands captent 39,7 % de l'encours, suivi du commerce pour 36 %, alors que le secteur du BTP ne mobilise que 2,2 % de l'encours.

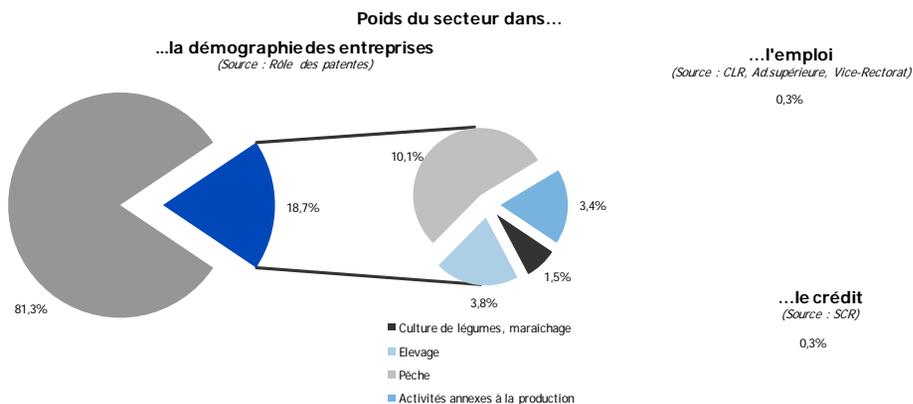
Les services non marchands, regroupant l'éducation, la santé et les services administratifs, occupent quant à eux la première place au niveau de l'emploi, avec une part relative de 65,2 % dans l'effectif salarié total du Territoire (cumul des agents territoriaux et des fonctionnaires d'Etat). Ils totalisent aussi 21,2 % de l'encours de crédit, du fait des concours accordés au Territoire ainsi qu'à l'Agence de santé.

Le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche fait figure de cas particulier : avec 18,7 % des patentés, il contribue à seulement 0,3 % de l'emploi salarié et bénéficie d'une fraction infime des financements bancaires (0,3 %). Il en est de même pour l'industrie et l'artisanat (composé essentiellement de boulangers, petits artisans du bâtiment et de couturières), qui pèsent pour 15,6 % dans la démographie des entreprises mais très peu dans l'emploi (1,9 %) et dans le crédit (0,5 %). A noter cependant que l'action de l'ADIE est nettement orientée vers ces 2 secteurs qui regroupent 61 % des bénéficiaires de l'association et 56,4 % des microcrédits octroyés en 2010.

Section 2

L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche

1. Panorama du secteur



Au 31/12/2010, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche occupe 89 patentés, soit 18,7 % de l'effectif des entreprises, dont 53,9 % sont des pêcheurs, 20,2 % des éleveurs, et 7,9 % des agriculteurs ou maraîchers. La présentation d'une patente étant l'une des conditions permettant de bénéficier d'une détaxe sur le carburant et le matériel, il en résulte une plus forte proportion de pêcheurs inscrits. Une partie non négligeable de ces patentés (18 %) exerce des activités annexes à la production (services forestiers, vente de plantes ornementales...).

En revanche, la contribution à l'emploi (0,3 % avec 8 salariés déclarés) et la mobilisation des crédits (5,3 millions au 31 décembre 2010, soit 0,3 %) sont quasi nulles pour ces activités, ce qui démontre que le secteur primaire reste ancré dans le domaine informel, voire non marchand.

Ces chiffres sont très certainement en deçà de la place réelle occupée par l'agriculture, l'élevage et la pêche au sein de l'économie du Territoire. Il existe, en effet, un très grand nombre d'exploitations familiales : 2 422 selon le recensement général agricole (RGA) de 2001. Une grande partie des opérateurs du secteur primaire pratiquent à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche, avec pour vocation première la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers. Selon l'enquête budget des familles (2005, STSEE), la valorisation de l'autoconsommation correspondrait à 26 % des dépenses totales des ménages.

En 2010, le passage du cyclone *Tomas* à Futuna a laissé des traces importantes dans le paysage agricole et forestier : destruction à plus de 75 % de 300 ha de forêt de pins des caraïbes ; perte de 740 porcs, noyés ou écrasés... D'autres événements majeurs ont marqué l'évolution du secteur primaire à Wallis au cours de l'année écoulée, notamment l'ouverture du marché couvert de Aka'aka et la création, en fin d'année 2010, d'un lycée professionnel agricole.

2. Les productions végétales et la forêt

Les productions familiales recensées lors du RGA de 2001 occupaient 1 346 ha, soit moins de 10 % du Territoire, avec la répartition suivante : arbres à pain (160 ha), bananiers (137 ha), cocotiers (300 ha), igname (24 ha), manioc (533 ha), taros (101 ha), fruitiers (57 ha) et des cultures à finalité artisanale ou coutumière (31 ha). Il s'agit majoritairement de cultures vivrières. Elles servent, pour une partie non négligeable, à l'alimentation porcine (ex. : manioc, coco). Les unités de production sont de très petite taille, de l'ordre de 0,5 ha en moyenne.

L'activité maraîchère tend à se développer sur le Territoire, notamment sous l'effet de la demande exercée par les métropolitains. Confronté à des coûts de production élevés et à des rendements faibles, le secteur reste marginal et le niveau des importations en fruits et légumes frais reste élevé afin de satisfaire la demande.

Au-delà de l'agriculture, Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier non négligeable. Il existe un très bon stock de bois sur pied à Wallis, mais à Futuna, il a été dégradé par le cyclone *Tomas*. Les plantations d'essences importées (pins des caraïbes), effectuées dans les années 1980, sont aujourd'hui en âge d'être exploitées. Il existe ainsi à Wallis une disponibilité en pins adultes sur plus de 200 ha, soit environ 60 000 m³. Le marché représenterait 500 à 1 000 m³ par an. Une nouvelle scierie privée (la seule en activité sur le Territoire) s'est installée à Wallis en avril 2010. Son activité repose essentiellement sur la production de bois de coffrage et de charpente, mais elle envisage à moyen terme de diversifier sa production en élargissant sa gamme de produits (poteaux téléphoniques, lambris, parquets...). Un autre projet d'exploitation doit voir le jour à Futuna.

3. L'élevage

L'élevage prédominant est de loin celui du porc, dont la principale finalité est la « coutume » : le porc est ainsi offert et consommé lors d'offrandes coutumières, de fêtes religieuses ou familiales. On compte environ 30 000 porcs à Wallis-et-Futuna. La production locale ne fait pas l'objet d'une commercialisation directe dans le circuit de distribution. Seuls 13 éleveurs porcins sont patentés au 31 décembre 2010, chiffre très éloigné de la réalité puisque de petits élevages sont présents dans pratiquement tous les foyers de la population. L'autosuffisance en viande de porc a été estimée à 84 % (STARP / STSEE, 2006).

Un atelier porcin naisseur est entré en production en juillet 2010 sur l'exploitation du lycée agricole Vaimoana. Cet atelier, reposant sur des pratiques d'élevage modernes, a pour vocation première de contribuer à l'éradication de la brucellose, parasite très répandu dans les systèmes d'élevage traditionnels.

Il existe par ailleurs quelques élevages modernes de poules pondeuses. L'offre en œufs locaux est en pleine expansion : à Wallis par une intensification de la production dans les 2 élevages existants ; à Futuna par la création d'une troisième unité de production. Ce développement vise à terme une substitution complète des œufs importés par la production locale.

Un élevage de poulets de chair est également présent sur le Territoire. Sa production, estimée à 10 tonnes par an, reste anecdotique par rapport à la consommation de volaille importée. En 2006, l'autosuffisance en viande de volaille a été estimée à environ 1 % de la consommation totale.

4. La pêche

L'exploitation des ressources marines est une activité socialement et économiquement importante à Wallis et à Futuna. Selon l'enquête Procfish (CPS, 2005), la consommation des produits de la mer dans l'archipel est conforme à la moyenne régionale et aux normes insulaires, autour de 53 kg/hab./an. 35 % des ménages, voire plus de 70 % dans certains villages, tirent un revenu, de la pêche à titre principal ou secondaire.

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires) et le traitement réservé aux prises, majoritairement destinées à l'autoconsommation. Cependant, les ventes des petits pêcheurs côtiers enregistrées par le Service de la pêche ont affiché une nette progression en 2010, avec 39 tonnes enregistrées soit 30 % de plus qu'en 2009. L'ouverture du marché couvert au 1^{er} octobre 2010, avec une matinée par semaine exclusivement dédiée à la vente de poisson, illustre une nouvelle dynamique de commercialisation directe des prises décidée par les professionnels du secteur.

L'Etat accompagne au travers de subventions diverses l'essor de la pêche professionnelle. Depuis 2003, 11 bateaux de petite pêche ont été subventionnés à hauteur de 70 %. En fin d'année 2010, un thonier – palangrier a été acheté par une société familiale avec un cofinancement de l'Etat (50 %). L'exploitation du thonier est en phase de démarrage et devrait à terme permettre d'alimenter le marché local en thon, avec un quota fixé à 90 tonnes par an.

5. L'aide au développement rural

5.1 L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Créé en 1989 afin de promouvoir le développement agricole, le collège d'enseignement agricole de Vaimoana à Lavagahau permettait aux élèves de poursuivre leur formation jusqu'à un niveau CAP / BEP. Le décret portant création du lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna a été signé le 30 décembre 2010 pour une ouverture du cursus à la rentrée scolaire 2011. L'objectif du lycée agricole est de former, sans qu'ils aient à poursuivre leurs études à l'extérieur du Territoire, de futurs chefs d'exploitation et de contribuer ainsi à la professionnalisation du milieu agricole.

5.2 L'OGAF

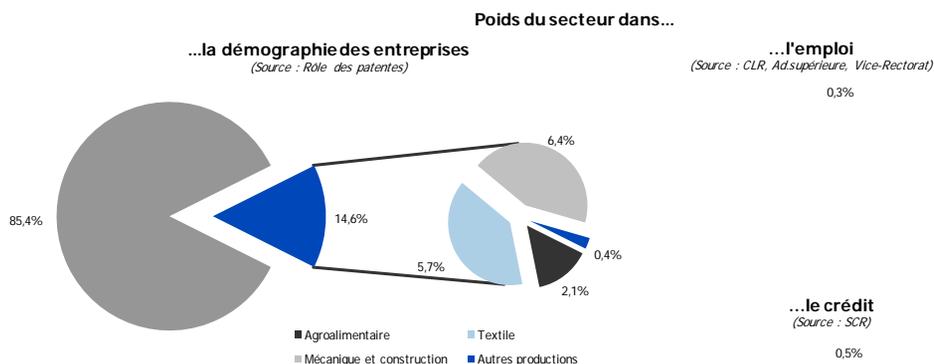
En 2010, le Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche (STARP) a finalisé l'utilisation des crédits de la troisième Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) 2008-2010. La totalité de la dotation (61,6 millions de F CFP), provenant du ministère de l'Agriculture, a été engagée. Sur la période, 67 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission d'attribution des aides pour des interventions concernant la pêche (23 %), les productions animales (26 %), les productions végétales (16 %), les services ruraux (9 %) mais aussi la formation des acteurs du monde rural (23 %) et la commercialisation des productions (3 %).

Pour répondre une demande croissante, l'OGAF IV, en cours de préparation, prévoit une allocation budgétaire annuelle de 300 000 €, contre 170 000 € par an pour la précédente opération et 90 000 € par an pour l'OGAF II.

Section 3

L'artisanat

1. L'artisanat de production



72 entreprises sont patentées (soit 15,2 % du nombre total d'entreprises) dans le secteur de l'artisanat de production. Ce dernier regroupe des activités très diverses :

- la mécanique et la construction pour 41,7 % des patentés du secteur, avec notamment la fabrication d'éléments pour la construction, la menuiserie, la fabrication de bateaux de plaisance etc. ;
- le textile, pour 37,5 % des personnes du secteur. Il s'agit exclusivement de femmes, exerçant la plupart du temps une activité professionnelle d'appoint, dans les domaines de la fabrication de vêtements et de la teinture sur tissus ;
- l'agroalimentaire pour 13,9 %, regroupant essentiellement des boulangers et pâtisseries ;
- les autres productions pour 2,8 %, avec l'édition d'enregistrements sonores, l'imprimerie...

Ce secteur est constitué d'un tissu de petites entreprises, souvent unipersonnelles, avec un faible impact sur l'emploi salarié (0,3 %). Les cotisations auprès de la Caisse Locale de Retraite étant volontaires pour les entrepreneurs individuels, ces derniers sont peu nombreux à se déclarer. L'artisanat de production est aussi caractérisé par une activité fluctuante et très informelle : absence de compte bancaire dédié et de comptabilité, faible volume de crédit octroyé (0,5 %). Néanmoins, l'ADIE est intervenue en 2010 en octroyant à cette catégorie de professionnels 13 microcrédits pour un montant total de 2,8 millions de F CFP.

2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat traditionnel de Wallis-et-Futuna consiste en la confection d'objets divers, tels que des tapas¹, des nattes en feuilles de pandanus tressées, des colliers de coquillage etc. Il est pratiqué pour l'essentiel par les femmes et présente une vocation davantage coutumière que marchande même si nous constatons depuis 2 à 3 ans un net développement de manifestations en tout genre en faveur des produits artisanaux. Les artisans, au sens traditionnel du terme, n'ont pas l'obligation de s'acquitter d'une patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule production. Ils n'existent donc pas de statistiques disponibles sur cette activité.

Les femmes artisanes sont regroupées au sein d'une structure associative créée en 1993, le Conseil territorial des femmes (CTF). Il encadre trois associations de femmes (une à Wallis et deux à Futuna) et constitue une tentative d'unification et d'organisation du secteur, dans un souci d'amélioration de l'artisanat traditionnel à des fins commerciales. Il bénéficie d'une subvention du Territoire pour ses frais de fonctionnement et de financements externes pour ses différents projets (Etat, OGAF, CPS...). Des locaux sont mis à sa disposition par le Service Territorial des Affaires Culturelles dans lesquels les femmes artisanes peuvent fabriquer et vendre leurs produits à une clientèle locale ou de passage. Aujourd'hui, on estime qu'une cinquantaine de femmes participent aux activités du CTF et en tirent ainsi un revenu d'appoint pour leur foyer.

En 2010, le CTF a apporté son soutien à la réalisation de 2 microprojets :

- la création d'une huilerie qui vise à développer la fabrication d'huile de coco parfumée et à valoriser d'autres plantes à parfum ; à ce jour, 15 producteurs réguliers sont déjà identifiés. Un bâtiment de 25 millions de F CFP, financé par l'Etat, a vu le jour en 2010 ;
- la création de poulaillers et de potagers : 6 familles de Wallis et de Futuna, des jeunes couples sans revenus et avec des enfants en bas-âge, se sont vus accorder un appui technique et financier afin de créer leur propre petite unité de production d'œufs, de poulets de chair et de légumes ; l'objectif premier est l'alimentation familiale, les surplus étant destinés à la vente de proximité.

¹ Ecorce de murier frappée et assemblée avec de l'amidon, puis décorée à l'encre de chine.

Section 4

L'énergie et l'eau

Remarque liminaire : la production d'énergie électrique à Wallis-et-Futuna ainsi que la distribution d'eau à Wallis sont assurées par une société, EEFW, qui détient un monopole de fait. Concernant les hydrocarbures, la SWAFEP, prestataire de services de la société Total Pacifique, est en charge de l'activité de distribution des hydrocarbures. Pour des raisons de confidentialité des statistiques, il n'est pas possible de présenter le panorama de ce secteur d'activité.

1. L'énergie électrique

1.1 LA SOCIETE ELECTRICITE ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA (EEWF)

Depuis 1976, la société EEFW est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur l'ensemble du Territoire. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de F CFP, détenu à 66,6 % par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe GDF Suez) et à 32,4 % par le Territoire. Elle bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

L'exercice 2010 a été marqué par les deux événements majeurs qui ont fortement impacté l'activité de la société EEFW.

Le cyclone *Tomas* qui a frappé Wallis et Futuna en mars 2010 a occasionné des dégâts importants nécessitant la reconstruction du réseau de distribution d'électricité de la côte nord de l'île de Futuna à Poi et une remise en état importante du côté sud. Le coût total de ces opérations de réfection a été estimé à 118 millions de F CFP. La fin des travaux est prévue pour 2011.

Depuis avril 2010, le site de production d'EEFW a été bloqué durant plusieurs mois par quelques employés affiliés au syndicat majoritaire de cette société, en réaction au licenciement d'un cadre. Cette grève s'est transformée rapidement en conflit social entraînant à son point culminant une coupure générale d'électricité de plusieurs jours à Wallis. C'est l'événement le plus grave qu'est connu à ce jour, la société EEFW. Ce conflit a entraîné :

- le licenciement de huit agents,
- le gel de tous les investissements, notamment des groupes de production.
- une augmentation importante des impayés des factures d'eau et d'électricité.
- un entretien des réseaux d'eau et d'électricité réduit au strict minimum.

1.2 LES MOYENS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

A Wallis, la production électrique est assurée par une centrale thermique d'une puissance totale de 8 460 kVA² composée de sept groupes électrogènes diesels. A Futuna, la centrale est équipée de 4 groupes d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kW.

² Kilo Volt Ampère

Récemment, la production solaire photovoltaïque a émergé avec 4 centrales en service actuellement pour un total de 106,8 kWc³. Les premiers retours d'expérience montrent une production moyenne annuelle de 1 250 kWh par kWc/an, rendement inférieur de 15 % à celui observé en Nouvelle-Calédonie. Hormis ces équipements financés par EEFW, l'année 2010 s'est concrétisée par l'exécution du projet TEP VERTE⁴ financé à 65 % par l'UE et le reste par le Territoire. Le montant total du projet pour Wallis-et-Futuna s'élève 1,15 millions d'euros (cf. section 5).

Enfin, il existe à Futuna une production d'énergie hydroélectrique non négligeable avec une centrale d'une capacité de 150 kW. La remise en état définitive de cette centrale débutée en 2008, est toujours en attente d'un accord du Territoire. Le passage du cyclone *Tomas* a rendu la centrale à nouveau indisponible en obstruant le point de captage des eaux en bordure de rivière. Des travaux importants sont encore à réaliser pour aboutir à sa remise en état complète.

Il est à noter que la part des énergies renouvelables s'élève seulement à 0,8 % du total de la production électrique en 2010.

1.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En 2010, la production et la consommation d'énergie affichent des baisses du même ordre en glissement annuel : -1,4 %. La baisse est davantage marquée à Futuna, en raison de l'interruption de la fourniture électrique sur une partie de l'île durant plusieurs mois à la suite du cyclone *Tomas*. Le nombre d'abonnés s'est également replié de 4,2 % après une hausse de 1,2 % enregistrée en 2009.

Production et consommation d'électricité						
en milliers de kWh	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Energie produite	19 687	20 261	20 321	20 091	19 816	-1,4%
Wallis	16 123	16 531	16 624	16 641	16 719	0,5%
Futuna	3 564	3 730	3 697	3 450	3 097	-10,2%
Vente d'énergie	16 181	16 903	18 405	16 558	16 332	-1,4%
Wallis	12 956	13 541	15 061	13 449	13 642	1,4%
Futuna	3 225	3 362	3 344	3 109	2 740	-11,9%
Nombre d'abonnés	3 669	3 695	3 706	3 751	3 592	-4,2%
Wallis	2 561	2 557	2 574	2 628	2 589	-1,5%
Futuna	1 108	1 138	1 132	1 123	1 004	-10,6%

Source : EEFW

1.4 LA TARIFICATION

Les coûts de production de l'énergie sur l'archipel sont très élevés en raison de leur interdépendance avec les prix du gazole. De ce fait, la formule tarifaire, permettant de réviser les prix de vente de l'énergie en fonction de divers paramètres, a fait l'objet d'un avenant en 2009 afin de maintenir des tarifs en harmonie avec le poids réel du gazole dans les charges d'exploitation de la société.

³ Kilo Watt crête

⁴ Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire

Les tarifs de l'énergie électrique sont donc désormais plus sensibles aux variations de prix de l'hydrocarbure. Faisant suite à une baisse de 10 % en 2009, une hausse globale de la tarification de 8,3 % en glissement annuel a été observée en 2010. Celle-ci est à corrélérer avec la hausse du prix des produits énergétiques sur l'année (+9,5 % en glissement annuel).

Tarifification annuelle moyenne

prix du kWh en F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Basse tension						
Petits utilisateurs	66,16	71,14	77,33	69,35	75,14	8,3%
1ère tranche	82,70	88,92	96,67	85,35	93,92	10,0%
2ème tranche	66,16	71,14	77,53	69,35	75,14	8,3%
3ème tranche	49,62	53,36	58,00	52,01	56,35	8,3%
Moyenne tension						
1ère tranche	62,03	66,70	72,18	65,01	70,44	8,4%
2ème tranche	41,35	44,46	48,12	43,34	46,96	8,4%

Source : EEFW

2. L'eau

2.1 LES ACTEURS

Sur l'île de Wallis, c'est également la société EEFW qui assure la production et la distribution d'eau. Si la gestion du réseau relève de la responsabilité de l'entreprise, le financement des investissements neufs et de renouvellement, dans le cadre du contrat d'affermage reconduit en 2005 pour une durée de 17 ans, doit être assuré par le Territoire.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées directement par le Territoire par l'intermédiaire du Service des Travaux Publics.

2.2 LA RESSOURCE ET LES INFRASTRUCTURES

A Wallis, les eaux douces souterraines de la nappe phréatique constituent une lentille suspendue au dessus des eaux salées infiltrées dans le sol. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³ alors que les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20 % de la « recharge » potentielle.

Pour la production, l'infrastructure est composée de 12 forages, dont 9 en fonction. Le réseau de distribution, d'une longueur totale de 113 km, est constitué de trois sous-réseaux : un destiné à alimenter les villages du bord de mer (réseaux de Loka, Holo et Mua), un autre desservant le lotissement d'Afala, et enfin un dernier permettant d'alimenter le centre de l'île ou *toafa*. La production et la distribution d'eau potable restent des préoccupations fortes en raison du manque de moyens de forage et du mauvais état du réseau de distribution.

Ainsi dans le cadre du plan de relance économique, un engagement financier de l'Etat à hauteur de 300 millions de F CFP a permis la réalisation d'une campagne de forage pour remplacer les forages obsolètes de Wallis. Le coût de ces travaux s'établit à 50 millions de F CFP ; le solde, 250 millions de F CFP, est dédié à la fourniture ainsi qu'à la pose d'équipement pour l'adduction en eau potable à Wallis comme à Futuna (pompes, réservoirs, stations de traitement). Ce second marché est en cours d'exécution.

A Futuna, la ressource en eau est obtenue par des captages de surface sur le réseau hydrographique, assez dense sur cette île au relief accidenté. Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs porcins à proximité des captages ne permet pas de distribuer une eau de qualité.

2.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

A Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers ou au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

A Wallis, la consommation est appréciée à partir des statistiques d'EEWF. En 2010, la production d'eau potable est restée relativement stable, alors que la consommation d'eau augmente de 3,6 % en glissement annuel et que dans le même temps, le nombre d'abonnés baisse de 2,1 %. Cette situation pourrait résulter soit de pertes importantes, soit de prélèvements sauvages enregistrés sur le réseau de distribution. Du fait de ces évolutions opposées, la consommation par abonné sur l'année enregistre une hausse de 5,8 % par rapport à 2009.

Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m ³	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Production	2 255	2 191	2 237	2 089	2 076	-0,6%
Consommation	1 284	1 202	1 261	1 167	1 209	3,6%
Nombre d'abonnés	2 584	2 635	2 660	2 670	2 614	-2,1%
Consommation /abonné (m³)	496,9	456,2	474,1	437,1	462,5	5,8%

Source : EEWF

2.4 LA TARIFICATION

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna. Elle est définie semestriellement par le Territoire, et varie progressivement par tranches de volumes consommés. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île, mais elle conduit à pénaliser les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (hôtellerie-restauration, maraîchage...).

En 2010, le prix de l'eau a connu une baisse générale, toutes tranches confondues, de 1,1 % par rapport à l'année précédente, faisant suite à une hausse de 4,1 % en 2009.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m ³ en F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Prix de base de l'eau	77,34	79,59	82,18	85,53	84,63	-1,1%
1ère tranche	94,55	95,50	98,58	102,64	101,56	-1,1%
2ème tranche	135,88	143,26	147,93	153,95	152,34	-1%
3ème tranche	181,41	198,97	205,46	213,82	211,59	-1%

Source : EEWF

3. Les hydrocarbures

3.1 LA SOCIETE WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PETROLIERS (SWAFEPP)

La SWAFEPP assure le stockage et la distribution des hydrocarbures à Wallis ainsi qu'à Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière Total Pacifique. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie.

3.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Fidji pour des hydrocarbures en provenance de Singapour. En 2010, 7 pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna contre 13 en 2009, à la suite de l'allongement des délais de ravitaillement, de 4 à 6 semaines. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie, uniquement vers Wallis. 4 butaniers ont accosté en 2010.

A Wallis, le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose d'une capacité de stockage totale de 2 680 m³, dont l'utilisation a été modifiée en 2010 afin d'augmenter le stock de gazole disponible et de rationaliser ainsi davantage les coûts de transport. Ainsi, le gazole occupe maintenant 1 740 m³ (soit 65 % du volume de stockage disponible contre 46 % en 2009), l'essence 540 m³ (20 %), le Jet A1 400 m³ (15 %). Cette nouvelle répartition des stocks permet au Territoire d'avoir une autonomie de 101 jours de consommation en gazole, de 108 jours en super et 152 jours en pétrole Jet. 140 m³, équivalent à 70 tonnes, sont par ailleurs dédiés au gaz butane.

Futuna est équipée de 6 cuves pour une capacité de 270 m³, dont 220 m³ sont destinés au gazole et 50 m³ à l'essence super sans plomb, portant ainsi l'autonomie à 52 jours en gazole et 70 jours en essence.

3.3 LA CONSOMMATION

En 2010, la consommation d'hydrocarbures continue de progresser par rapport à 2009, à l'exception de l'essence qui affiche une régression de 3,4 %. Dans le détail, la consommation de gazole augmente de 0,6 %, le gaz butane de 3,9 %, et le Jet A1 de 10,3 % en glissement annuel. Le gazole demeure l'hydrocarbure le plus utilisé avec 72 % de la consommation totale.

Consommation totale en hydrocarbures

en milliers de litres	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Essence	2 413,2	2 314,3	2 016,1	2 112,6	2 040,5	-3,4%
Gazole	7 540,8	7 814,6	7 404,9	7 657,1	7 706,7	0,6%
Jet A1	793,8	987,1	821,4	858,2	946,4	10,3%
Gaz butane (tonnes)	241,3	241,2	229,8	248,5	258,2	3,9%

Source : SWAFEPP

3.4 LA TARIFICATION

La tarification des hydrocarbures à la pompe est entièrement réglementée. Les prix des produits pétroliers sont ainsi déterminés par délibération de l'Assemblée territoriale et publiés par arrêté du Préfet. EEWf bénéficie d'un tarif spécifique pour le gazole destiné à la production électrique. Le prix au revendeur est constitué de la somme de tous les postes intermédiaires (coûts à l'importation, taxes douanières, coûts des prestations locales). Il faut y ajouter la marge des pompistes détaillants pour obtenir le prix de vente final appliqué au consommateur.

En 2010, la hausse de la valeur CAF des hydrocarbures (17,6 % en moyenne) et la hausse des taxes, partiellement indexées sur la valeur CAF, ont contribué à l'augmentation du prix au revendeur tandis que les prestations locales (correspondant aux frais de passage perçus par la SWAFEPF), ont augmenté dans une fourchette allant de 0,5 à 0,7 %. La marge des détaillants n'a pas été modifiée sur l'année et, au final, le prix de vente au détail a été majoré en moyenne de 10 % après une diminution de 9,1 % en moyenne en 2009.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers en F CFP / litre	2008			2009			2010			Variation 2010/2009		
	Essence	Gasol	Jet A1	Essence	Gasol	Jet A1	Essence	Gasol	Jet A1	Essence	Gasol	Jet A1
Coût CAF	86,3	89,9	89,5	64,7	61,0	65,0	73,8	73,9	76,5	14,1%	21,1%	17,7%
Total des taxes	47,9	36,1	52,7	41,4	27,7	42,4	44,1	31,4	47,2	6,5%	13,4%	11,3%
Total des prestations locales	42,1	42,1	31,5	44,2	44,1	33,0	44,4	44,4	33,0	0,5%	0,7%	0,0%
Prix au revendeur	176,2	168,0	173,7	150,3	132,9	140,4	162,3	149,8	156,7	8,0%	12,7%	11,6%
Marge détaillant	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix de vente au détail	187,2	179,0	184,7	161,3	143,9	151,4	173,3	160,8	167,7	7,4%	11,7%	10,8%

Source : SWAFEPF

Compte tenu des variations susmentionnées, l'évolution de la structure des prix enregistré entre 2009 et 2010, une réduction de la part dédiée au règlement des prestations locales (-3 points pour le gazole et -1,8 points pour l'essence). En revanche, la part des coûts à l'importation a augmenté en 2010 avec 3,6 points pour le gasol et 2,5 points pour l'essence, et demeure la principale composante du prix final, avec respectivement 42,6 % et 46 % du prix de vente à la pompe.

Les taxes représentent en moyenne 22,5 % du prix de vente au détail des hydrocarbures (-5 points par rapport à 2009), alors que la marge du détaillant constitue la plus petite part, avec 6,6 % en moyenne.

Structure des prix des principaux hydrocarbures en pourcentage	2008		2009		2010		Variation 2010/2009	
	Essence	Gasol	Essence	Gasol	Essence	Gasol	Essence	Gasol
Coût CAF	46,1%	50,2%	40,1%	42,4%	42,6%	46,0%	2,5 pt	3,6 pt
Taxes	25,6%	20,2%	25,7%	19,2%	25,4%	19,5%	-0,3 pt	0,3 pt
Prestations locales	22,5%	23,5%	27,4%	30,6%	25,6%	27,6%	-1,8 pt	-3 pt
Marge détaillant	5,9%	6,1%	6,8%	7,6%	6,3%	6,8%	-0,5 pt	-0,8 pt

Source : SWAFEPF

Section 5

L'environnement

1. La protection du patrimoine naturel

1.1 RECIFS CORALLIENS ET ESPACE MARITIME

Le Service Territorial de l'Environnement (STE) a repris en 2010 le programme de suivi de l'état de santé des récifs coralliens (débuté en 1999 et interrompu depuis 2005), dans le cadre de la mise en place d'un réseau de surveillance des récifs dans l'ensemble des collectivités ultramarines (réseau Polynesia Mana). 6 sites (2 à Wallis, 2 à Futuna et 2 à Alofi) font ainsi l'objet d'un suivi spécifique par du personnel formé, à cet effet, en techniques de comptage.

Wallis-et-Futuna participe aussi au programme national IFRECOR⁵, se déclinant par programmes quinquennaux. L'initiative 2006-2010 a ainsi permis de nombreuses actions en faveur des récifs coralliens pour un montant global de 51 millions de F CFP :

- dans le cadre d'un plan d'action local (84,4 % des dépenses) : installation d'un sentier sous-marin, participation à la création d'un sentier botanique, mise en place de dispositifs de mouillages à l'intérieur du lagon, réalisation d'études et d'inventaires, publications d'ouvrages et d'outils de sensibilisation...
- dans le cadre d'un plan d'action national (15,6 % des dépenses), Wallis-et-Futuna pilotant pour l'ensemble des DOM/TOM le thème d'intérêt transversal du changement climatique.

Les financements accordés proviennent conjointement de deux Ministères pour 68,2 % des dépenses, le solde relevant d'une participation du Territoire.

Bilan des dépenses IFRECOR 2006-2010

en milliers de F CFP	MIOMCT*	MEEDDM**	Territoire	Total
Plan local	8 738	18 126	16 225	43 089
Plan national (changement climatique)	7 990	0	0	7 990
Total	16 728	18 126	16 225	51 079

* MIOMCT : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

** MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, et de la Mer

Source : Service Territorial de l'Environnement

Par ailleurs, une action d'envergure en faveur de la protection des espaces maritimes côtiers a débuté fin 2010 par la réalisation de digues de protection en bordure du littoral, dans le but de protéger les populations habitant en bord de mer contre la montée des eaux et de freiner l'érosion du trait de côte. Quatre villages sont concernés pour le moment à Wallis comme à Futuna, et des opérations du même type doivent se poursuivre en 2011 sur d'autres sites dégradés, essentiellement par les prélèvements de sable ou par les aménagements anarchiques. Inscrits au contrat de développement 2007/2011, les montants engagés au 31 décembre 2010 au titre de cette action s'élèvent à 27,5 millions de F CFP.

On peut enfin rappeler que 2010 avait été déclarée « année internationale de la biodiversité ». Le STE a relayé ce message national par la réalisation d'opérations de sensibilisation, dont une exposition itinérante sur la biodiversité.

⁵ Initiative française pour les récifs coralliens

1.2 LA MISE EN PLACE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

La réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est inscrite au code de l'environnement du Territoire des îles Wallis-et-Futuna (article E.223-1) depuis 2007. L'objectif d'un SAGE est de fixer les principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eau.

En 2010, le Service Territorial de l'Environnement a effectué les démarches nécessaires, en partenariat avec les acteurs concernés autour de la gestion de l'eau pour mettre en œuvre ce dispositif. Ces travaux ont abouti à l'adoption de la délibération n° 28/AT/2010 du 10 décembre 2010 (rendu exécutoire par l'arrêté 2010-474), approuvant la mise en œuvre de 2 SAGE distincts (l'un concernant Wallis, l'autre concernant Futuna et Alofi) et désignant les membres des Commissions Locales de l'Eau (CLEs).

La prochaine étape consiste en la réalisation d'états des lieux et de Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : ces documents (1 par SAGE) doivent compiler l'ensemble des dispositions techniques ou juridiques à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion de l'eau.

2. La gestion des déchets

La collecte des déchets à Wallis est assurée par la Circonscription tandis que le STE en gère le stockage et le traitement. A Futuna, sous couvert de conventions, le STE s'est substitué aux Circonscriptions compte tenu de leur incapacité à assurer la collecte des ordures.

Les déchets ménagers sont triés et stockés dans les CET⁶ (1 à Wallis et 1 à Futuna) mais ne subissent pas de traitement de recyclage ni de destruction faute de moyens nécessaires. Toutefois, certains déchets particuliers font l'objet d'une collecte et de traitements spéciaux :

- les déchets organiques sont broyés et mis en compostage ;
- les déchets hospitaliers sont systématiquement incinérés ;
- les huiles usagées sont collectées à la demande puis incinérées ;
- les carcasses et produits carnés sont traités à la chaux vive.

Principaux déchets stockés à Wallis et à Futuna au 31/12/2010

	Quantités
Déchets dangereux	
Huiles usagers	90 t
Batteries	70 t
DEEE*	9 t
Déchets chimiques	0,5 t
Médicaments	0,5 t
Piles	2 t
Véhicules hors d'usage	600 t
Déchets ménagers et assimilés	
Ordures ménagères	1,5 t/jour
Verre	50 m ³
Cannettes	110 m ³
Bouteilles plastiques	33 m ³

*DEEE : Déchets d'Equipements Elctriques et Electroniques

Source : Service Territorial de l'Environnement

⁶ Centres d'enfouissement techniques

3. Les énergies renouvelables

Dans le cadre du 9^e FED régional, le Territoire des îles Wallis-et-Futuna participe, avec ceux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française, au projet TEP VERTE⁷. Ce projet consiste à produire de l'énergie à partir d'installations photovoltaïques ou éoliennes. Le montant global du projet pour Wallis-et-Futuna s'élève à 1,15 millions d'euros, financé à 65 % par l'UE (750 000 €) et pour le reste par le Territoire (400 000 €).

L'année 2010 a été dédiée à l'exécution du marché, qui s'est concrétisé par la fourniture et l'installation d'équipements photovoltaïques en 4 lots :

- une centrale photovoltaïque hybride d'une capacité de 10 kWc⁸ à Wallis ;
- une centrale photovoltaïque connectée au réseau à Futuna de 43,2 kWc ;
- 41 systèmes photovoltaïques (de 1 kWc chacun) connectés au réseau sur Wallis et sur Futuna ;
- 3 systèmes de pompage solaire et de récupération de l'eau de pluie pour l'agriculture.

Parmi ces réalisations, le courant produit par la centrale photovoltaïque de Futuna et par les 41 systèmes installés dans les villages est injecté intégralement dans le réseau de distribution. Un tarif de rachat de l'énergie photovoltaïque a été proposé (avenant n°3 du 14/12/2009 au contrat de concession), et devrait pouvoir évoluer dans les années à venir. Le projet TEP VERTE reste démonstratif et représente moins de 1 % de la production annuelle d'électricité. Cependant, à ce jour, le potentiel de production en énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, reste important et pourrait représenter à terme au moins 25 % de la production totale actuelle soit 5 GW.

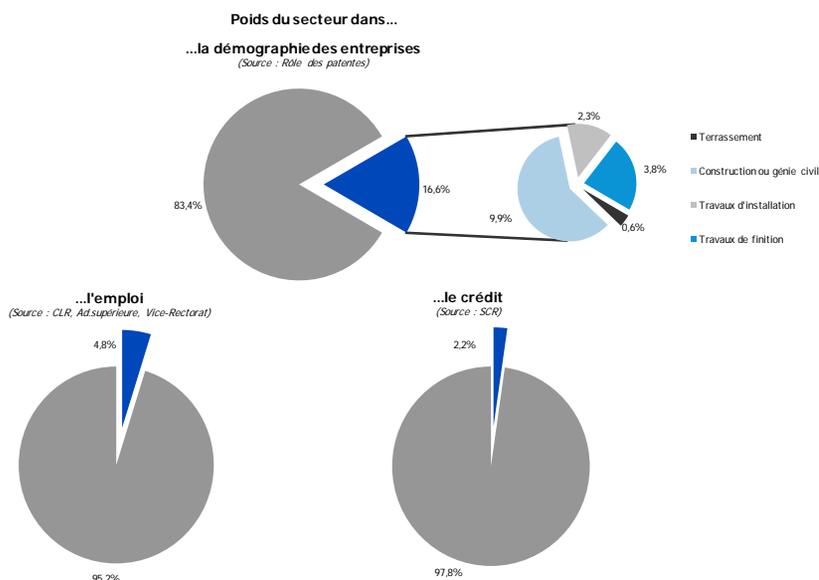
⁷ Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire

⁸ Kilowatt crête

Section 6

Le bâtiment et les travaux publics

1. Panorama du secteur



Le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu en 2010, grâce à une commande publique soutenue, une bonne orientation de son activité, qui s'est traduite par des créations d'emplois : 114 salariés ont été déclarés auprès de la CLR/CCPF pour ce secteur au 30 juin 2010, alors qu'ils n'étaient que 85 un an auparavant (+ 34,1 %). Il mobilise ainsi 13,8 % des effectifs du secteur privé, soit 3,2 points de plus qu'en 2009. En revanche, cette croissance ne s'est pas accompagnée d'une hausse de l'encours bancaire, qui est de 40,5 millions pour l'ensemble du secteur au 31 décembre 2010 (contre 58,6 millions de F CFP fin 2009).

Il convient de noter que ce secteur compte, à fin 2010, 79 entreprises de type PME, contre 114 en 2009. Cette régression provient, comme pour la plupart des secteurs, de radiations consécutives à l'arrêt des dispositifs de défiscalisation, qui avaient induit de nombreuses créations d'entreprises sans réelle activité.

Parmi les principales réalisations de l'année, on peut citer : la construction d'une huilerie, d'un marché couvert, d'immeubles de bureaux pour le service des affaires culturelles et pour le Trésor public, d'un nouvel hangar pour l'aviation civile ainsi que les réfections des blocs sanitaires et la construction de bibliothèques dans les établissements scolaires du premier degré. D'autres chantiers, déjà attribués ou en cours d'attribution, doivent continuer à soutenir l'activité du secteur en 2011 (construction de la salle omnisport de Kafika, réhabilitation complète du lycée d'Etat de Mata'Ututu, réfection et équipements des internats...). Il n'est cependant pas certain que cela permette de maintenir les effectifs et l'ensemble des entreprises du secteur au niveau atteint en 2010.

2. La commande publique

La réglementation des marchés publics à Wallis-et-Futuna est régie par un cadre juridique datant de 1949, aujourd'hui obsolète. Le projet d'ordonnance modifiant les modes d'attribution des contrats relevant de la commande publique dans les 3 COM du Pacifique, adopté en février 2010, doit être ratifié en mars 2011. Cette réforme permettra l'abandon de la procédure actuelle d'adjudication publique ouverte attribuant les marchés sur le seul critère du prix.

Le secteur du BTP du Territoire est très largement dépendant des marchés publics. Le carnet de commande de 2010 a été particulièrement bien fourni, grâce à 2 bailleurs de fonds principaux :

- L'Union Européenne, par l'intermédiaire du 9^e FED dont le rythme d'engagement s'est considérablement accéléré en 2010 pour répondre aux délais impartis par la Commission Européenne,
- L'Etat, grâce à de nombreux marchés engagés en fin d'année 2009 dans le cadre du plan de relance, mais dont l'exécution a eu lieu tout au long de l'année 2010. Les marchés attribués sur le budget étatique ont été moindres en 2010, avec 167 millions de F CFP.

Les montants engagés au cours de l'année 2010 s'élèvent ainsi à 1 744 millions de F CFP, en progression de 30 % par rapport à 2009. 84,2 % de ce montant relève de contrats passés au titre du 9^e FED, sous l'effet principal de la notification, en février 2010, du chantier d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu (1 071 millions de F CFP).

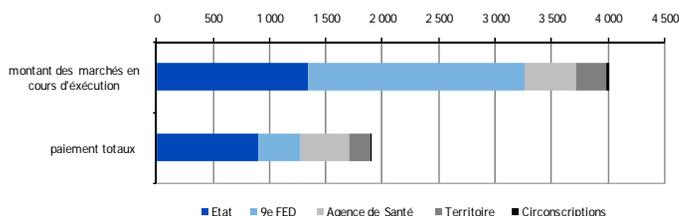
Montant des marchés publics (engagements annuels)

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Budget Etat	358	423	810	1 047	167	9,6%	-84,1%
Budget FED	0	22	172	258	1 469	84,2%	469,4%
Budget Territoire	343	199	180	75	109	6,2%	45,5%
Total	701	623	1 162	1 342	1 744	100,0%	30,0%

Sources : Administration supérieure, Cellule Europe

Sur l'ensemble des marchés en cours d'exécution au 31 décembre 2010 (relevant des budgets de l'Etat, du Territoire, des Circonscriptions, de l'Europe ou de l'Agence de santé), qui représentent un montant global supérieur à 4 milliards de F CFP, le total des paiements réalisés s'élève à 1 903 millions de F CFP, soit un taux d'exécution moyen de 47,4 %. La réalisation des marchés d'Etat est plus avancée, avec un taux d'exécution de 67 %, tandis qu'il n'est que de 20 % pour les marchés relevant du 9^e FED.

Etat de réalisation des marchés publics au 31/12/2010 (en millions de F CFP)



Sources : Service des finances, Cellule Europe, Agence de Santé

3. Les travaux publics

Le Service des Travaux Publics a pour mission d'entretenir et de construire les infrastructures publiques. Le périmètre de cette action recouvre les routes et les bâtiments publics, les réseaux d'eau potable et d'électricité, les ports de Wallis et de Futuna, ainsi que l'infrastructure aéroportuaire de Futuna. D'autres missions sont assurées par le Service des TP, comme l'exploitation de l'eau à Futuna, le suivi du contrat de concession pour l'électricité et d'affermage pour l'eau, les permis de conduire, l'agrément des véhicules importés sur le Territoire....

Fort de 100 agents permanents (dont 71 à Wallis) et de 5 fonctionnaires détachés du MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer), le Service des Travaux Publics constitue le service technique le plus important du Territoire. Des travaux ont ainsi été réalisés en régie grâce aux propres équipes du service des TP, tels que, en 2010, l'aménagement de la route territoriale n°4 sur la base d'un financement de l'État.

Par ailleurs, en 2010, le Service des Travaux Publics est intervenu en tant que maître d'œuvre⁹ sur de nombreuses opérations d'investissement : le projet d'amélioration de la production d'eau potable de Wallis et de Futuna, la construction de la nouvelle Paierie, les travaux de construction d'une huilerie, la reconstruction des bâtiments de la Délégation de l'Administration supérieure à Futuna, la préparation du terrain en vue de la construction de la salle omnisports de Kafika et l'aménagement du port de commerce de Mata'Utu financé par le 9^e FED.

Cette même année, le Service a assuré la conduite d'opération¹⁰ de la construction du bâtiment des affaires culturelles, des travaux de rénovation du lycée de Wallis en phase projet, le démarrage des études en vue de la construction d'un GSMA à Futuna, le lancement des études pour l'aménagement du quai de Leava à Futuna en vue de son financement par le 10^e FED et les études pour la construction de la salle omnisports de Kafika.

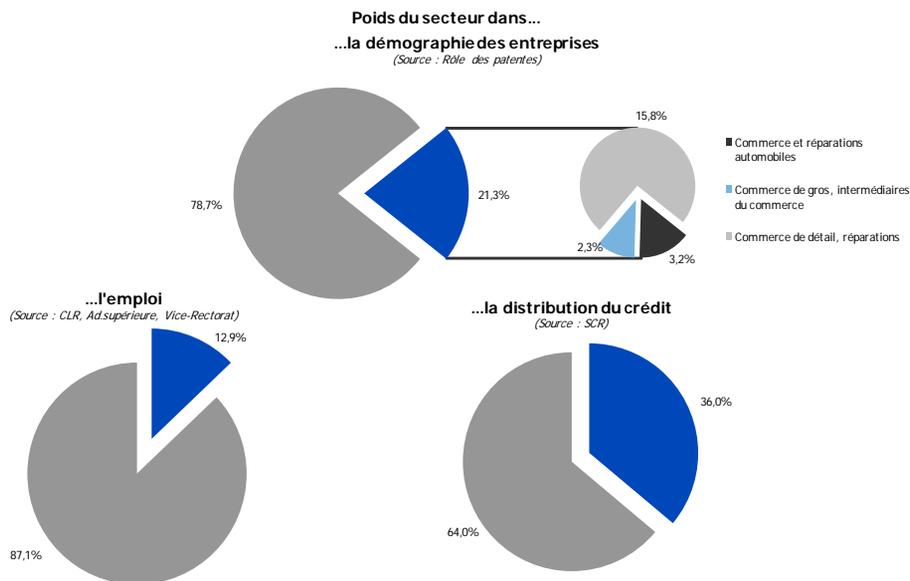
⁹ Le maître d'œuvre est chargé de concevoir le projet et/ou de suivre son exécution.

¹⁰ Le conducteur d'opération est un assistant au maître d'ouvrage sur l'ensemble des aspects du projet (finance, technique, réglementation, passation et gestion des marchés, gestion du planning, management des acteurs...). Il n'a pas le droit de s'immiscer dans la maîtrise d'œuvre.

Section 7

Le commerce

1. Panorama du secteur



Le secteur du commerce est un secteur d'activité important à Wallis-et-Futuna en raison du poids des importations dans l'économie locale. Il n'a pas connu de modification majeure en 2010 mais son activité a été globalement bien orientée, comme en atteste l'augmentation des importations de plusieurs catégories de produits sur l'année : biens alimentaires (+24,2 %), biens de consommation (+6,3 %), meubles et articles d'équipement du foyer (+31 %).

Le commerce est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé avec 37,2 % des effectifs, et 12,9 % de l'effectif salarié total en 2010. Cependant, ce secteur n'est plus créateur d'emploi et on enregistre à juin 2010 une réduction de 13 postes (-4 %) en une année. En 2010, le Service des Contributions diverses recense 101 patentes pour le commerce (soit 21,3 % du total), dont 75 entreprises relevant du commerce de détail.

Le commerce porte au 31 décembre 2010 un encours de crédit de 653,3 millions de F CFP, soit 36 % de l'encours total des crédits distribués, hors particuliers. A la même date, les banques ont, par ailleurs, accordé 288,5 millions de F CFP d'avaux et de cautions bancaires aux entreprises du secteur.

2. Le commerce de gros

Cette branche, qui compte 11 entreprises, est constituée d'importateurs dont la taille est relativement importante pour le Territoire (plus de 10 salariés). L'essentiel de l'approvisionnement est assuré à Wallis et à Futuna par deux entreprises de gros pour les produits alimentaires et les biens de consommation courante, l'une d'elle absorbant l'essentiel du marché ; et par une entreprise de matériaux de construction.

Peu nombreuses, ces entreprises bénéficient d'une clientèle régulière et sont donc assurées de débouchés stables. Leur capacité de mobilisation est de ce fait importante. La fréquence des approvisionnements, relativement espacée, avec un navire de marchandises tous les 3 à 4 semaines, leur impose de disposer d'un niveau de stock de roulement relativement élevé par rapport à la taille du marché.

3. Le commerce de détail

Le commerce de détail concentre l'essentiel du secteur avec 75 entreprises. Cependant, la faible taille du marché local rend floue la frontière entre commerce de gros et commerce de détail. Ainsi, les grossistes exercent également des activités de commerce de détail via l'exploitation de supermarchés.

Cohabitent à leurs côtés pour l'offre des produits de base, des commerces de proximité dont 5 supérettes et supermarchés et 27 épicerie d'alimentation générale. Ces dernières sont des structures vulnérables par leur taille et leur niveau d'activité. Elles sont confrontées à des difficultés de gestion courante notamment du fait des crédits accordés à la clientèle et de l'absence de comptabilité. C'est pourquoi elles sont difficilement finançables et disposent de capacités d'emprunt extrêmement réduites.

Le reste des commerces de détail (43) propose sur de petites à moyennes surfaces des articles divers : habillement, meubles, équipements électroménagers et électroniques, papeterie, parfum, bijouterie, horlogerie...

4. Le commerce automobile

Le secteur automobile représente une activité importante du commerce puisqu'il regroupe 15 entreprises, soit 20 % de cette branche. Dans le détail, sont installés sur le Territoire : 4 commerces de véhicules, 6 garages, 1 commerce de détail d'équipement automobile et 4 stations-service.

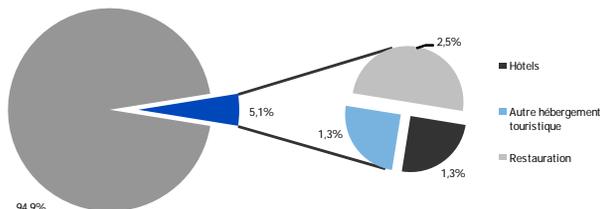
En 2010, les ventes de voitures particulières ont enregistré une nouvelle baisse, avec 53 nouveaux véhicules immatriculés, contre 76 immatriculations en 2009 et 140 en 2008. Ce faible dynamisme des ventes reflète une certaine saturation du marché : entre 2005 et 2008, 637 véhicules neufs ont été mis en circulation sur l'archipel, qui compte 3 100 foyers. A l'inverse, les importations de produits de l'industrie automobile se sont révélées supérieures de 35,2 % en valeur à celles de 2009. Cette apparente contradiction s'explique, selon les importateurs, par une reconstitution des stocks au cours du dernier trimestre 2010.

Section 8

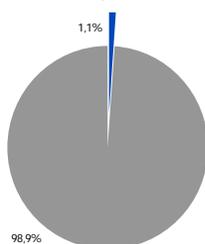
L'hôtellerie-restauration et le tourisme

1. Panorama du secteur

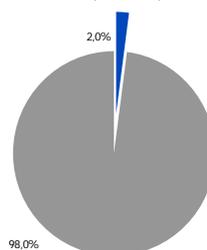
Poids du secteur dans...
...la démographie des entreprises
(Source : Rôle des patentes)



...l'emploi
(Source : CLR, Adsupérieure, Vice-Rectarar)



...la distribution du crédit
(Source : SCR)



Le secteur de l'hôtellerie-restauration comprend 24 entreprises patentées (soit 5,1 % du nombre total de patentes enregistrées) contre 52 en 2009. En effet, de nombreuses patentes avaient été déposées dans la perspective de créer des structures d'accueil par des aides en défiscalisation mais ces projets n'ont, pour la plupart, pas abouti. Dans le détail, le secteur comprend 6 hôtels ou hôtels-restaurants, 6 structures d'hébergement de type « gîtes » et 12 entreprises de restauration (traditionnelle, snack, ou plats à emporter).

L'emploi déclaré relevant du secteur est faible, avec 26 salariés déclarés auprès de la CLR soit 1,1 % de l'effectif global de salariés du Territoire. Ces chiffres mettent en évidence la petite taille de la plupart des structures d'accueil employant essentiellement de la main-d'œuvre familiale. La capacité de mobilisation financière de ces entreprises est faible avec un encours bancaire de 36,7 millions de F CFP au 31/12/2010 (2 % du total des encours).

2. La fréquentation touristique

Le tourisme est une activité quasi inexistante à Wallis-et-Futuna malgré le potentiel exploitable du Territoire (climat, îlots, fonds marins, culture traditionnelle...). En effet, le développement de la filière est limité par de lourds handicaps :

- le coût élevé du transport,
- l'isolement des îles et leur éloignement des marchés touristiques potentiels,
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière empêchant les investisseurs extérieurs ou les opérateurs spécialisés de s'implanter,
- le manque d'infrastructures,
- les tarifs élevés des prestations, liés à l'indexation du coût de la vie.

Ces contraintes rendent Wallis-et-Futuna non compétitif face à l'attractivité des autres destinations du Pacifique, plus facile d'accès, meilleur marché et offrant des infrastructures adaptées. L'activité touristique reste donc marginale et la clientèle extérieure, essentiellement constituée de professionnels et de visiteurs familiaux, ne permet pas de développer une offre hôtelière significative, ni d'élargir la gamme des prestations touristiques relativement limitée.

Cependant, un paquebot de voyageurs américains a fait halte à Wallis puis à Futuna pour la troisième année consécutive. L'activité plaisancière comptabilise 79 plaisanciers pour les deux destinations contre 58 en 2009. Il n'existe pas de statistique disponible concernant les touristes arrivés par voie aérienne.

3. Les structures d'accueil

Le Territoire étant peu ouvert vers l'extérieur, du fait notamment du coût élevé du transport, le secteur de l'hôtellerie-restauration est cantonné à une activité réduite.

La capacité d'hébergement du secteur hôtelier est la même depuis 2008, avec 51 chambres réparties entre 6 hôtels, dont 4 à Wallis et 2 à Futuna. Les hôteliers proposent par ailleurs 9 studios aménagés, loués au mois à des résidents temporaires (médecins en remplacement, professeurs, missionnaires...).

On a enregistré en 2010 la fermeture d'un restaurant de type traditionnel et d'un snack, ramenant à 12 le nombre de restaurateurs sur l'archipel. Cependant le secteur de la restauration à emporter semble prendre de l'ampleur, avec quelques structures entièrement dédiées à cette activité.

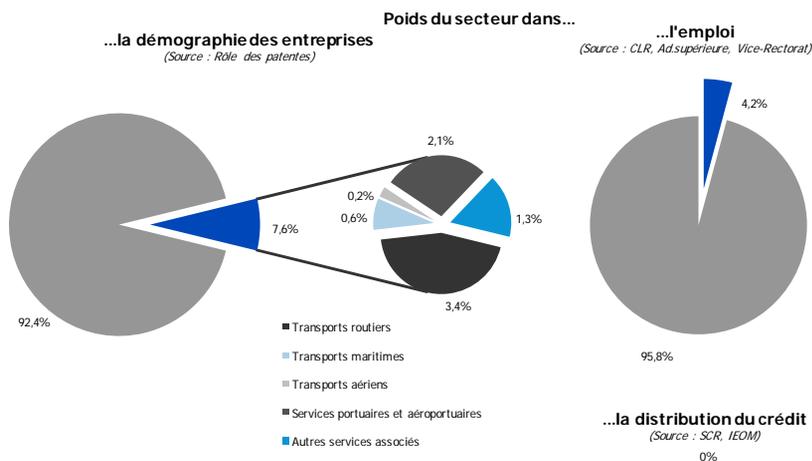
Capacité du secteur	2007	2008	2009	2010
Nombre d'hôtels	6	6	6	6
Nombre de chambres	44	51	51	51
Nombre de studios	9	9	9	9
Nombre de restaurants	14	16	14	12
dont hôtels-restaurants	5	5	5	5
dont traditionnels	5	6	5	4
dont rapides	4	5	4	3

Source : hôteliers- restaurateurs

Section 9

Les transports

1. Panorama du secteur



Le secteur du transport est resté stable en 2010, avec 36 entreprises (37 l'an passé) soit 7,6 % des patentes déclarés en 2010. Ce secteur couvre des domaines d'activité différents : le transport routier (de voyageurs ou de marchandises), le transport maritime, le transport aérien, les services portuaires et aéroportuaires (manutention et entreposage) et les autres services associés : agences de voyage, transitaires,... Par nature, ce secteur est assez mobilisateur en main d'œuvre avec 100 salariés déclarés au 30 juin 2010, ce qui représente 12,1 % des effectifs du secteur privé.

L'insularité et l'éloignement confèrent tant au port de Wallis qu'à celui de Futuna des rôles essentiels dans l'approvisionnement de l'archipel. Le Territoire est aussi fortement impacté par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes. En outre, la petite taille du marché ne permet pas l'installation d'entreprises de transport concurrentes, la desserte reste donc limitée et les coûts de transport élevés, pour le fret comme pour le trafic des passagers. Le seul réseau de transport en commun existant sur le Territoire est organisé en faveur des lycéens et collégiens.

2. Le transport maritime

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur celui de Leava à Futuna. Ces infrastructures font l'objet d'un programme de réhabilitation financé à l'aide de crédits européens :

- 9^e FED : travaux d'aménagement et d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu. La première phase des travaux, correspondant aux infrastructures a démarré en octobre 2010 et sera suivie à partir d'octobre 2011 (phase 2) des travaux afférents aux superstructures.
- 10^e FED : reconstruction complète du quai de Leva. Le 10^e FED est en phase de programmation, la date de réalisation des travaux n'est pas encore déterminée.

Les taxes liées aux affaires maritimes (quai, francisation, lamanage, immatriculations de navires), affectées au budget du Territoire, atteignent 78,9 millions de F CFP en 2010, soit 41,4 % de plus que l'année précédente.

2.2 LE TRAFIC MARITIME

En l'absence de navires passagers, le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le fret vers Wallis-et-Futuna présente un coût élevé, qui s'explique par les faibles quantités importées, l'éloignement des 2 îles des axes maritimes majeurs d'approvisionnement et le surcoût lié à un retour « à vide » des containers.

L'activité portuaire en 2010 a connu une légère diminution, de 33 touchées de navires commerciaux l'année précédente à 28, imputable à un espacement plus important des ravitaillements en hydrocarbures.

2.2.1 Navires porte-containers

Le Territoire est ravitaillé depuis 2007 par un seul navire de marchandises, le Southern Pacifika, exploité conjointement par 3 compagnies de transport international. La fréquence des touchées varie de 3 à 4 semaines. En 2010, 17 cargos de marchandises ont desservi le Territoire, soit 2 de plus qu'en 2009. Cette augmentation provient d'une rotation supplémentaire d'un navire marchand, ainsi que d'un navire spécialement affrété pour transporter du matériel nécessaire à la réalisation de la première phase des travaux du port de commerce de Mata'Utu, qui transportait aussi à son bord des produits d'importation divers.

En 2010, les tarifs de manutention portuaire en vigueur depuis 1998, ont été revus à la hausse. Ainsi, une augmentation de 30 % a été appliquée courant septembre sur toutes les gammes de marchandises débarquées ou embarquées au port de Mata'Utu.

2.2.2 Transport d'hydrocarbures

Depuis 2010, le ravitaillement du Territoire en hydrocarbures s'effectue tous les 45 jours. En effet, afin de diminuer les coûts de transport, les rotations de pétroliers sont désormais davantage espacées. Ceci a été rendu possible en ajustant les stocks de Jet A1 de 6 à 4 mois de stockage et en libérant ainsi une cuve, affectée au stockage de gasoil. Ce changement d'organisation explique la diminution constatée en 2010 du nombre de rotation de pétroliers, de 13 à 7 unités.

Evolution du trafic maritime commercial

nombre de touchées	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Trafic marchandises	27	12	18	15	17	13%
Southern Moana /Southern Pacifika	14	12	18	15	17	13%
Sofrana Bligh	13	0	0	0	0	-
Transport d'hydrocarbures	14	14	19	18	11	-39%
Pétroliers	10	10	14	13	7	-46%
Butaniers	4	4	5	5	4	-20%
Total	41	26	37	33	28	-15%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

3. Le transport aérien

La desserte est assurée depuis le 1^{er} janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (ACI) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna. La compagnie effectue 3 vols hebdomadaires en Airbus A320 entre Wallis et Nouméa et plusieurs vols quotidiens (sauf le dimanche) vers Futuna en DHC Twin-Otter (avion de 17 passagers).

3.1 LES INFRASTRUCTURES

3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire dispose d'un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), service créé par l'arrêté du 12 juillet 2006.

La piste de l'aéroport a été homologuée en novembre 2010, elle permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320. Des avions plus importants, de type Airbus A340, peuvent également se poser mais avec une charge réduite. Courant 2010, un nouveau hangar pour le second Twin-Otter a vu le jour et plusieurs bâtiments ont été rénovés : hangar des pompiers, aérogare. En 2011, la tour de contrôle devrait être rehaussée et rénovée.

3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aménagement de l'aérodrome de Futuna situé à la pointe de Vele a été considérablement amélioré en 2008 grâce à l'allongement de la piste (1 100 m x 30 m), la réalisation d'un revêtement en dur et la réduction des éperons rocheux à proximité. Les installations ont ainsi pu être homologuées en 2010 pour une utilisation de jour uniquement par des avions de catégorie 1 de type Twin Otter. L'année 2010 devait aussi être consacrée à l'amélioration fonctionnelle d'installations techniques (tour de contrôle,..) mais le cyclone *Tomas* a détruit tous les matériels au sol et une grande partie des bâtiments.

Par ailleurs, le refus des riverains de libérer les abords nord de la piste n'a pas permis la réalisation d'un balisage lumineux pour permettre une exploitation de nuit et de certaines améliorations aéroportuaires (vigie, infrastructures d'accueil et de contrôle, hangar) nécessaires pour l'atterrissage d'avions plus importants, de type ATR 42 en service régulier.

L'objectif 2011 sur Futuna est de travailler à la réunion de toutes les conditions techniques qui pourront permettre dans un futur proche de réaliser des évacuations sanitaires de nuit. Il s'agit notamment de la fin de la rénovation des équipements de la vigie et de la piste, de la réalisation du balisage lumineux de piste et des obstacles environnants, et de la mise en œuvre de procédures d'approche par satellites (GPS).

3.2 LE TRAFIC AERIEN

En 2010, le trafic aérien de l'aéroport de Wallis/Hihifo a progressé de 2,1 % en nombre de passagers pour un nombre de mouvements commerciaux en légère baisse (-2,5 %) ce qui reflète une amélioration du taux de remplissage des vols. Le nombre de passagers commerciaux¹¹ maintient par ailleurs sa position, comme l'an passé, au dessus de la barre des 40 000 passagers.

3.2.1 Le trafic international

Le nombre de passagers internationaux poursuit sa progression, +3,6 % sur l'année, pour atteindre 28 654 passagers à fin 2010. Depuis l'augmentation de l'offre en sièges avec la mise en place de la 3^e rotation de l'airbus en 2009, le taux de remplissage de la ligne Wallis-Nouméa-Nandi demeure à un niveau raisonnable (66,2 %) contre 78,8 % en 2008.

Avec 332 mouvements commerciaux enregistrés sur le réseau international, le nombre d'avions comptabilisés en 2010 est en baisse de 2,4 % en glissement annuel. Le nombre de vols commerciaux réguliers est cependant passé de 305 mouvements en 2009 à 310 en 2010 (+ 1,6 %). Le solde, correspondant aux vols commerciaux non réguliers (évacuations sanitaires), est de 12 rotations en 2010 contre 37 l'année précédente.

Le transport de marchandises par fret aérien présente une hausse de 2,3 % en 2010 sur un an, à 176,2 tonnes de marchandises. Le fret postal connaît une augmentation de 6,9 % à 74,4 tonnes. En total cumulé, le trafic fret et poste augmente sensiblement (+ 4,8 %).

Evolution du trafic aérien international

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Mouvements d'avion	234	268	296	340	332	-2,4%
Passagers	23 116	25 539	26 868	27 660	28 654	3,6%
Fret (tonnes)	163,2	191,7	181,6	172,2	176,2	2,3%
Fret postal (tonnes)	58,5	61,6	66,2	69,6	77,3	11,1%
Taux de remplissage	70,5%	72,6%	78,8%	66,9%	66,2%	-0,7 pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

On peut par ailleurs souligner pour l'année 2010 une forte progression du trafic non commercial. Les chiffres du trafic non commercial prennent en compte les vols extérieurs militaires et les vols techniques de la compagnie Air Calédonie Internationale (entraînements pilotes, essais machines...). Par rapport à 2009, ce trafic a vu une augmentation de 77 % (434 mouvements en 2010 contre 245 mouvements en 2009) due en grande partie aux vols d'appareils militaires assurant les rotations de transport de matériel et de vivres après le passage du cyclone *Tomas*.

¹¹ Hors passagers militaires et évacuations sanitaires

3.2.2 Le trafic domestique

Le réseau domestique entre Wallis et Futuna enregistre une baisse du nombre de rotations de 2,5 % en 2010 par rapport à l'année précédente. Le nombre de passagers a également légèrement fléchi passant de 13 316 passagers en 2009 à 13 194. Cependant, le taux de remplissage correspondant est en augmentation à 77,7 % contre 73,2 % en 2009.

Pour 2010, le transport de fret domestique entre les 2 îles s'établit à 27,7 tonnes de marchandises, en hausse de 24 % en rythme annuel. Le fret postal suit aussi une tendance haussière (+1,8 %) et atteint 11,2 tonnes.

Evolution du trafic aérien domestique

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Mouvements d'avion	1 186	1 223	1 258	1 449	1 413	-2,5%
Passagers	12 623	13 153	12 868	13 316	13 191	-0,9%
Fret (tonnes)	17,2	21,8	26,4	22,4	27,7	23,7%
Fret postal (tonnes)	7,8	9,5	9,5	11,0	11,1	0,9%
Taux de remplissage	82,9%	84,4%	84,9%	73,2%	77,7%	+4,5 pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

3.3 LES TARIFS AERIENS

Il existe trois tarifs aller-retour pour le trafic domestique : le tarif « transit » de 10 000 F CFP, le tarif « résident » de 19 800 F CFP, et le tarif « non-résident » de 27 000 F CFP.

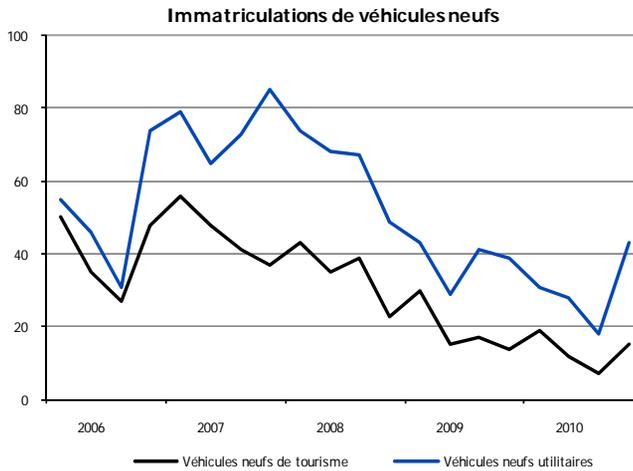
Les tarifs aller-retour, en classe économique de la ligne internationale Wallis-Nouméa sont quant à eux compris entre 48 000 F CFP et 115 000 F CFP. Il convient d'y ajouter les différentes taxes d'un montant d'environ 12 200 F CFP qui comprend la surcharge carburant, les assurances et les taxes aéroportuaires (en Nouvelle Calédonie). Le montant de ces taxes peut varier dans l'année et dépend de plusieurs variables comme le cours du pétrole répercutées par la compagnie.

Par ailleurs, le dispositif de continuité territoriale rendu effectif en juillet 2004 donne droit, sous certaines conditions, à un passeport mobilité valable pour un aller-retour par an en Métropole. L'aide accordée initialement était de 30 % du montant du billet d'avion et les ressources du bénéficiaire ne devaient pas dépasser 7 fois le SMIG mensuel local. Devant le succès du dispositif (un pic de 769 bénéficiaires a été atteint en 2007), et l'insuffisance de l'enveloppe affectée à cette opération, les conditions d'attribution ont été modifiées. En 2008, le Territoire a ainsi abaissé le taux de prise en charge à 20 % et a fixé le plafond des ressources du demandeur à 5 fois le SMIG mensuel local. Début 2011, le plafond des ressources a été réduit à une fois le SMIG mensuel local compte tenu de l'harmonisation des conditions d'attribution pour les ultramarins.

4. Les transports terrestres

Il n'existe pas à Wallis-et-Futuna de réseau de transport en commun. Les seuls transports routiers disponibles se limitent à des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées, à des minibus assurant les transferts entre l'aéroport et les hôtels et à quelques professionnels du transport.

Le parc automobile enregistre 233 immatriculations de véhicules sur l'année 2010, dont 120 véhicules neufs, soit une baisse de 32 véhicules par rapport à l'année 2009. En 2010, 53 nouveaux véhicules particuliers seulement ont été immatriculés, soit une baisse de 30,3 % en glissement annuel. Les immatriculations d'utilitaires sont également en recul sur un an (-6,8 %), soit 68 véhicules utilitaires en 2010 contre 76 en 2009.

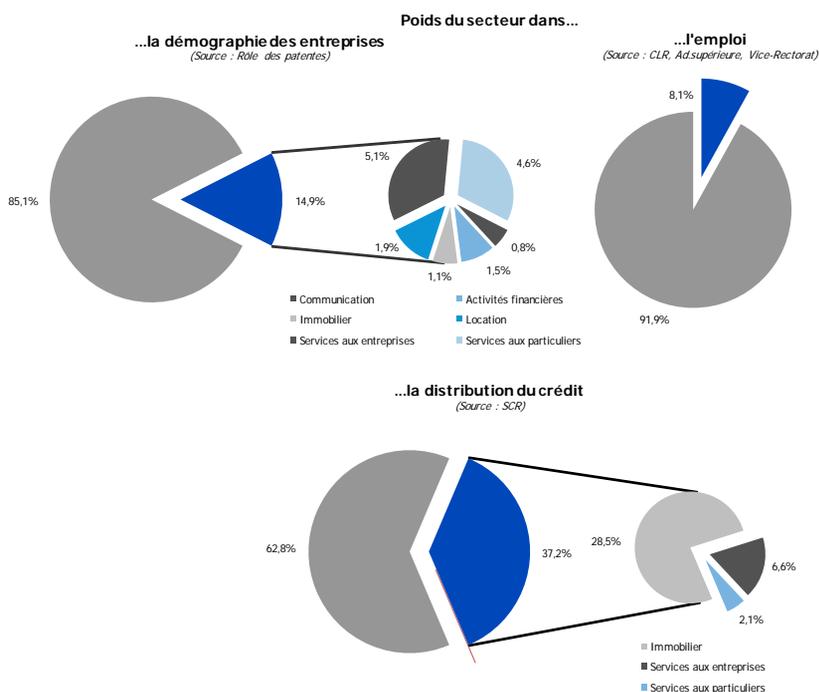


Source : Service des Contributions diverses

Section 10

Les services marchands (hors activités financières)

1. Panorama du secteur



Secteur dynamique du Territoire, les services marchands regroupent en 2010, 71 professionnels patentés (contre 79 en 2009), et 192 salariés déclarés (contre 181 en 2009), soit 23,2 % du secteur privé et 8,1 % de l'effectif salarié global. Il totalise par ailleurs 37,2 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire. Ces chiffres ne prennent pas en compte la poste et les télécommunications qui font partie des services territoriaux.

Dans le détail, les services marchands regroupent :

- **les activités immobilières** : du fait du régime foncier en vigueur, il n'existe pas de promotion immobilière, de location professionnelle de logements ou d'administration de biens. Les activités immobilières se résument en la réalisation d'infrastructures commerciales, par le biais de sociétés civiles immobilières (SCI). Le secteur se réduit à 5 SCI patentées détenant à elles seules 28,4 % de l'encours de crédit du Territoire (hors particuliers), soit 516 millions de F CFP.

- **la location** : elle englobe tout type de locations de matériels, véhicules, camions... elle compte 9 patentés, dont 8 spécialisés dans la location de véhicules.
- **les services aux entreprises** : avec 24 entreprises, ce secteur recouvre des activités de conseil, de comptabilité, de nettoyage, de gardiennage, d'études techniques...L'encours de crédit mobilisé est de 120 millions de F CFP (6,6 % de l'encours hors particuliers).
- **des services divers destinés aux particuliers** : 22 patentés fournissent des services divers aux particuliers (crèches, formations, cours particuliers, loisirs, coiffure, services informatiques, services personnels et domestiques...). Ils détiennent 37,9 millions d'encours de crédit.

2. La poste et les télécommunications

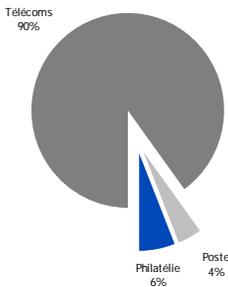
2.1 LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

A Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par une entité administrative rattachée au Territoire, le Service des Postes et Télécommunications (SPT), qui ne possède pas de personnalité juridique propre. Malgré l'indépendance du budget de ce service, qui fait l'objet d'une comptabilité annexe à celle du Territoire depuis 2003, le Territoire a la possibilité d'affecter, en totalité ou en partie, l'excédent budgétaire du SPT au budget principal du Territoire.

Le SPT assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats, gère le service des télécommunications et de l'Internet, il déploie aussi une activité philatélique. L'effectif total du SPT est de 44 agents permanents dont 28 travaillant au service de la poste et 16 aux télécommunications.

Au 31 décembre 2010, les recettes du SPT s'élèvent à 618,5 millions de F CFP (en baisse de 3,1 % par rapport à 2009). Les télécommunications représentent 90 % du total de ses recettes, la philatélie 6 % et l'activité postale 4 %. L'essentiel des recettes est réalisé à Wallis, à hauteur de 87 %, contre 13 % à Futuna, sensiblement avec la même répartition par région qu'en 2008 et 2009.

Répartition des recettes par chapitre en 2010



Répartition des recettes par région en 2010



2.2 LA POSTE

Les activités postales et philatéliques produisent un chiffre d'affaire modeste avec respectivement 27 et 33,9 millions de F CFP de recettes. La hausse observée des recettes philatéliques en 2010 (+46,3 %) s'explique par la résorption des retards de paiements enregistrés dans les différents points de vente au cours de l'exercice précédent. La section philatélique dispose en effet de 4 points de vente : un sur le Territoire au SPT, un à l'Office des Postes et Télécommunications de Nouméa, un à Papeete et deux points de vente en France métropolitaine.

2.3 LES TELECOMMUNICATIONS

Les activités de télécommunications génèrent la majeure partie des recettes du SPT (90 % en 2010). Elles atteignent en fin d'exercice 557,6 millions de F CFP, soit un repli de 5,2 % par rapport à 2009. En effet, le développement rapide de l'Internet a provoqué une utilisation massive de la VOIP¹² qui a eu un impact négatif sur les communications téléphoniques internationales et par voie de conséquence les recettes. A fin 2010, le Territoire compte 3 113 abonnés au téléphone, en progression de 4,6 % en glissement annuel, et 1 075 abonnés Internet (+22,2 %), dont l'essentiel via l'ADSL.

Par ailleurs, le passage du cyclone *Tomas* sur Futuna a perturbé l'activité de télécommunications en 2010 : 90 % du réseau téléphonique a été endommagé entraînant aussi une interruption totale du service internet sur l'île pendant un mois. En juillet 2010, le téléphone et l'internet ont été rétabli à Futuna sauf sur la zone de Poï. Le SPT a engagé sur son budget environ 36 millions de F CFP de travaux pour la remise en état du réseau.

En 2009, a été lancée la phase d'études du projet de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna mais des difficultés juridiques relatives au champ de compétence du Territoire dans le domaine des télécommunications intérieures n'ont pas permis sa poursuite. Il en est de même du projet de rachat par la collectivité territoriale de la société France Câble Radio (FCR), filiale de France Télécom, à la suite de la décision de ses dirigeants de se désengager du Territoire. D'après un avis juridique des services de l'Etat, le domaine de la poste et des télécommunications relèverait de la compétence de l'Etat. Compte tenu de cet avis, la concession sur les communications internationales, donnée à France Télécom au travers de sa filiale FCR Wallis serait maintenue jusqu'à nouvel ordre et le projet de rachat est ainsi ajourné. Par ailleurs, l'Etat via les services de l'Administration des îles Wallis-et-Futuna va lancer un appel à candidature d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2011 en vue de l'installation de la téléphonie mobile de type GSM. Ce projet devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2011.

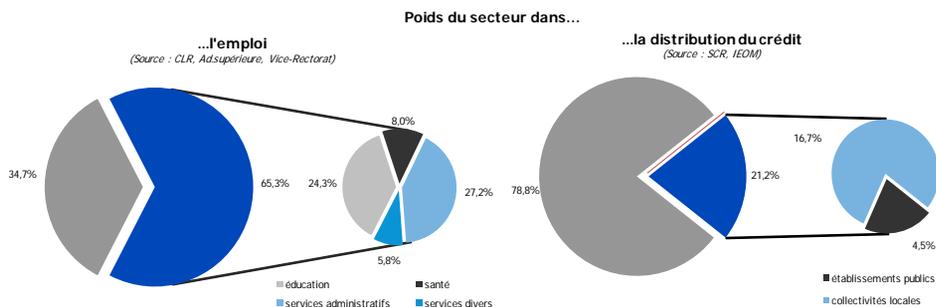
Enfin, le projet de câble sous-marin SPIN East devant relier la Nouvelle-Calédonie à la Polynésie-Française en passant par Wallis-et-Futuna est également mis en sommeil pour des raisons d'ordre juridique et financière. Il serait maintenant projeté de raccorder le Territoire au câble qui relierait les îles Fidji aux Samoa (FIWASA) dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale.

¹² VOIP : Voix sur réseau IP, technique permettant de communiquer par la voix et par la vidéo via Internet.

Section 11

Les services non marchands

1. Panorama du secteur



Les services non marchands, relevant des activités de service public, ne participent pas par définition à la démographie des entreprises. Ils fournissent en revanche 65,3 % de l'emploi du Territoire, réparti ainsi :

- **L'éducation** pour 27,2 %, soit 579 salariés enseignants et non enseignants ;
- **La santé** qui emploie 191 personnes (8 %) ;
- **Les services administratifs**, comprenant la fonction publique d'Etat et les agents territoriaux. L'ensemble de ces services emploie 647 personnes (27,2 % de l'emploi)
- **Les services et administrations diverses** (CLR, CCPF, Trésor public, IEOM....), qui disposent de 137 agents, soit 5,8 % des effectifs salariés totaux.

Les crédits accordés aux collectivités locales et établissements publics s'élèvent au 31 décembre 2010 à 384,4 millions de F CFP, soit 21,2 % du crédit distribué (hors particuliers).

2. L'éducation

2.1 LES ETABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

Le système éducatif à Wallis-et-Futuna comporte l'enseignement primaire dont la gestion est entièrement confiée à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), structure privée, et l'enseignement secondaire géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'éducation nationale. Il n'existe pas sur le Territoire de formation supérieure à l'exception de l'IUFM du Pacifique qui dispose d'une antenne à Wallis. Depuis 2010, l'IUFM de Wallis et Futuna propose une formation préparatoire aux études supérieures (APES) aux bacheliers du Territoire souhaitant poursuivre une formation universitaire en métropole ou en Polynésie Française.

Le Territoire compte 18 écoles élémentaires et/ou primaires (dont 6 à Futuna), 6 collèges (dont 2 à Futuna) et deux lycées implantés à Wallis (1 lycée d'enseignement général et

1 lycée agricole, ouvert depuis la rentrée scolaire 2011). En 2010, les effectifs totaux du personnel de l'éducation sont en repli (-6,3 %) par rapport à l'année précédente, avec 567 postes dont 413 d'enseignants. L'enseignement du premier degré, qui compte 215 postes, affiche une baisse de ses effectifs de 6,1 % entre 2009 et 2010, soit 14 enseignants en moins. L'enseignement du second degré, avec 198 postes, est en recul de 4,8 %.

Le Vice-rectorat gère l'ensemble des fonctionnaires d'Etat du ministère de l'éducation nationale, au nombre de 278 en 2010, composé des enseignants du corps professoral du second degré ainsi que du personnel administratif du Vice-rectorat et des différents établissements. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, relevant de la DEC, ont quant à eux le statut d'agent de droit privé, mais sont intégralement rémunérés par le Vice-rectorat.

Après une légère baisse observée entre 2008 et 2009, le taux moyen d'encadrement ne varie pas entre 2009 et 2010 et équivaut à 9,9 élèves par enseignant.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Effectifs des postes enseignants	456	452	436	437	413	-5,5%
Enseignement 1er degré (privé)	245	243	229	229	215	-6,1%
Enseignement 2nd degré (public)	211	209	207	208	198	-4,8%
Effectifs des autres postes de l'éducation	177	169	169	168	154	-8,3%
Fonctionnaires non enseignants	82	79	79	79	80	1,3%
Autres agents locaux	95	90	90	89	74	-16,9%
Total	633	621	605	605	567	-6,3%
Taux moyen d'encadrement	10,5	10,3	10,3	9,9	9,9	0,0%

Source : Vice-rectorat

2.2 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2010, le nombre total d'enfants scolarisés a fléchi de 5,8 % pour atteindre 4 057 élèves. L'effectif des élèves du 1^{er} degré est en baisse avec 2 156 élèves en 2010 contre 2 303 l'année passée (-6,4 %). Ce chiffre ne cesse de diminuer depuis plusieurs années, avec une perte d'environ 1 000 élèves en 10 ans. Si cette tendance, liée à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes actifs, se poursuit dans les prochaines années, cela aura une incidence sur l'organisation du système éducatif avec d'éventuelles fermetures de classes.

Le 2nd degré qui s'inscrit également dans un contexte de décroissance des effectifs depuis de nombreuses années, se rétracte de 5,1 % en 2010.

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Enseignements 1er degré	2 473	2 431	2 358	2 303	2 156	-6,4%
Enseignement 2nd degré	2 307	2 220	2 115	2 004	1 901	-5,1%
Collèges	1 657	1 596	1 522	1 429	1 348	-5,7%
<i>dont formation professionnelle</i>	<i>312</i>	<i>360</i>	<i>303</i>	<i>276</i>	<i>175</i>	<i>-36,6%</i>
Lycées	650	624	593	575	553	-3,8%
Total	4 780	4 651	4 473	4 307	4 057	-5,8%

Source : Vice-Rectorat

2.3 LES TAUX DE REUSSITE

Les résultats de l'année scolaire 2010 ont été satisfaisants malgré une année perturbée par le passage du cyclone *Tomas* et ses conséquences (rentrées scolaires décalées, fermetures d'établissements...).

Le taux de réussite obtenu à l'examen du brevet atteint 72,5 %, en progression de 4,5 points par rapport à 2009. Comme tous les ans, la filière d'enseignement général du collège présente un taux de réussite plus élevé que la filière d'enseignement professionnel malgré un léger repli observé en 2010 (-0,8 points). Le CAP, quant à lui, affiche un taux de réussite en recul de 9,1 points par rapport à 2009 alors que le BEP gagne 5,9 points en 2010.

A la session de décembre 2010, le taux de réussite global au baccalauréat diminue de 2,5 points par rapport à celui de 2009 avec 63,2 % d'admis. Le baccalauréat général connaît la baisse la plus importante (-5,8 points) alors que le baccalauréat technologique, lui, est en progression (+1,2 points). Le taux de réussite au baccalauréat s'établit à 74,2 %, dans la filière générale et à 57,1 % dans la filière technologique.

Wallis-et-Futuna obtient des taux de réussite inférieurs à ceux observés en Métropole, les écarts pouvant atteindre jusqu'à 24 points pour le bac technologique notamment. Comme en 2009, seule la filière S affiche un taux de réussite supérieur à celui de Métropole (100 % contre 88,6 %), mais cette statistique ne concerne à Wallis-et-Futuna qu'un très faible nombre d'élèves inscrits.

Taux de réussite						Variation
	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009
Brevet	55,6%	63,3%	64,9%	68,0%	72,5%	+4,5 pt
Série collège	60,3%	66,9%	73,5%	74,2%	73,4%	-0,8 pt
Série professionnelle	58,1%	45,9%	42,9%	50,0%	69,7%	+19,7 pt
CAP	-	87,5%	84,3%	97,2%	88,1%	-9,1 pt
BEP	71,7%	77,4%	85,6%	68,0%	73,9%	+5,9 pt
Bac général	62,7%	58,7%	80,0%	80,0%	74,2%	-5,8 pt
Série L	52,4%	40,0%	81,3%	75,0%	69,2%	-5,8 pt
Série ES	66,7%	70,6%	81,3%	69,6%	69,2%	-0,4 pt
Série S	75,0%	77,0%	76,9%	100,0%	100,0%	0 pt
Bac professionnel	58,3%	76,9%	nd	nd	nd	-
Bac technologique	64,4%	35,8%	57,4%	55,9%	57,1%	+1,2 pt
Total bac	63,6%	45,9%	67,0%	65,7%	63,2%	-2,5 pt

Source : Vice-rectorat

3. Les services de santé

3.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010

L'Agence de santé, sur laquelle repose intégralement le système de santé du Territoire, a conduit en 2010 deux opérations marquantes :

- **Des travaux importants de restructuration du site de Sia à Wallis.** Ces travaux, engagés depuis 2006, ont permis de conclure, en fin d'année 2010, la première phase du projet de réhabilitation de l'Agence de santé.
- **La relance des activités de santé publique.** Une équipe a été redéployée en interne pour permettre une reprise des activités de prévention au sein du « Pôle Santé Publique ». Appuyée par des recettes supplémentaires (dotation de la CPS¹³), la prévention est axée sur les maladies non transmissibles (mauvaise alimentation, tabac, alcool, hygiène de vie...) ainsi que sur la lutte contre la dengue et le chikungunia¹⁴. Le plan d'action s'accompagne d'une approche directe auprès des villages et des familles.

3.2 LE SYSTEME DE SANTE A WALLIS-ET-FUTUNA

3.2.1 L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna

L'isolement de Wallis-et-Futuna et son éloignement de la Métropole ont conduit à créer un système de santé local reposant exclusivement sur une agence de santé. Créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'établissement public national à caractère administratif (EPNA), cette agence, au-delà de missions d'hospitalisations, est chargée de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé (DGOS¹⁵), et du ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration, composé de 19 membres dont le président est le Préfet.

En outre, les soins ne sont pas facturés sur le Territoire, qui ne dispose pas de système de sécurité sociale, et sont pris en charge à 100 % par l'Etat. D'un point de vue réglementaire, ce système est hérité de la Loi n°61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles de Wallis-et-Futuna son statut, et précisant l'obligation de la République d'assurer à Wallis-et-Futuna l'hygiène et la santé publique (Titre II, article 7). Cependant, selon le Code de la santé publique (partie législative, article L 6431-8), il est intéressant de noter que les ressources de l'Agence de santé comprennent une dotation versée par l'Etat, mais peuvent aussi inclure « une participation des usagers en fonction de leurs ressources ». Jusqu'ici, le principe d'une facturation des prestations aux usagers n'a jamais été appliqué.

¹³ CPS : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Sud

¹⁴ 3 ou 4 cas enregistrés en 2011

¹⁵ DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins

3.2.2 Le fonctionnement de l'Agence de santé

L'Agence de santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et 3 dispensaires situés dans les districts de Mua, Hahake et Hihifo. A Wallis, la capacité d'accueil est de 47 lits, répartis de la façon suivante : 10 en chirurgie, 21 en médecine, 14 en gynécologie-obstétrique et 2 en réanimation installés depuis avril 2010 dans les locaux du service de chirurgie. A Futuna, 20 lits sont en fonctionnement.

En matière de ressources humaines, l'Agence de santé compte à fin 2010, 187 postes budgétisés. Plus de la moitié de cet effectif correspond à du personnel soignant (infirmiers, aides soignants, sages femmes...). L'effectif médical est composé de 18 praticiens, dont 9 généralistes, dont un poste supplémentaire accepté au budget primitif 2010. Malgré ce renforcement de l'équipe médicale, le nombre de généraliste par habitants (1 pour 1 426) reste inférieur au référentiel métropolitain (1 pour 617 au 1^{er} janvier 2010 selon l'INSEE).

	2006	2007	2008	2009	2010
Personnel administratif	19	18	19	23	24
Personnel médical	21	19	17	17	18
Personnel médico-technique	21	20	20	19	20
Personnel soignant	104	101	106	101	100
Personnel technique et ouvrier	26	26	24	25	25
Personnel total	191	183	186	185	187

Source : Agence de santé

3.3 L'ACTIVITE DE L'AGENCE DE SANTE

En 2010, l'activité hospitalière s'est avérée moins soutenue que l'année passée. L'ensemble des services de l'hôpital de Sia (médecine générale, réanimation, chirurgie et maternité) a totalisé, sur 47 lits, 8 398 journées d'hospitalisations (7,1 % de moins qu'en 2009), correspondant à 1 656 entrées comptabilisées (-9,3 %). Ceci donne un taux moyen d'occupation de 49 % pour une durée moyenne de séjour de 5,1 jours. L'activité du service de maternité des 2 îles affiche un net repli, avec 164 naissances enregistrées contre 237 l'année passée. Le nombre de consultations effectuées dans les 3 dispensaires de Wallis a lui aussi chuté, avec 30 011 patients contre 32 674 l'année précédente (-8,2 %).

Le nombre d'évacuations sanitaires hors du Territoire, vers la Nouvelle-Calédonie principalement mais aussi vers l'Australie ou la Métropole a légèrement diminué en 2010 avec 648 personnes (contre 656 en 2009). La tendance observée depuis plusieurs années est cependant à la progression du nombre d'EVASANS : la baisse de l'activité du bloc opératoire, la forte prévalence de certaines pathologies (obésité, diabète) et une offre de soins de plus en plus complète proposée à l'extérieur du Territoire pourraient être à l'origine de ce phénomène.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Hospitalisations						
Nombre de journées	8 972	10 041	8 618	9 044	8 398	-7,1%
Nombre d'entrées	1 695	1 813	1 805	1 825	1 656	-9,3%
Taux d'occupation moyen ⁽¹⁾	46,4%	51,9%	44,5%	46,8%	49,0%	+0,4 pt
Durée moyenne de séjour ⁽²⁾	5,3	5,5	4,8	5,0	5,1	2,3%
Nombre d'interventions en bloc opératoire	nc	1 181	929	750	767	2,3%
Nombre de naissances	218	210	182	237	164	-30,8%
Consultations dans les dispensaires	31 079	33 528	35 490	32 674	30 011	-8,2%
Nombre d'EVASANS hors Territoire	335	409	435	656	648	-1,2%

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation / (nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation / nombre d'entrées)

Source : Agence de santé

3.4 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'AGENCE DE SANTE

La mise en œuvre d'un ensemble de travaux conséquents sur le site de l'hôpital de Sia à Wallis et l'acquisition d'un ensemble d'équipements médicaux ont été financés sur concours AFD et par le biais de la convention de développement 2003-2007 (7 millions d'euros). Ces efforts d'investissement, concluant la phase 1 du projet d'investissement de l'Agence de santé, ont abouti en décembre 2010. Ainsi, le plateau technique (comprenant le laboratoire, le bloc, les urgences, la pharmacie, le pôle logistique) dispose d'une nouvelle configuration. Une station d'épuration interne ainsi que les voies d'accès, réseaux et parkings ont été refaits à neuf. Pour tenir compte d'exigences de sécurité (menace d'effondrement), le bloc opératoire a été mis en travaux au cours du second semestre de l'année 2010.

Le programme d'investissement de l'Agence de santé doit se poursuivre en 2011. Un reliquat de 5,6 millions d'euros inscrit au contrat de développement 2007-2011 vient d'être mobilisé pour assurer la couverture d'un ensemble d'opérations de travaux et d'équipements destinées à achever la modernisation du site de Wallis et à engager de réelles améliorations sur le site de Futuna. Des études préalables sont, par ailleurs, nécessaires pour actualiser la phase 2 du Plan Directeur de Travaux (PDT) du site de Sia, élaboré en 2006, et qui paraît aujourd'hui surdimensionné par rapport aux moyens financiers dont dispose l'Agence et, au regard des travaux urgents à réaliser à Futuna.

3.5 LES DEPENSES DE SANTE

3.5.1 Le budget 2010

Les recettes encaissées par l'Agence de santé s'élèvent à 2,9 milliards de F CFP, dont une dotation versée par les Ministères de tutelle représentant 98,8 % de ce budget. Les dépenses courantes de fonctionnement mandatées au titre de l'exercice atteignent 2,86 milliards de F CFP. Sur ce total, 45,5 % ont été dédiés aux charges de personnel (norme de 70 à 75 % pour un établissement hospitalier). Par ailleurs, 30 % sont captés par les frais de sous-traitance générale et de transports de personnes, reflétant la problématique de l'offre de soin pour un Territoire éloigné et peu peuplé.

Le compte administratif anticipé de l'exercice 2010 présente une situation budgétaire équilibrée, mais n'inclut pas toutes les dépenses engagées et non couvertes par des paiements, faute de crédits disponibles. Ces reports de charge, 680 millions de F CFP en 2010, figurent principalement sur le compte supportant les EVASANS.

3.5.2 Le plan d'apurement de la dette

La dotation reçue par l'Agence de santé a plus que doublé en l'espace de 10 ans, cependant des retards importants dans le règlement des factures se cumulent chaque année, constituant une dette à caractère permanent. Ceci a conduit à la mise en place d'un plan d'apurement s'étalant de 2006 à 2014, mais qui ne suffit pas à assainir la situation.

Cette situation résulte, selon la direction de l'Agence de santé, d'une absence de révision du montant de la dotation budgétaire prévue initialement. Ainsi, en 2010, la subvention annuelle de l'Etat a été de l'ordre de 2,87 milliards de F CFP (incluant 150 millions de F CFP au titre de l'apurement de la dette), alors que le périmètre financier pour couvrir les dépenses propres de l'exercice, hors dette, a été estimé à 3,22 milliards de F CFP.

A fin 2010, le montant total de la dette a été évalué à 1,8 milliards de F CFP, dont 57 % sont dus au CHT de Nouméa (malgré un effort de règlement de 240 millions de F CFP en 2010) dans le cadre des EVASANS. Une des pistes envisagées pour réduire la dette serait une maîtrise des dépenses de santé à l'extérieur du Territoire. La mise en place, depuis avril 2009, dans un cadre contractuel, du suivi médical du patient hors du Territoire par un opérateur extérieur, le groupement médical spécialisé Medevac Pacific, a permis une meilleure maîtrise des dépenses liées aux EVASANS. D'autres pistes sont à explorer : investir pour améliorer l'offre de soins locale (chimiothérapie, mammographie etc...), développer la prévention, disposer d'un système de forfait pour les soins réalisés à l'extérieur du Territoire...

4. La protection sociale

4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF), instituée le 11 novembre 1990, assure la collecte des cotisations et le versement des prestations familiales pour tout salarié ayant travaillé au minimum 120 heures dans le mois. Une allocation mensuelle est versée par enfant jusqu'à l'âge de 21 ans (ou 17 ans si l'enfant n'est plus scolarisé), sans limite du nombre d'enfants. Le montant de l'allocation est, depuis juillet 2008, de 9 000 F CFP par enfant.

En 2010, le montant total des allocations familiales distribuées s'élève à 317,4 millions de F CFP (y compris les congés maternité), en baisse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'allocataires affiche une augmentation de 0,6 % par rapport 2009 (1 131 contre 1 124) tandis que le nombre d'enfants bénéficiaires diminue de 1,1 %, passant de 2 780 à 2 748 en 2010.

Après avoir chuté de 10,9 % au cours de l'année 2009, le montant des cotisations perçues en 2010 s'élève à 328,0 millions de F CFP (+6,4 %), grâce aux cotisations des secteurs public et privé qui affichent des hausses respectives de 1,6 % et 19,1 %. Faisant suite à cette évolution positive, le solde entre cotisations perçues et prestations servies redevient positif en 2010 à 10,6 millions de F CFP.

Cotisations perçues et allocations versées par la CCPF

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Cotisations perçues	313,2	322,1	345,8	308,2	328,0	6,4%
Public	199,7	217,9	213,4	223,4	227,0	1,6%
Privé	113,5	104,2	132,5	84,8	101,0	19,1%
Prestations servies	260,6	255,6	295,4	339,6	317,4	-6,5%
Allocations familiales mandatées	256,9	252,6	290,6	333,7	311,9	-6,5%
Congés maternité	3,7	3,0	4,9	5,9	5,5	-6,8%
Solde	52,6	66,5	50,4	-31,4	10,6	-133,8%

Source : CLR/CCPF

La CCPF verse par ailleurs une aide sociale, l'aide à l'enfance, aux personnes ne travaillant pas et ayant un ou plusieurs enfants à charge. En 2010, grâce à une subvention du Territoire de 75 millions de F CFP, 74,3 millions de F CFP ont été versés au bénéfice de près de 1 630 enfants en moyenne par mois.

4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

La Caisse Locale de Retraites, créée le 4 août 1977, possède un statut identique à celui de la CCPF et partage le même personnel. Elle assure la collecte des cotisations et verse les pensions de retraite aux salariés ayant au moins 60 ans et 15 annuités de cotisations, ainsi qu'en cas de décès du salarié, une pension de réversion au conjoint survivant, égale à 50 % de la retraite du défunt.

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications, prenant effet au 1^{er} mars 2009, par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 20 bis/AT/2009. Il a été convenu que les bénéficiaires devaient avoir atteint l'âge de 60 ans, contre 55 ans auparavant. Cependant la délibération prévoit la possibilité d'une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans impliquant un abattement de 7 % par année d'anticipation du montant de la pension. Le taux des cotisations est soumis à un barème progressif augmentant tous les 1^{er} janvier jusqu'en 2020, où il atteindra 21 %. Ainsi, au 1^{er} janvier 2010 le taux des cotisations a été porté à 12 % (contre 11,1 % au 01/01/2009), soit 4 % de part salariale et 8 % à la charge de l'employeur.

En 2010, le montant des pensions de retraites servies s'établit à 711,8 millions de F CFP correspondant à une hausse de 13 % en un an, et celui des pensions de réversion à 64,5 millions de F CFP (+3,4 %). Le nombre de retraités est en augmentation en 2010 avec 487 pensionnés contre 469 en 2009, ainsi que le nombre de réservataires qui s'établit à 111 contre 102 un an auparavant.

Les cotisations perçues sur l'année sont en forte hausse (+32,2 % à 657,8 millions de F CFP) du fait de l'augmentation des barèmes et des efforts entrepris par la Caisse en matière de recouvrement auprès des déclarants. Les cotisations du secteur public représentent 69,2 % du total des cotisations perçues par la CLR, avec une progression de 34,2 % en un an.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est toujours négatif en 2010 avec -136,7 millions, mais de façon moins prononcée que l'année précédente.

Cotisations perçues et prestations servies par la CLR

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Cotisations perçues	469,5	493,6	527,8	497,4	657,8	32,2%
Public	323,0	333,9	320,9	339,6	455,7	34,2%
Privé	146,4	159,7	206,9	157,8	202,1	28,1%
Prestations servies	464,8	523,4	620,9	703,8	794,5	12,9%
Pensions de retraite	402,7	454,7	546,5	629,8	711,8	13,0%
Pensions de réversion	52,8	58,9	64,2	62,4	64,5	3,4%
Remboursements de cotisations	9,3	9,8	10,2	11,6	18,2	56,9%
Solde	4,7	-29,8	-93,0	-206,4	-136,7	-33,8%

Source : CLR/CCPF

Une aide sociale est également versée par la CLR depuis le 1^{er} janvier 2006 aux conjoints de retraités non salariés âgés de plus de 55 ans percevant une retraite mensuelle inférieure à 1,5 fois le SMIG sous la forme d'une allocation trimestrielle de 43 000 F CFP. En 2010, 26,8 millions de F CFP ont été alloués à 156 personnes en moyenne par mois, financés par une subvention territoriale de 27,3 millions de F CFP.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le Trésor public renouvelle son équipe de Direction :

Le nouveau Payeur du Territoire a été nommé le 8 juin 2010. Il est assisté dans ses fonctions par 2 adjoints qui ont eux-aussi pris leur poste en 2010.

Le Trésor public poursuit la reconstruction de ses locaux :

Datant de 1970, les locaux de la Paierie étaient devenus vétustes et obsolètes. Aussi, la construction d'un nouveau bâtiment, d'une superficie de 540 m² pour un investissement de 87 millions de F CFP, a démarré en août 2009. La livraison du bâtiment, qui devait intervenir au second semestre 2010, est prévue pour le début d'année 2011.

Le Trésor public réactive son activité de fonds particuliers :

L'activité de « fonds particuliers » exercée par le Trésor public a été maintenue, à titre exceptionnel, par arrêté du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie en date du 20 décembre 2001. Cependant, le Trésor avait suspendu l'ouverture de nouveaux comptes depuis juin 2004. Compte tenu des difficultés rencontrées auprès du secteur bancaire par certains clients dépourvus de compte, le Trésor public permet à nouveau depuis juillet 2010, sous certaines conditions, l'ouverture de comptes à des particuliers et aux associations.

La BWF renouvelle son automate :

Le 17 septembre dernier a été mis en service le nouveau GAB (guichet automatique de banque), en remplacement du premier automate installé en façade de l'agence BWF dans le centre commercial Fenuarama depuis le 21 janvier 2003. Ce nouvel appareil dispose des mêmes fonctionnalités pour le client (retrait de billets de banque, consultation du solde de son compte...), et sa gestion par le personnel de la banque est facilitée par un journal de bord électronique. Le coût de cet investissement s'élève à 30 000 € soit 3,5 millions de F CFP.

L'ADIE développe son offre auprès des microentreprises :

Ouverte depuis le 2 novembre 2009, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a officialisé le démarrage de son activité par l'inauguration de son antenne située à Aka'aka le 22 février 2010. 3 comités de pilotage se sont tenus, en mars, juin et octobre 2010.

L'ADIE a, par ailleurs, développé son offre de formation collective en proposant, depuis août 2010, 4 modules didactiques à ses clients. En complément, le recrutement de 3 bénévoles a permis la mise en place d'un accompagnement individuel des clients dans la gestion courante de leur entreprise.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.
- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) :** un nouveau dispositif. La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient prises rapidement lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1^{er} janvier 2011.
- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.
- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

▪ **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Économie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du CERS. La loi ratifie aussi la création de l'ACP et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

▪ **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'AMF ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

▪ **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

▪ **Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

▪ **Tarififications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

▪ **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

▪ **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen.** Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1er novembre 2010 le prélèvement SEPA.
- **Hausse du taux du Livret A.** Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1er août 2010.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Un établissement public, le Trésor public :

Le Trésor public à Wallis-et-Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'Etat et des collectivités locales (Territoire et Circonscriptions). Il continue, en outre, d'assurer une activité de type bancaire auprès des particuliers, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du domaine de l'Etat. En plus de ses fonctions traditionnelles, le Payeur exerce les attributions de Receveur des douanes et, d'une certaine manière, celui de Receveur local des postes et télécommunications.

L'organisation fonctionnelle de la paie est le reflet de ses trois attributions majeures assurées par 17 agents :

- le secteur « Etat » est prépondérant. Il représente en volume et en personnel près de deux tiers de l'activité ;
- le secteur « local » regroupant le Territoire et les Circonscriptions, ainsi que le recouvrement des impôts et taxes (droits de douanes) occupe le tiers restant ;
- la fonction « bancaire » occupe 2 agents.

Une banque de détail, la BWF :

La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) a été créée en 1991, avec un capital social de 445 millions de F CFP détenu à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie, ses autres principaux actionnaires sont la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) et l'Assemblée territoriale. Elle emploie 8 personnes à plein temps. La BWF est aujourd'hui la seule banque de détail du Territoire, disposant d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna.

Des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie¹⁶, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidant sur le Territoire domicilie leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en métropole.

¹⁶ C'est le cas de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (BNPP NC), la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB) et de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI).

Les institutions financières spécialisées : l'AFD et la BEI

L'Agence Française de Développement (AFD) est une institution financière spécialisée, qui intervient dans les départements et collectivités d'Outre-mer et dans les Etats étrangers en tant que banque de développement. L'AFD à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales, au secteur privé et à la société civile en octroyant des prêts ou des garanties à l'investissement. L'AFD s'est vue confier en 2010 une étude d'opportunité concernant l'installation d'un câble sous-marin dans le Pacifique Sud incluant le territoire de Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, entre 1978 et 2004, l'AFD a aussi pallié l'absence de dispositif de prêt à l'habitat en octroyant près de 1 400 prêts moyens et long terme. Le dispositif a été suspendu au regard du niveau des impayés pour se concentrer sur le recouvrement des créances.

Depuis octobre 2009, l'AFD dispose d'un bureau situé à Aka'aka, fonctionnant sous l'autorité de l'agence régionale de Nouméa.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est une institution financière de l'Union Européenne. Elle intervient également comme une banque de développement régionale. Ainsi, la BEI a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 90 des prêts, en voie d'extinction, pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

Une société financière, la SOGEFOM :

La SOGEFOM est une société financière gérée par l'AFD et qui intervient à Wallis-et-Futuna à travers trois fonds de garantie :

- le fonds de garantie interbancaire (FGI), non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises ;
- le fonds de garantie habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;
- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'ADIE.

Une association spécialisée dans le microcrédit, l'ADIE :

Créée en 1989, l'ADIE est une association d'utilité publique qui aide les personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leur propre entreprise. L'activité de l'ADIE se base sur le principe du microcrédit. L'ADIE assure un accompagnement de ses bénéficiaires avant, pendant et après la création de l'entreprise pour en assurer la pérennité et pour amener progressivement ses clients vers le secteur formel.

L'ADIE propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent pas être supérieurs à 475 000 F CFP, remboursables sur 36 mois.

En 2010, l'ADIE a octroyé 59 microcrédits pour un montant total de 18,7 millions de F CFP, dont 12 % ont été décaissés à Futuna. L'ADIE a, par ailleurs, accordé 2 prêts d'honneur sur l'année, pour 750 000 F CFP. 75 % des bénéficiaires appartiennent aux secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de l'artisanat.

Les prévisions d'activité pour 2011 sont de 100 microcrédits accordés et décaissés, dont 25 pour l'île de Futuna.

LE MICROCREDIT A WALLIS-ET-FUTUNA

Il existe à Wallis-et-Futuna une distorsion importante entre le nombre d'entreprises s'acquittant d'une patente (475 en 2010) et celles cotisants auprès de la CLR/CCPF (151), où les indépendants n'ont pas l'obligation de cotiser. Ce différentiel est constitué de petites entreprises unipersonnelles, dont les activités relèvent principalement du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et de l'artisanat.

L'installation de l'ADIE, fin 2009, a été souhaitée par les autorités locales en vue de contribuer positivement au financement des projets portés par ces petites entreprises.

Les acteurs intervenant dans la distribution du microcrédit

- **L'Assemblée territoriale** soutient l'activité de l'ADIE, par une prise en charge partielle de ses frais de fonctionnement durant une phase expérimentale de 3 ans. Le montant de l'aide versée, 10 millions de F CFP en 2010, devrait être porté à 15 millions de F CFP en 2011, dans l'optique de soutenir la création d'un poste à Futuna et de rééquilibrer l'accès aux services de l'ADIE dans les 2 îles.

- **Un fonds de garantie spécifique, le FGTEPE** a été mis en place en complément des garanties primaires apportées par le client (cautions personnelles essentiellement) afin de conforter l'action de l'ADIE. La gestion du FGTEPE a été confiée à la SOGEFOM, société financière gérée par l'AFD. Le FGTEPE fonctionne grâce à une dotation de l'Etat de 129 725 €. Le Territoire des îles Wallis-et-Futuna s'est engagé à réabonder le fonds, en cas d'épuisement de ce dernier.

- **Des partenariats avec le monde bancaire** sont aussi nécessaires au fonctionnement de l'ADIE. Ainsi, l'ADIE refinance sa ligne de microcrédit auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a aussi mis à disposition de l'ADIE une enveloppe de 10 millions de F CFP pour la distribution de prêts d'honneur. La BWF s'est par ailleurs engagée à apporter un service bancaire minimum aux bénéficiaires de microcrédits.

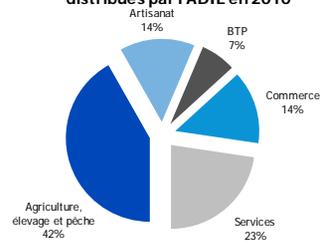
L'activité de l'ADIE depuis son implantation à Wallis-et-Futuna

Sur l'année 2010, 42 % (en montant) des prêts distribués par l'ADIE ont concerné le secteur primaire, dont plus de la moitié pour des projets de pêche, suivi des activités de prestation de services pour 14 %. Les montants débloqués ont permis, à hauteur de 82 %, de financer des investissements productifs, alors que les crédits de stocks ou de trésorerie ne dépassent pas 10 % des octrois.

Concernant le profil du public touché par l'ADIE, plus de la moitié des bénéficiaires (52 %) sont des hommes. 58 % des clients sont âgés de 31 à 50 ans. 54 % d'entre eux n'ont pas de formation initiale spécifique mais savent lire, écrire et compter.

Depuis août 2010, l'ADIE propose à ses clients 4 formations collectives ainsi qu'un suivi individualisé dont l'objectif est de ramener progressivement le bénéficiaire vers le secteur formel. Ainsi, 70 % de ses clients ont pu bénéficier des services d'accompagnement proposés par l'ADIE.

Répartition sectorielle des microcrédits distribués par l'ADIE en 2010



Source : ADIE

Le microcrédit, un outil de financement adapté au contexte local ?

Un des points d'inquiétude de l'ADIE résidait dans la prise en compte de la notion de crédit chez les bénéficiaires. Pourtant, la relation à l'argent n'est pas une source de difficulté majeure pour l'ADIE, qui enregistre à fin 2010 un taux de remboursement de 99,98 %.

Les méthodes d'instruction des projets, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires sont sûrement des facteurs clés de cette réussite, qui doit maintenant s'inscrire dans la durée.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Le Trésor Public						
Trésor public	-	BP 29 Havelu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	Direction Générale des Finances Publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17
Les banques						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
Les institutions financières spécialisées						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis	Etat français	1 à Wallis	2
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	-	Union Européenne	-	-
Les Sociétés financières						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis		1 à Wallis	0

Source : I/EOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

La banque locale et les banques calédoniennes (qui interviennent principalement dans le financement des entreprises locales) concentrent les deux tiers des crédits accordés aux agents économiques au 31 décembre 2010. Le poids relatif des institutions financières dans la distribution du crédit (un tiers à fin 2010) recule progressivement au fil des années, consécutivement à la gestion extinctive des crédits immobiliers de l'AFD depuis fin 2004.

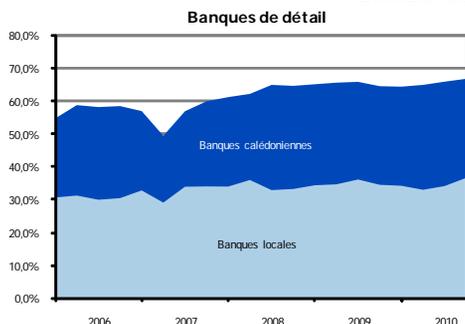
Pour ce qui concerne les ressources collectées, les parts de marché du Trésor public ont nettement augmenté en 2010, passant de 15,9 % à 28,2 %. Cette évolution résulte du reversement sur le compte à vue de la CLR de 571 millions de F CFP provenant du remboursement d'OAT (obligations assimilables du Trésor) souscrites en dehors de la zone d'émission et arrivées à échéance en fin d'année 2010..

Evolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

en millions de FCFP	2006	2007	2008	2009	2010
Distribution des crédits					
Banque locale	30,6%	34,1%	33,3%	34,6%	36,7%
Banques calédoniennes	27,9%	25,8%	31,3%	29,9%	30,0%
Institutions financières	41,6%	40,1%	35,4%	35,5%	33,3%
Collecte des ressources					
Banque locale	79,7%	84,6%	81,8%	84,1%	71,8%
Trésor public	20,3%	15,4%	18,2%	15,9%	28,2%

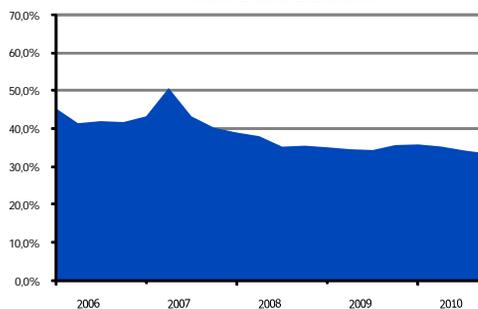
Sources : BWF, Trésor public, SURFI

Ensemble des concours accordés

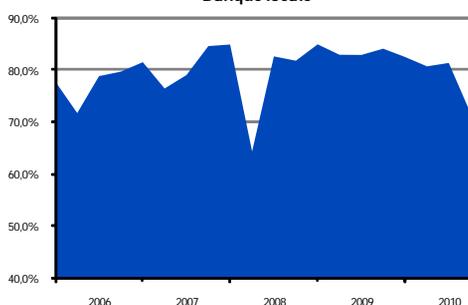


Source : SURFI

Institutions financières

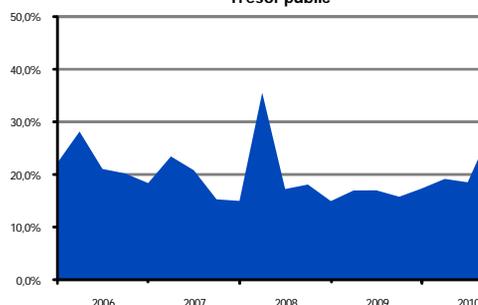


Banque locale



Sources : BWF, Trésor public

Ensemble des dépôts collectés



2.4 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux emploient 12 personnes fin 2010, soit le même effectif qu'un an auparavant.

On compte donc à Wallis-et-Futuna 1 employé du secteur bancaire pour 1 070 habitants, ce qui est 8 fois inférieur au ratio métropolitain¹⁷. Il est à noter que la plupart des fonctions de « back office »¹⁸ sont exercées pour la BWF par sa maison mère à Nouméa, ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

Evolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs du personnel	18	17	16	12	12
Banque	10	9	8	8	8
Trésor public - fonction bancaire	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	5	5	5	2	2
Sociétés financières	1	1	1	0	0

Source : IEOM

¹⁷ Source : Banque Centrale Européenne. L'effectif employé dans le secteur bancaire serait de 747 pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2008.

¹⁸ Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions,... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'offre bancaire à Wallis-et-Futuna est restreinte. Le Trésor public met à disposition un guichet à Wallis et une régie à Futuna. La BWF dispose d'une agence à Wallis et d'un bureau temporaire à Futuna, ouvert seulement 2 à 3 jours par mois. L'accès au numéraire est donc limité pour la population futunienne, qui doit réaliser ses opérations bancaires courantes durant les vacances de la BWF.

Sur la base de la population estimée en 2010 (12 835 habitants), on compte un guichet bancaire pour 4 101 habitants et un seul automate pour l'ensemble de la population, situé à Wallis en façade de l'agence BWF. Ce type d'appareil nécessitant une maintenance journalière, son installation n'est pas possible à Futuna où la BWF n'a pas de personnel permanent. Par comparaison, on comptait fin 2009 en Nouvelle-Calédonie un guichet bancaire pour 2 456 habitants et un automate pour 1 259 habitants.

Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna					
	2006	2007	2008	2009	2010
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

	Nombre d'habitants par guichet bancaire		
	Wallis-et-Futuna* (2010)	Nouvelle-Calédonie (2009)	Métropole (2008)
Guichets bancaires	4 101	2 456	1 613
Guichets automatiques (DAB/GAB)	12 835	1 259	1 200

* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

A fin 2010, les établissements de crédit locaux détiennent 7 524 comptes (tous types confondus), soit une augmentation annuelle de 1,7 %. Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 67 % du stock, ont vu leur nombre progresser de 3,1 % en une année, sous l'effet de la reprise des ouvertures de comptes de particuliers au Trésor public (+ 12 % en un an). En encours moyen, ils ne progressent que de 1,7 %.

Les comptes sur livret, dont la rémunération est restée peu attractive en 2010, voit leur nombre baisser de 1,3 % sur l'année pour un encours moyen en chute de 5,8 %.

Les comptes de dépôts à terme, peu nombreux (1 % du stock total de comptes) ont pour principale vocation d'accueillir les placements de trésorerie des organismes sociaux et des entreprises. Leur encours moyen s'est élevé, à 6,6 millions de F CFP, malgré une chute de 26,2 % des encours moyens placés sur ce type de compte.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Comptes de dépôts à vue	5 082	4 620	4 856	4 894	5 044	3,1%
Comptes sur livrets	2 385	2 371	2 437	2 433	2 402	-1,3%
Comptes de dépôts à terme	28	49	92	74	78	5,4%
Total	7 495	7 040	7 385	7 401	7 524	1,7%

Source : BWF, Trésor public

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Comptes de dépôts à vue	513	655	625	698	710	1,7%
Comptes sur livrets	177	193	171	251	237	-5,8%
Comptes de dépôts à terme	21 468	19 290	11 657	8 975	6 620	-26,2%
Total	485	629	612	634	620	-2,2%

Source : BWF, Trésor public

Le taux de bancarisation de la population se situe à 0,59 compte par habitant en 2010 pour l'ensemble des comptes, 0,39 compte de dépôt à vue par habitant et 0,19 compte sur livret. En comparaison avec la Nouvelle-Calédonie ou la France métropolitaine, Wallis-et-Futuna est restée très peu bancarisée.

Nombre de comptes par habitant

	Wallis-et-Futuna (2010)	Nouvelle-Calédonie (2009)	Métropole (2009)
Comptes de dépôts à vue	0,39	0,71	1,18
Comptes sur livrets	0,19	0,99	} 2,47
Comptes de dépôts à terme	0,01	0,04	
Comptes totaux	0,59	1,73	3,64

Sources : BWF, Trésor public, IEOM

4. Les moyens de paiement

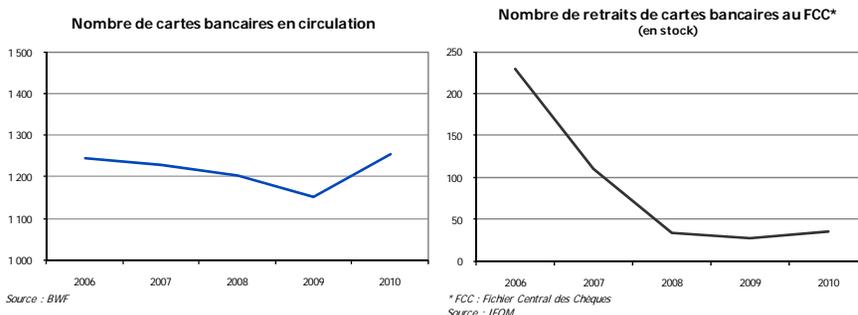
4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 9 % entre 2009 et 2010, après plusieurs années consécutives de baisse, pour atteindre 1 255 porteurs. Le nombre de retraits de cartes déclarés au Fichier Central des Chèques enregistre une légère reprise avec 35 incidents au 31/12/2010 contre 27 un an auparavant.

Le nombre de cartes bancaires par compte à vue s'établit fin 2010 à 0,26. A titre de comparaison, on compte 1,03 carte par compte à vue en Nouvelle-Calédonie à fin 2009.

Cartes bancaires en circulation	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
en nombre	1 245	1 229	1 203	1 151	1 255	9,0%
Nombre de cartes par compte à vue	0,26	0,25	0,25	0,24	0,26	9,0%

Source : BWF



4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2010, l'utilisation du seul automate bancaire de l'île progresse de 0,7 % en nombre de retraits pour un montant global qui s'accroît de 5,1 %. Le montant moyen des retraits est de 15 471 F CFP, contre 14 823 F CFP en 2009 (+4,4 %).

A fin 2010, 35 commerçants proposent à leur clientèle un règlement par terminal de paiement électronique (TPE), soit 2 de plus qu'en 2009. Cette progression du parc de TPE s'accompagne d'une hausse de 4,1 % en nombre et de 12,4 % en valeur des transactions enregistrées. Le montant moyen des transactions par carte atteint ainsi 26 913 F CFP en fin d'année, ce qui est supérieur de 8 % à la moyenne de 2009.

Transactions effectuées par cartes bancaires	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	29 560	29 096	31 226	30 621	30 845	0,7%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (K F CFP)	380 443	398 342	445 377	453 892	477 206	5,1%
Montant moyen des retraits (F CFP)	12 870	13 691	14 263	14 823	15 471	4,4%
Nombre de transactions chez les commerçants	12 345	18 541	24 388	25 209	26 236	4,1%
Montant des transactions chez les commerçants (K F CFP)	428 250	514 317	612 616	628 466	706 091	12,4%
Montant moyen des paiements (F CFP)	34 690	27 739	25 120	24 930	26 913	8,0%

Source : BWF

4.3 LES CHEQUES

En 2010, 25 674 chèques ont été traités en chambre de compensation (+3,7 % en un an) pour un montant total de 3 368 millions de F CFP (+2,7 %). Le montant moyen des chèques s'établit à 131 201 F CFP, ce qui demeure élevé : en 2009, le montant moyen des chèques traités en Nouvelle-Calédonie était de 77 100 F CFP.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre	24 757	23 738	27 767	24 755	25 674	3,7%
Montant (en millions de F CFP)	2 313	2 978	3 216	3 278	3 368	2,7%
Montant moyen (en F CFP)	93 432	125 460	115 817	132 434	131 201	-0,9%

Source : IEOM

4.4 ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

En nombre, les paiements par chèques et par cartes ont progressé dans des proportions similaires en 2010, atteignant respectivement 35 % et 35,8 % du nombre total de transactions, au détriment des virements, qui perdent 5,7 points.

Avec une moyenne de 131 201 F CFP par chèque émis, le chèque demeure le moyen de paiement privilégié pour le règlement de sommes élevées. Ainsi, les chèques représentent 57 % du total des transactions effectuées en 2010. La monétique progresse encore, atteignant 11,9 % du montant total des transactions (+ 2,3 points), mais les paiements par carte sont davantage utilisés pour le règlement de petites sommes, avec un montant moyen de 26 913 F CFP pour ce type d'opération. La part des virements s'amenuise à nouveau, à 30,3 % en montant, alors qu'ils étaient utilisés pour 57,6 % des transactions 4 ans auparavant. Ces tendances sont inverses à celles observées en France métropolitaine, où le chèque est en recul au profit des moyens de paiement dématérialisés (monétique, virement).

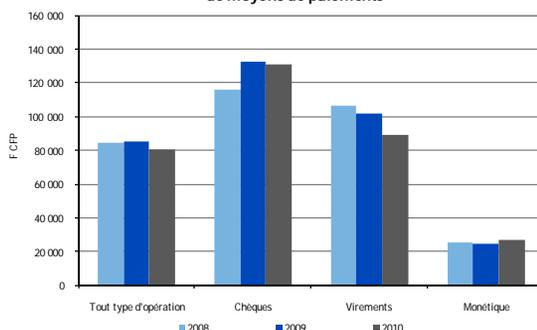
Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2006	2007	2008	2009	2010
En nombre					
Chèques	38,7%	33,7%	33,9%	32,3%	35,0%
Virements	39,7%	38,5%	35,0%	33,1%	27,4%
Monétique	19,3%	26,3%	29,7%	32,9%	35,8%
Autres*	2,3%	1,6%	1,4%	1,6%	1,8%
En montant					
Chèques	34,9%	44,4%	46,4%	50,3%	57,0%
Virements	57,6%	47,6%	44,2%	39,6%	30,3%
Monétique	6,5%	7,7%	8,8%	9,6%	11,9%
Autres*	1,1%	0,3%	0,6%	0,5%	0,8%

* A autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM

Montant moyen des opérations par type de moyens de paiements



Source : IEOM

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOGEFOM

La SOGEFOM, anciennement SOFOTOM¹⁹, est une société financière qui intervient dans le Pacifique, en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Elle est destinée à faciliter l'octroi de concours par l'établissement de crédit actionnaire²⁰, en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,40 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

Après l'année 2009 qui n'avait fait l'objet d'aucun nouvel aval, l'année 2010 a enregistré l'octroi de 3 nouvelles garanties, dont une dans le secteur du BTP et les deux autres dans le commerce. Au 31 décembre 2010, l'encours des engagements valides s'élève à 82,7 millions de F CFP pour 9 garanties. Une seule garantie est compromise et le taux de risque s'élève à 4,3 %.

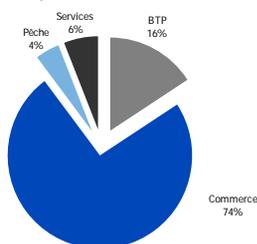
Au 31 décembre 2010, le potentiel d'engagement disponible du fonds s'élève à 91,6 millions de F CFP, soit l'équivalent de 2 années d'activité 2010.

Activité de la SOGEFOM - FGI

en milliers de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010
Garanties octroyées	3 150	38 703	29 850	0	45 448
Garanties valides	10 412	43 808	65 058	49 861	82 726
Garanties compromises	7 262	7 262	7 262	3 526	3 526
Taux de risque	69,7%	16,6%	11,2%	7,1%	4,3%

Source : SOGEFOM

Structure des garanties valides au 31/12/2010



Source : SOGEFOM

¹⁹ La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'Outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer).

²⁰ La BWF pour le Territoire des îles Wallis-et-Futuna.

5.2 LE FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT (FGH)

Ce fonds de garantie a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis mi-2004, son activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction.

Au 31 décembre 2010, l'encours valide du FGH s'élève à 304,6 millions de F CFP pour 169 garanties. 35 garanties sont compromises pour un montant total de 79 millions de F CFP ce qui représente un taux de risque de 26 %.

Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 419 millions F CFP.

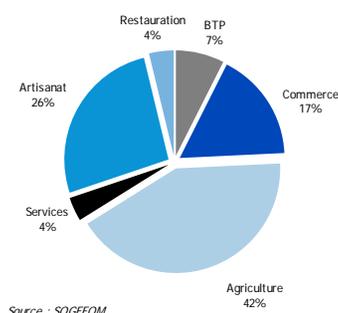
5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRES PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

Le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE) a été créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'Etat pour couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'ADIE. La gestion de ce fonds a été confiée à la SOGEFOM depuis sa création. L'ADIE bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

Au 31 décembre 2010, 64 prêts ont été octroyés qui représentent un encours d'engagement valide de 12,2 millions F CFP. L'ensemble des dossiers est classé en engagements sains.

Le potentiel d'engagement du FGTPE s'élève à 18,9 millions F CFP au 31 décembre.

Structure des garanties valides du FGTPE au 31/12/2010



Section 2

Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

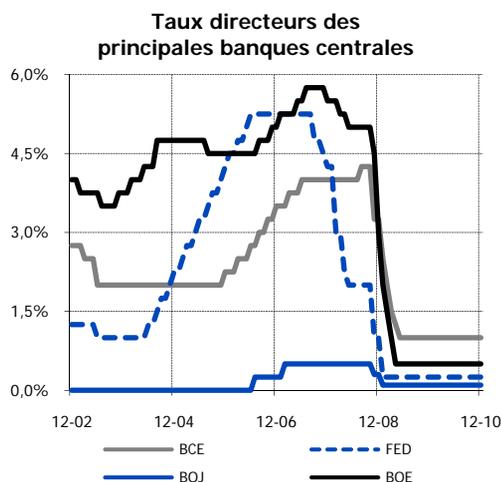
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

1.1.1 Les taux directeurs

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé²¹ à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/2008	21/01/2009	11/03/2009	08/04/2009	13/05/2009
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

²¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

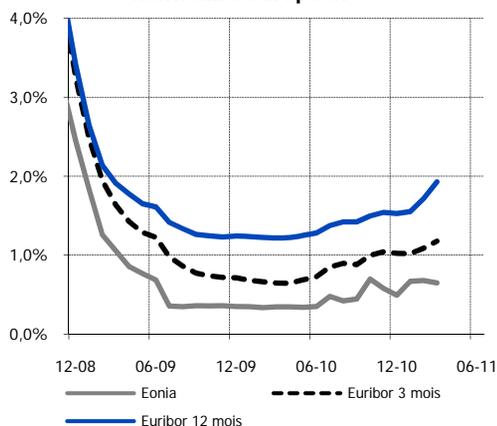
Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA²²) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²³) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte²⁴ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine²⁵ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).

Principaux taux du marché monétaire européen



²² Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

²³ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

²⁴ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

²⁵ People's Bank of China - PBOC

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique de la zone et à faciliter la gestion de la trésorerie des établissements de crédit.

En 2010, les taux d'intervention de l'IEOM ont été maintenus à des niveaux très bas, afin de garantir la liquidité du système bancaire et de maintenir des conditions favorables pour une reprise de la croissance économique dans les collectivités. Seul le taux de la facilité de dépôt, après 4 baisses successives depuis décembre 2008, a été ramené à 0,25 % afin de s'aligner sur le taux pratiqué par la BCE.

Le 8 décembre 2010, le Conseil de Surveillance a décidé de maintenir inchangé les taux d'intervention, et de prolonger d'une année supplémentaire les mesures d'assouplissement du dispositif de la facilité de prêt marginal telles que définies en décembre 2009 dans l'avis aux établissements de crédit n° 04/2009.

Taux d'intervention de l'IEOM

	10/12/2008	16/12/2008	11/03/2009	08/04/2009	19/05/2009	27/05/2010
Facilité de dépôt	2,25%	1,50%	1,50%	1,50%	0,50%	0,25%
Escompte de chèques	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%	1,75%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%	1,75%
Réescompte des crédits aux entreprises	2,75%	2,00%	2,00%	2,00%	1,25%	1,25%
<i>Taux de sortie maximum applicable</i>	<i>5,50%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,00%</i>	<i>4,00%</i>

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire. Son taux de rémunération a été fixé à 1,4 % à compter du 1^{er} mars 2010, soit une revalorisation de 0,15 point, alors qu'il avait chuté de 2 points en 2009.

Conformément à l'article 4 du règlement n° 86-13 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ce type de produit d'épargne est rémunéré librement par les établissements de crédit. Cependant, les taux fixés par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (et applicables à la BWF) évoluent parallèlement à ceux de l'épargne réglementée.

Taux de rémunération

	31/12/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/03/2010
Livret d'épargne ordinaire	3,25%	2,40%	1,65%	1,25%	1,40%

Source : BNP Paribas NC

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L.313-3 à L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

A la faveur de la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière a été supprimé. De même, la loi du 2 août 2005, a supprimé le délit d'usure pour les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels en tant qu'entrepreneurs individuels. Seules subsistent les sanctions civiles pour les découverts en compte consentis aux personnes morales dont le champ a été élargi aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les seuils de l'usure comprennent plus d'une dizaine de catégories d'opérations et concernent certaines catégories de prêts aux entreprises, et quasiment tous les prêts aux particuliers : prêts immobiliers, découverts en compte, prêts à la consommation, etc. Les taux moyens, et les seuils de l'usure en résultant, sont publiés au Journal Officiel de la République Française dans la 2^e quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil.

Prêts aux particuliers				
Seuils de l'usure	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%
Prêt à taux variable	5,92%	5,75%	5,35%	5,05%
Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%
Autres prêts				
Prêts < ou = à 181 920 F CFP	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%
Découverts, achats ou ventes à tempérament > 181 920 F CFP ¹	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%
Prêts personnels et autres prêts > 181 920 F CFP	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%

¹ Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,57%	9,53%	9,27%	9,05%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	5,53%	5,32%	4,99%	5,09%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	6,61%	5,75%	6,25%	5,79%
Découverts en compte ²	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	5,71%	5,73%	5,93%	5,60%

² Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Découverts en compte ³	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%

³ Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

2.1 L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Les ressources de la banque locale sont affectées à 32,6 % à son activité de crédit et à 2,6 % à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM, tandis que l'excédent des opérations diverses des établissements de crédit représentent 1,3 % du total. Le solde (63,5 %) correspond à la position extérieure nette, qui reste largement excédentaire à 2 530 millions de F CFP malgré une contraction de 22,4 % en 2010. Cette baisse trouve son origine dans la très sensible diminution des dépôts collectés (-15,7 %) à la suite de retraits de capitaux importants effectués en début d'année 2010 par des sociétés sans activité sur le Territoire.

Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux ressources collectées (82,9 %). La banque locale n'a par ailleurs pas recours au dispositif de réescompte auprès de l'Institut d'Emission.

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Structure en 2010
Emplois	3 544	4 510	4 492	4 757	3 981	100,0%
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	0	51	1,3%
Crédits bruts	1 263	1 417	1 457	1 362	1 298	32,6%
Réserves obligatoires et libres	95	97	103	136	103	2,6%
Position extérieure nette des EC	2 186	2 996	2 931	3 260	2 530	63,5%
Ressources	3 543	4 510	4 491	4 757	3 981	100,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	2 831	3 711	3 687	3 913	3 300	82,9%
Ressources propres - valeurs immobilisées	682	695	696	714	680	17,1%
Excédent des opérations diverses des EC	30	104	108	130	0	-
Réescompte	0	0	0	0	0	-

Source : IEOM

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

La sinistralité du portefeuille des banques s'est accentuée en 2010. Le volume des créances douteuses brutes s'élève à 792,5 millions de F CFP en fin d'année. Sur l'année, le taux de créances douteuses brutes (créances douteuses brutes / encours de crédit brut) progresse de 3,2 points, sous l'effet conjugué de créances douteuses en hausse (+5,2 %) et d'encours de crédit brut orientés, à la baisse (-9,9 %).

Les provisions constituées par les établissements de crédit pour couvrir d'éventuelles pertes ont progressé de 11,7 %, ce qui permet d'améliorer le taux de provisionnement des créances douteuses brutes de 3,3 points, à 57,3 %.

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Créances douteuses brutes	767,7	729,7	716,8	753,5	792,5	5,2%
Provisions	405,4	381,7	402,1	406,7	454,1	11,7%
Créances douteuses nettes	362,4	348,0	314,6	346,8	338,3	-2,4%
Taux de créances douteuses	18,6%	17,5%	16,3%	19,2%	22,4%	3,2 pt
Taux de provisionnement	52,8%	52,3%	56,1%	54,0%	57,3%	3,3 pt

Source : IEOM

2.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Dans le détail, les banques ont déclaré quasiment le même montant de créances douteuses pour les entreprises sur l'année (+0,5 %) alors que les déclassés de créances se sont poursuivis sur le marché des particuliers (+10,7 %), traduisant les difficultés de remboursement rencontrées sur ce segment de clientèle. Le taux de créances douteuses des ménages atteint un taux élevé en 2010 avec 27,5 %, soit une hausse de 4,8 points en une année. Le taux de créances douteuses des entreprises progresse lui aussi sur l'année, de 20,4 % à 22,5 %, mécaniquement, en raison de la diminution de l'encours brut total.

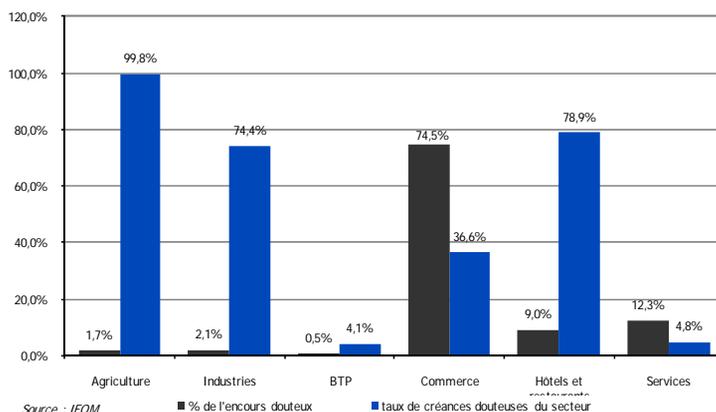
Créances douteuses par agents économiques

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Ménages						
Montant des créances douteuses	400,4	375,1	402,2	426,0	471,4	10,7%
Taux de créances douteuses	18,7%	18,1%	19,7%	22,7%	27,5%	4,8 pt
Entreprises						
Montant des créances douteuses	366,4	351,6	320,2	319,7	321,2	0,5%
Taux de créances douteuses	25,1%	32,7%	19,3%	20,4%	22,5%	2,1 pt

Source : IEOM

Par secteurs d'activité, le commerce concentre au 31 décembre 2010, 74,5 % de l'encours des créances douteuses déclarées par les établissements de crédit pour les entreprises (soit près de 240 millions d'encours douteux). Il présente un taux de créances douteuses de 36,6 %. Les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration affichent les taux de créances douteuses les plus élevés, avec respectivement 99,8 % et 78,9 %, mais ces secteurs pèsent peu dans l'encours douteux total (respectivement 1,7 % et 9 %). A l'opposé, les établissements de crédit ont déclaré comme douteux seulement 4,1 % de l'encours de crédit des professionnels du BTP et 4,8 % pour les services.

Créances douteuses par secteurs d'activité au 31/12/2010



Section 3

L'évolution de la situation monétaire

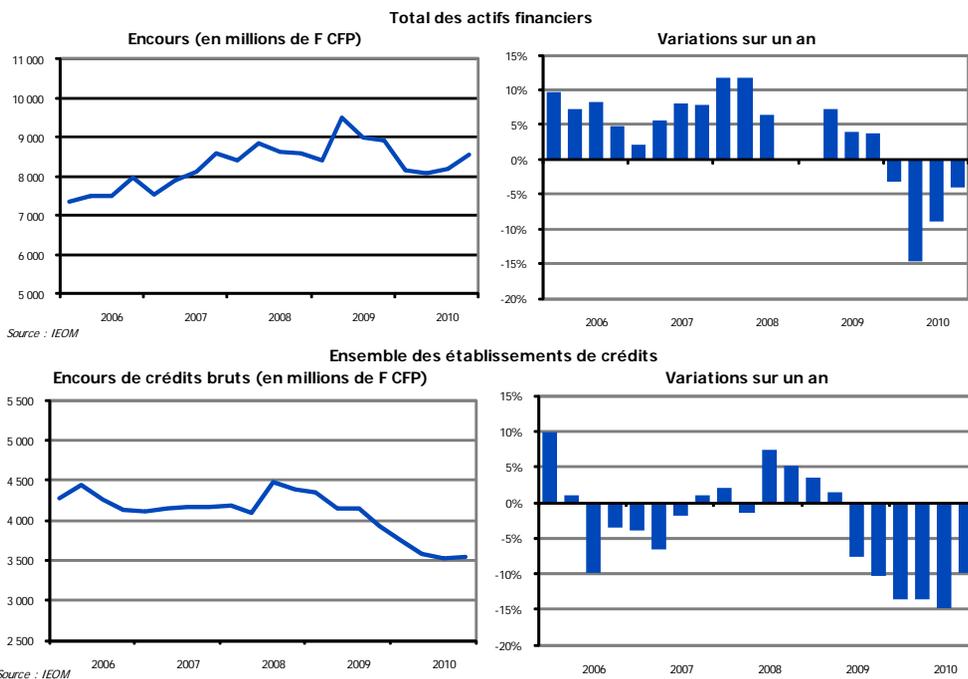
Remarque liminaire : l'examen de la situation monétaire de Wallis-et-Futuna est centré sur l'analyse des déclarations des établissements de la zone d'émission du franc pacifique. Pour les crédits, les montants des concours bancaires accordés hors zone d'émission correspondent aux prêts octroyés par l'AFD, la BEI et des banques calédoniennes intervenant à Wallis-et-Futuna pour des opérations ponctuelles de financement d'entreprises. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public.

1. Synthèse

Alors que l'année 2009 a été caractérisée par un climat économique morose, l'activité du Territoire s'est redressée en 2010, à partir du second semestre de l'année, grâce à l'impulsion donnée par la commande publique. Cependant, la conjoncture monétaire et financière locale présente des résultats en net repli sur l'année, tant sur la collecte que sur la distribution du crédit.

Ce décalage entre la reprise de l'activité économique et sa répercussion sur la sphère financière s'explique en partie, pour la collecte, par les délais d'exécution puis de règlement des marchés publics. S'agissant de l'activité de crédit, la difficulté pour les emprunteurs (et en particulier les entreprises) de présenter des niveaux de garanties suffisants et l'absence de documents comptables constituent des freins habituels à l'octroi de concours bancaires.

Cependant, quelques indicateurs retrouvent en fin d'année une meilleure orientation, tels que le volume collecté sur dépôts à vue (et par voie de conséquence, l'augmentation de la masse monétaire) ou l'octroi de crédits de trésorerie aux particuliers.



2. Les avoirs financiers des agents économiques

Remarque liminaire : les avoirs financiers regroupent l'ensemble de l'épargne financière des agents économiques de Wallis-et-Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque locale et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres placements, gérés par des établissements de crédit installés hors du Territoire (actions, obligations, assurance-vie, etc.).

2.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

(Annexe 2, tableau 1)

A fin 2010, l'encours des actifs financiers des agents économiques auprès des établissements de crédit locaux affiche une dégradation de 3,9 % en un an mais retrouve sensiblement le même niveau qu'en 2008. Ces variations résultent principalement de mouvements importants de capitaux réalisés par des entreprises domiciliées fiscalement à Wallis-et-Futuna mais n'y exerçant pas d'activité propre.

En structure, les actifs financiers se répartissent à 41,8 % en dépôts à vue, à 36,7 % en placements liquides ou à court terme et à 21,5 % en épargne à long terme. Par rapport à 2009, les encours de dépôts à vue ont progressé de 4,8 %, au détriment de l'épargne à long terme (-17,2 %) et, dans une moindre mesure, des placements liquides et à court terme (-4,1 %).

Evolution des actifs par nature							
en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Dépôts à vue	2 608	3 027	3 033	3 416	3 581	41,8%	4,8%
Placements liquides ou à court terme	2 186	2 361	3 436	3 280	3 146	36,7%	-4,1%
Epargne à long terme	3 187	3 217	2 124	2 223	1 841	21,5%	-17,2%
Ensemble des actifs financiers	7 981	8 604	8 593	8 919	8 567	100,0%	-3,9%

Source : IEOM

La majeure partie des actifs (47,1 %) est détenue par les autres agents économiques (collectivités locales, administrations publiques et organismes sociaux...). Les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme de ces agents représentent 74 % de leurs avoirs totaux, contre 86,6 % un an auparavant.

Avec 2 856 millions de F CFP (soit une progression annuelle de 7,2 %), les ménages concentrent 33,3 % des actifs financiers. Dans le détail, leurs dépôts à vue ont augmenté de 12,4 % mais leur épargne de court terme a chuté de 16,8 %. Face à des taux de marché peu rémunérateurs, les particuliers ont continué de privilégier les placements à long terme, dont l'encours a progressé de 20,6 % sur l'année.

Les entreprises détiennent la plus faible part des actifs (19,6 %) qui s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 1 678 millions de F CFP. Leurs avoirs ont globalement chuté de 28,5 % en une année. Les sociétés se caractérisent par une très forte liquidité de leurs actifs, détenus à 78 % sous forme de comptes à vue.

Evolution des actifs par agent économique							
en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Actifs des sociétés	1 562	1 848	1 871	2 346	1 678	19,6%	-28,5%
Actifs des ménages	2 269	2 819	2 740	2 664	2 856	33,3%	7,2%
Actifs des autres agents	4 149	3 937	3 982	3 909	4 034	47,1%	3,2%
Ensemble des actifs financiers	7 981	8 604	8 593	8 919	8 567	100,0%	-3,9%

Source : IEOM

2.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2010, le total des dépôts à vue s'établit à 3 581 millions de F CFP, en hausse de 4,8 % en glissement annuel, avec de fortes variations selon les agents économiques.

A la suite de retraits importants de liquidités réalisées en début d'année, l'encours de dépôts à vue des sociétés s'effondre : son niveau à la fin du mois de juin 2010 est plus de 2 fois inférieure à celui enregistré six mois auparavant. Néanmoins, une reprise de l'encours s'observe en fin d'année (en partie grâce à l'accélération des mises en paiement des chantiers publics), ce qui permet de limiter l'érosion observée sur les comptes à vue de sociétés (-27,7 % en glissement annuel). Au 31 décembre 2010, les sociétés détiennent 36,5 % des sommes détenues sur comptes à vue, contre 52,9 % un an auparavant.

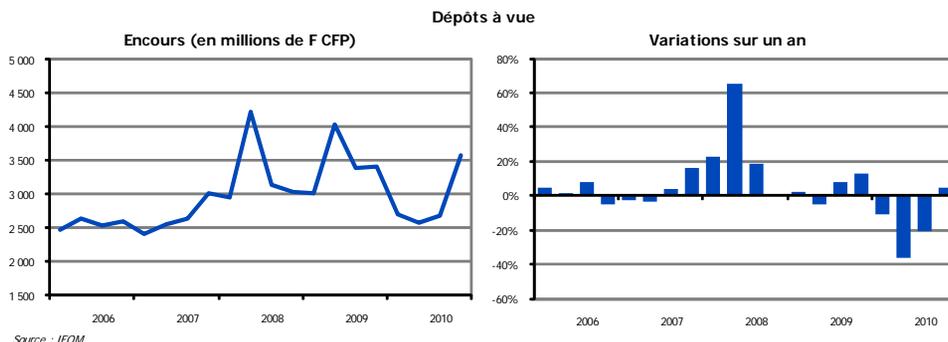
A l'inverse, les dépôts à vue des autres agents économiques connaissent une forte progression en 2010 (+102,3 %), liée au reversement en compte courants de placements arrivés à leur terme (OAT²⁶). En part relative, ce type d'agent représente, en fin d'exercice, 29,2 % de l'encours de dépôts à vue, soit 14,1 points de plus en une année.

Malgré un léger tassement observé au cours du dernier trimestre 2010, la collecte sur les comptes ordinaires créditeurs des ménages a été globalement dynamique en 2010, avec une hausse annuelle de 12,4 %.

Evolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Dépôts à vue des sociétés	1 036	1 133	1 318	1 808	1 307	36,5%	-27,7%
Dépôts à vue des ménages	1 104	1 443	1 128	1 091	1 227	34,3%	12,4%
Dépôts à vue des autres agents	468	450	587	517	1 046	29,2%	102,3%
Ensemble des dépôts à vue	2 608	3 027	3 033	3 416	3 581	100,0%	4,8%

Source : IEOM



²⁶ OAT : Obligations assimilables du Trésor.

2.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

L'ensemble des placements liquides ou à court terme totalise 3 146 millions de F CFP au 31 décembre 2010. Leur rythme de croissance continue de fléchir, - 4,1 % en 2010, faisant suite à une première contraction de 4,5 % observée en 2009. 81,9 % de ces actifs correspondent à des placements indexés sur les taux du marché (dépôts à terme, OPCVM²⁷ monétaire), en baisse de 3,4 % sur l'année.

Evolution des placements liquides ou à court terme par type

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	422	458	417	611	568	18,1%	-7,0%
Livrets ordinaires	422	458	417	611	568	18,1%	-7,0%
Placements indexés sur les taux du marché	1 765	1 903	3 018	2 669	2 578	81,9%	-3,4%
Comptes à terme	601	945	1 072	664	516	16,4%	-22,3%
OPCVM monétaires	1 164	958	1 946	2 005	2 062	65,5%	2,8%
Ensemble des placements liquides ou à court terme	2 186	2 361	3 436	3 280	3 146	100,0%	-4,1%

Source : IEOM

Les autres agents économiques détiennent la majeure partie des placements liquides ou à court terme (69,2 %), soit 2 178 millions de F CFP. Il s'agit principalement de titres d'OPCVM monétaires souscrits par des collectivités ou organismes sociaux en vue de valoriser leurs excédents de trésorerie. Ils connaissent peu de mouvements sur l'année (-0,1 %).

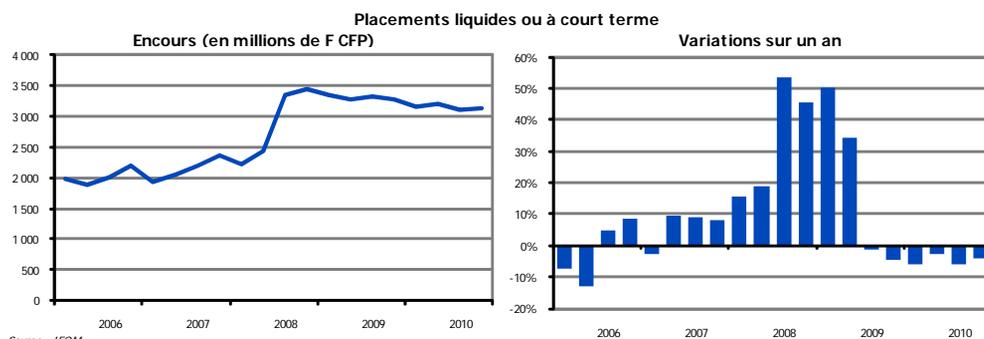
Les placements liquides ou à court terme des ménages reculent de 16,8 %. Offrant des taux de rémunération peu attractifs, l'attrait des comptes sur livrets s'estompe (-6,8 %). Pour la même raison, les comptes à terme des ménages demeurent à des niveaux peu significatifs (inférieurs à 50 millions de F CFP au 31 décembre 2010).

Enfin les sociétés, confrontées durant une majeure partie de l'année à des tensions de trésorerie, ont privilégié la liquidité de leurs avoirs. Leurs placements liquides ou à court terme ne représentent que 11,8 % du total de ce type d'avoir.

Evolution des placements liquides ou à court terme par agent économique

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Placements liquides ou à CT des sociétés	336	542	430	382	371	11,8%	-3,0%
Placements liquides ou à CT des ménages	545	635	834	718	597	19,0%	-16,8%
Placements liquides ou à CT des autres agents	1 306	1 184	2 172	2 181	2 178	69,2%	-0,1%
Ensemble des placements liquides ou à court terme	2 186	2 361	3 436	3 280	3 146	100,0%	-4,1%

Source : IEOM



²⁷ OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

2.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Après avoir augmenté de 4,6 % en 2009, l'épargne à long terme se contracte de 17,2 % l'année suivante pour un volume de 1 841 millions de F CFP. Les obligations sont en baisse de 40,8 %. Les contrats d'assurance-vie, exclusivement détenus par les ménages, progressent quant à eux notablement (+18,8 %). Ces deux catégories de placement représentent en cumul 94 % de l'épargne long terme investie par les différents agents économiques du Territoire.

Evolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Portefeuille-titres	24	20	8	15	14	0,8%	-5,6%
OPCVM non monétaires	1 159	1 190	44	65	96	5,2%	48,2%
Contrats d'assurance-vie	495	622	726	775	921	50,1%	18,8%
Obligations	1 509	1 385	1 346	1 367	809	43,9%	-40,8%
Ensemble de l'épargne à long terme	3 187	3 217	2 124	2 223	1 841	100,0%	-17,2%

Source : IEOM

En 2010, l'épargne à long terme des autres agents économiques chute de 33,2 % sur l'année, sous l'effet de l'arrivée à échéance de 572 millions de F CFP de placements obligataires. Ces agents détiennent 43,9 % de l'épargne long terme du Territoire, contre 57 % l'année précédente.

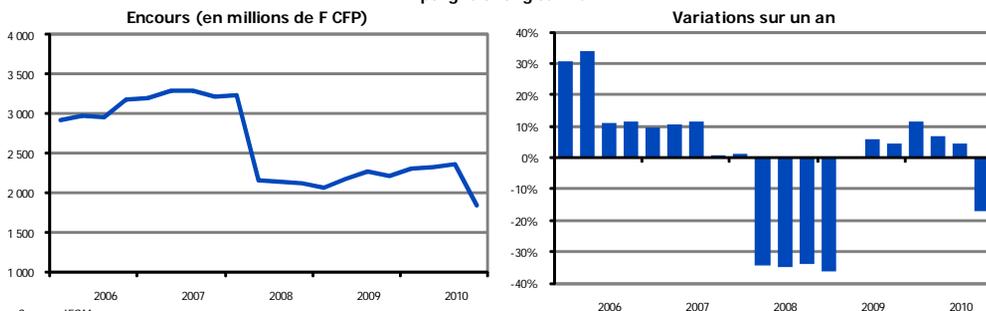
L'épargne à long terme des ménages bénéficie de la diminution des placements liquides ou à court terme, consécutive à la chute des taux de rémunérations de ces produits. L'épargne à long terme des ménages, représentant 56,1 % du total, progresse encore cette année (+20,6 %), portée principalement par le développement des contrats d'assurance-vie dont l'encours atteint 921 millions de F CFP au 31 décembre de l'année écoulée (+18,8 %). Au cours des 5 dernières années, les encours placés sur ce type de contrat, présentant une fiscalité particulièrement attractive pour leurs détenteurs, ont été multipliés par 2.

Evolution de l'épargne à long terme par agent économique

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Epargne à long terme des sociétés	190	173	123	156	0	0,0%	-100,0%
Epargne à long terme des ménages	621	741	778	855	1 032	56,1%	20,6%
Epargne à long terme des autres agents	2 376	2 303	1 223	1 211	809	43,9%	-33,2%
Ensemble de l'épargne à long terme	3 187	3 217	2 124	2 223	1 841	100,0%	-17,2%

Source : IEOM

Epargne à long terme



Source : IEOM

3. Les crédits à la clientèle

3.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

(Annexe 2, tableau 2)

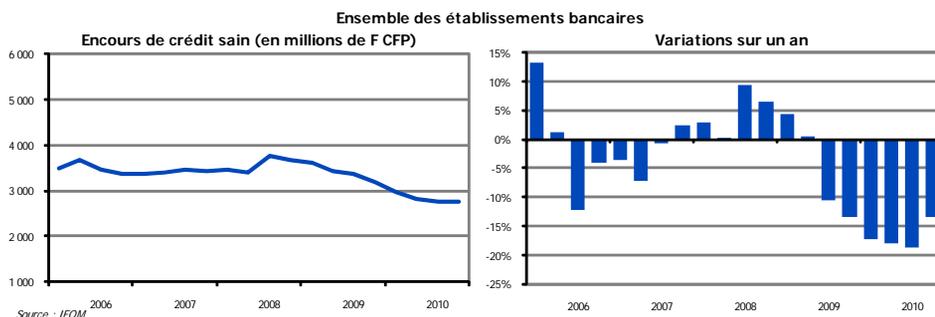
Malgré une reprise de l'activité économique ressentie à partir de la mi-année 2010, l'encours sain des financements bancaires consentis à Wallis-et-Futuna a poursuivi sa décroissance en 2010 (-13,5 % à 2 751 millions de F CFP), avec des baisses enregistrées pour tous les agents économiques. Les créances douteuses brutes augmentent de 5,2 % à 792 millions de F CFP sur l'exercice, ramenant ainsi l'encours de crédit brut à 3 544 millions de F CFP, soit une baisse de 9,9 % sur l'année.

Evolution des encours de crédit sain par agent économique

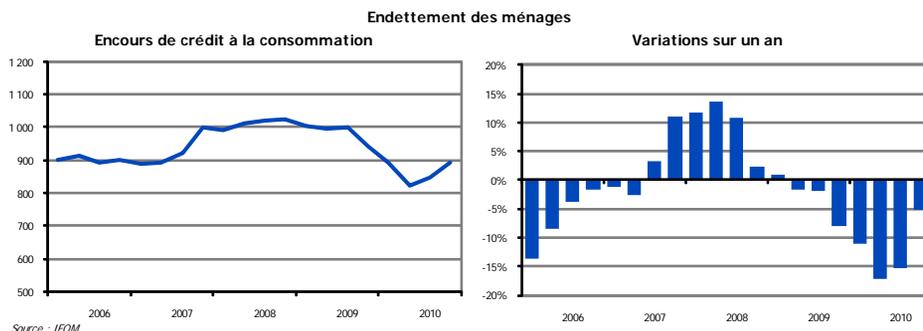
en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010	Variation 2010/2009
Encours de crédit des sociétés	1 105	1 128	1 458	1 241	1 092	39,7%	-12,0%
Encours de crédit des ménages	1 774	1 732	1 673	1 467	1 255	45,6%	-14,4%
Encours de crédit des collectivités	462	424	384	361	304	11,0%	-16,0%
Autres agents et CCB* non ventilés	26	162	155	112	100	3,6%	-10,3%
Ensemble des concours sains	3 368	3 446	3 670	3 181	2 751	100,0%	-13,5%

* CCB : Concours courants bancaires

Source : IEOM



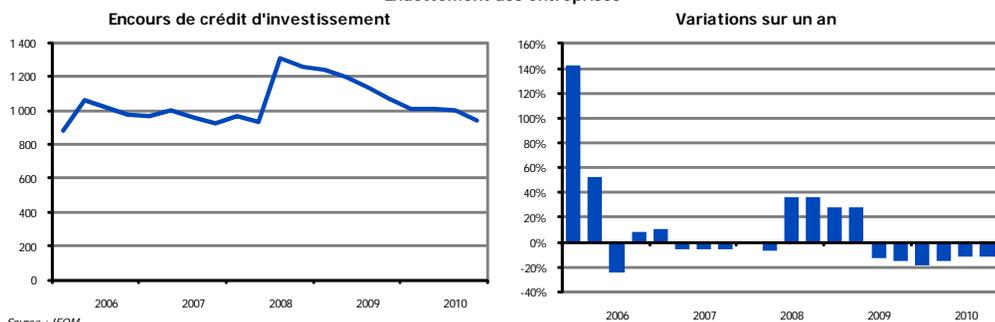
L'encours de crédit **des ménages** affiche pour la deuxième année consécutive une baisse importante (-14,4 %). Il représente près de la moitié de l'encours de crédit sain (45,6 %) pour un montant global de 1 255 millions de F CFP. Les concours accordés aux ménages sont composés à 71,1 % de crédits à la consommation, en recul de 5,2 % sur l'année. En effet, les débloquages de ceux-ci ont été pénalisés durant une partie de l'année par la suspension du dispositif de cessions sur salaires garantissant le remboursement des concours. Le solde correspond aux crédits à l'habitat est en constante diminution depuis l'arrêt des octrois de prêts immobiliers en 2004. En 2010, le portefeuille de prêts immobiliers s'est amorti de 30,5 %.



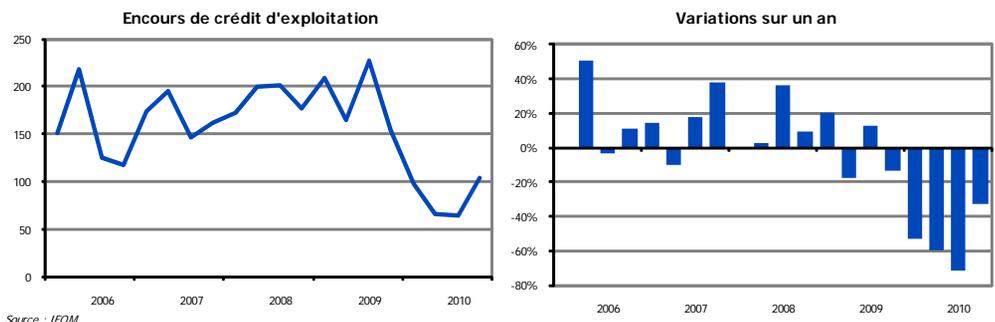
Au 31 décembre 2010, l'encours de crédit **des entreprises** s'élève à 1 092 millions de F CFP, soit 39,7 % de l'encours total distribué sur le Territoire. Le financement des entreprises par le système bancaire est morose depuis mi-2008, avec des encours en régression de -12 % en rythme annuel. Les crédits d'équipement, qui constituent 86,3 % de ce solde, sont en retraits de 11,9 % sur l'année.

Les crédits d'exploitation sont peu pratiqués sur la place, ils représentent 9,4 % des concours accordés aux entreprises et sont exclusivement consentis sous la forme de comptes ordinaires débiteurs. En 2010, le montant des crédits d'exploitation diminue pour s'établir à 103 millions de F CFP.

Endettement des entreprises



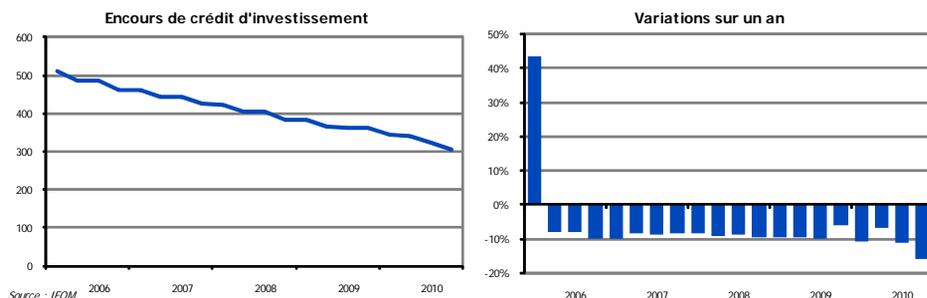
Source : IEOM



Source : IEOM

Enfin, **les collectivités locales** captent 11 % des crédits octroyés à la clientèle sous forme de crédits d'équipement. En l'absence de nouvelle demande de financement présentée pour des opérations d'investissement, leur encours a poursuivi sa diminution, au rythme de -16 % en glissement annuel pour 2010.

Endettement des collectivités locales



Source : IEOM

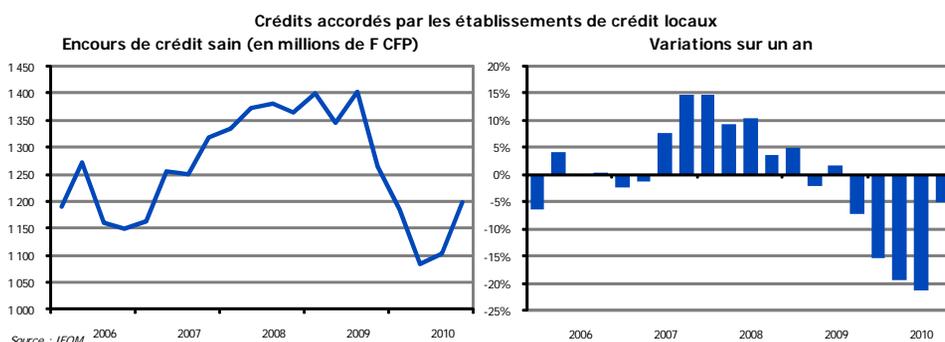
3.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE LA ZONE D'EMISSION

(Annexe 2, tableau 3)

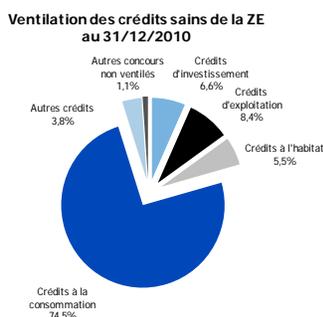
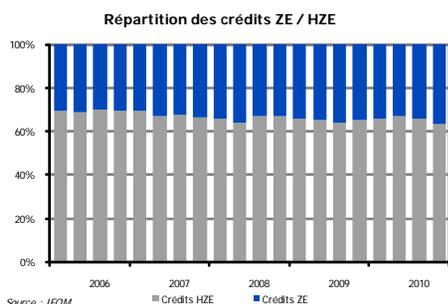
Remarque liminaire : pour l'IEOM, deux critères cumulatifs président à l'attribution du statut d'établissement appartenant à la zone d'émission : la présence d'un guichet dans la zone d'émission F CFP et la production de bilans et de comptes de résultat retraçant l'activité locale. Les établissements ne remplissant pas ces deux conditions sont considérés comme situés hors de la zone d'émission.

L'encours sain de crédits accordés par les établissements de crédit de la zone d'émission baisse de 5,2 % en 2010 (faisant suite à une première contraction de 7,2 % en 2009) pour s'établir à 1 198 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2010, 79,9 % de l'encours de crédit des banques locales, soit 958 millions de F CFP, était concentré sur les ménages. En effet, les prêts aux collectivités locales sont portés par des institutions financières dont le siège social se situe hors de la zone d'émission. De même, près de 80 % du crédit distribué aux entreprises est accordé par des banques appartenant au périmètre des établissements hors zone d'émission (et 91,6 % pour les crédits d'investissement). Ceci reflète la polarisation des financements autour de quelques grands investisseurs suivis par des établissements bancaires, calédoniens pour la plupart.



En encours brut, la part de marché des établissements de crédit hors zone atteint 63,4 %, soit un léger repli par rapport à 2009 (- 2 points). En structure, les crédits sains de la zone d'émission sont accordés pour 74,5 % sous forme de crédits à la consommation à destination des ménages. Les crédits d'investissement aux entreprises ne représentent que 6,6 % de l'encours.



4. La circulation fiduciaire

Remarque liminaire : l'IEOM, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'Etat français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM assure la mise en circulation des billets et des pièces (annexe 2, tableau 4) et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

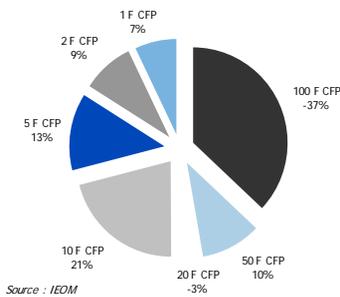
4.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2010, l'émission nette²⁸ de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 336 230 unités pour une valeur totale de 2 257 millions de F CFP, soit une augmentation de 3,2 % en nombre et de 8,1 % en valeur. La coupure de 10 000 F CFP enregistre une nette progression sur l'année (+10,3 %), principalement sous l'effet de la distribution en espèces, en fin d'année 2010, d'environ 150 millions de F CFP aux sinistrés du cyclone *Tomas* à Futuna au titre de l'aide à la reconstruction. Cette coupure porte à elle-seule 77,5 % en valeur de l'émission nette de billets à Wallis-et-Futuna.

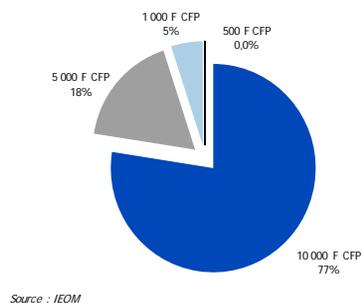
4.2 LES PIÈCES

L'émission nette de pièces, au 31 décembre 2010 est de 1 000 151 unités, soit une progression annuelle de 8 % en volume due à des prélèvements importants de coupures de 10 F CFP et de 5 F CFP, dont les émissions nettes gagnent respectivement +16,9 % et +15 %. En revanche, en valeur, l'émission nette de pièces diminue de 4,9 % pour s'établir à 1,3 million de F CFP sous l'effet d'un afflux important de pièces de 100 F CFP au guichet de l'IEOM, accentuant l'émission négative de ce type de coupure de 22,5 %. Ceci révèle un afflux de pièces en provenance des autres territoires de la zone d'émission. A noter que le poids négatif, en valeur, des coupures de 100 et 20 F CFP minore fortement le montant global de l'émission nette des monnaies métalliques.

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de pièces à fin décembre 2010



Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets à fin décembre 2010



²⁸ L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Mata'Utú depuis son ouverture.

5. La masse monétaire (M3) et ses contreparties

5.1 LA MASSE MONETAIRE

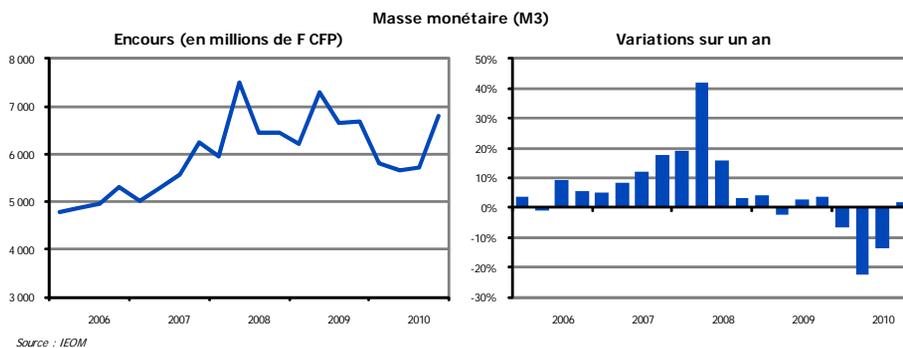
La masse monétaire (M3) enregistre en 2010 une progression moins marquée que l'année passée : +1,6 % contre 4,3 % en 2009. Elle atteint ainsi au 31 décembre 6,8 milliards de F CFP. En début d'année, la masse monétaire avait fortement subi le recul enregistré par les dépôts à vue. Elle ne s'est redressée qu'au cours du dernier trimestre, sous l'effet positif de l'augmentation de la circulation fiduciaire (+6,8 % en glissement annuel) et des dépôts à vue (+4,8 %). L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides, progresse ainsi de 5,6 % sur l'année. Il constitue 84 % de la masse monétaire totale.

M2-M1 (constitué exclusivement des comptes sur livrets) et M3-M2 (assimilable aux dépôts à terme) se contractent respectivement de 7 % et de 22,3 % du fait de taux de rémunération peu attractifs pour leurs détenteurs.

Composantes de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variation 2010/2009
Circulation fiduciaire	1 679	1 822	1 929	2 001	2 137	6,8%
<i>Billets</i>	1 680	1 821	1 928	2 000	2 136	6,8%
<i>Pièces</i>	-1	1	1	1	1	-4,9%
Dépôts à vue	2 608	3 027	3 033	3 416	3 581	4,8%
TOTAL M1	4 287	4 849	4 962	5 417	5 718	5,6%
M2-M1	422	458	417	611	568	-7,0%
Comptes sur livrets	422	458	417	611	568	-7,0%
TOTAL M2	4 710	5 307	5 379	6 028	6 286	4,3%
M3-M2	601	945	1 072	664	516	-22,3%
Dépôts à terme	601	945	1 072	664	516	-22,3%
Total M3	5 311	6 252	6 452	6 692	6 802	1,6%

Source : IEOM



5.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

La création monétaire en 2010 résulte principalement de l'augmentation des créances du Trésor public envers l'économie (+80,4 %) conjuguée à une amélioration du solde, négatif, des concours sur ressources monétaires (- 18,4 %). Ces évolutions permettent d'atténuer le recul constaté des avoirs hors zone d'émission sur la période (-9,1 %).

La contraction des avoirs collectés par les établissements de crédit locaux (-15,1 %, hors Trésor public) étant nettement supérieure au recul des financements bancaires accordés par ces mêmes établissements (-4,7 %), on assiste en 2010 à une dégradation de leur solde emplois-ressources clientèle de 20,7 % et de leur position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) de 22,4 %. Cette dernière reste cependant largement excédentaire à 2,5 milliards de F CFP, traduisant un excédent structurel de liquidités pour le système bancaire local.

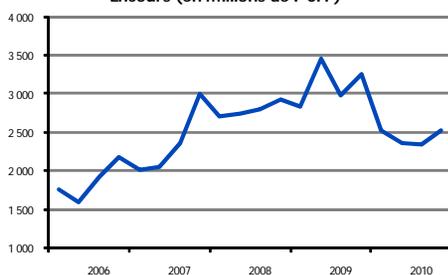
Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	Variation 2010/2009
Avoirs hors zone d'émission	5 174	6 208	5 937	7 135	6 482	-9,1%
Institut d'émission	2 752	2 971	2 761	3 609	3 740	3,6%
Etablissements de crédit	2 422	3 238	3 176	3 525	2 742	-22,2%
Créances du Trésor Public	696	616	761	689	1 243	80,4%
Concours sur ressources monétaires	-560	-572	-246	-1 131	-923	-18,4%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 263	1 417	1 457	1 362	1 298	-4,7%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 823	1 989	1 704	2 493	2 221	-10,9%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>577</i>	<i>596</i>	<i>603</i>	<i>619</i>	<i>585</i>	<i>-5,5%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>105</i>	<i>99</i>	<i>93</i>	<i>95</i>	<i>95</i>	<i>0,3%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>236</i>	<i>241</i>	<i>245</i>	<i>266</i>	<i>212</i>	<i>-20,1%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Divers</i>	<i>904</i>	<i>1 053</i>	<i>763</i>	<i>1 513</i>	<i>1 329</i>	<i>-12,2%</i>
Total M3	5 311	6 252	6 452	6 692	6 802	1,6%
Position extérieure nette	2 186	2 996	2 931	3 260	2 530	-22,4%

Source : IEOM

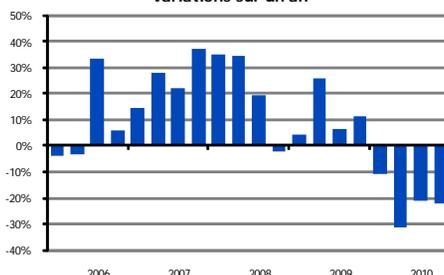
Position extérieure nette

Encours (en millions de F CFP)



Source : IEOM

Variations sur un an



6. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Remarque liminaire : l'IEOM procède dans les collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, sur les engagements de hors bilan (tels que les avals et cautions bancaires) ainsi que sur les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986. Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients et de les ventiler par secteurs d'activité.

6.1 TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2010, les établissements de crédits ont déclaré un encours de risque global (hors particuliers) de 2 166 millions de F CFP, soit une baisse de 7,1 % par rapport à l'année 2009. Le commerce enregistre une hausse de ses engagements de 6,9 %, tandis que tous les autres secteurs sont en baisse : -12,9 % pour les services (dont -14,4 % pour l'immobilier), -14 % pour le secteur non marchand (prêts aux collectivités locales). Les engagements du BTP ont été divisés par 2 par rapport à l'année précédente.

En structure, la part relative du commerce augmente à nouveau : ce secteur porte à lui seul 43,5 % des risques bancaires. Il est suivi par les services, avec 36 % puis par le secteur non marchand (17,8 %). Les autres secteurs d'activité (agriculture, élevage et pêche, industrie et artisanat, construction et BTP, hôtellerie-restauration et transports) sont très peu mobilisateurs et ne pèsent que 6,4 % en cumul de l'ensemble des engagements bancaires.

Les engagements sectoriels au 31 décembre

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Agriculture, élevage, pêche	6	5	7	6	5	-13,3%
Industries	13	9	10	12	9	-23,7%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	10	5	5	5	5	0,0%
Construction et BTP	260	197	144	86	41	-52,7%
Commerce	772	828	714	881	942	6,9%
Services	598	212	957	895	780	-12,9%
Hôtels et restaurants	49	49	40	42	37	-11,7%
Transport et communication	62	34	26	33	41	23,5%
Immobilier, location et autres services	487	129	892	820	702	-14,4%
Secteurs non marchands	460	576	512	447	384	-14,0%
Total des risques sectoriels	2 117	1 833	2 349	2 332	2 166	-7,1%

Source : IEOM

Par nature, le recul des crédits à terme se confirme pour la deuxième année consécutive, avec -11,4 % sur l'année 2010, faisant suite à une baisse de 12,3 % en 2009. Les crédits court terme (hors douteux) sont aussi en retrait (-19,3 %) tandis que les établissements bancaires ont déclaré quasiment le même niveau d'engagement douteux (+0,5 %). Les opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat (LOA) ne sont pas pratiquées à Wallis-et-Futuna.

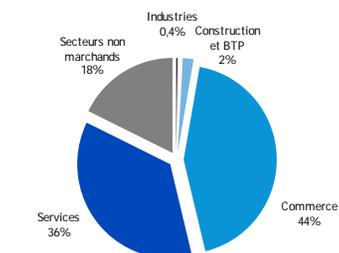
Au 31 décembre 2010, les crédits à terme représentent 63,5 % des risques pris par les établissements financiers à Wallis-et-Futuna. Le total des crédits déclarés régresse de 10,1 %, alors que les engagements de hors bilan (cautions bancaires) progressent de 11,9 %. Ils pèsent 16,3 % du total des risques déclarés.

Structure des risques par nature

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Court terme	476	412	402	464	437	-5,6%
Court terme hors douteux	10	60	82	144	116	-19,3%
Douteux	366	352	320	320	321	0,5%
A Terme	1 443	1 238	1 772	1 553	1 376	-11,4%
Crédit-Bail	0	0	0	0	0	ns
Total des crédits	1 919	1 650	2 173	2 017	1 813	-10,1%
Hors-Bilan	198	182	176	315	353	11,9%
Total des risques	2 117	1 833	2 349	2 332	2 166	-7,1%

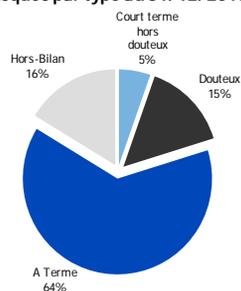
Source : IEOM

Risques par secteur au 31/12/2010



Source : SCR (IEOM)

Risques par type au 31/12/2010



6.2 LA CONCENTRATION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Les risques bancaires déclarés sur les entreprises présentent un niveau de concentration élevé : au 31 décembre 2010, les 2 bénéficiaires les plus importants en montant concentrent 31,2 % des risques totaux et les 5 premiers bénéficiaires 61,6 %. Ces niveaux sont très proches de ceux de 2009.

On observe par ailleurs que les 20 premiers bénéficiaires représentent plus de 90 % des risques déclarés par les établissements de crédit au cours de la période sous revue, reflétant une certaine pérennité dans la distribution des engagements bancaires.

Concentration des risques bancaires sur les entreprises

en % du risque total	2006	2007	2008	2009	2010
2 premiers bénéficiaires	33,2%	31,1%	32,6%	30,6%	31,2%
5 premiers bénéficiaires	67,2%	54,2%	66,8%	61,1%	61,6%
10 premiers bénéficiaires	82,0%	66,6%	85,7%	82,7%	83,2%
20 premiers bénéficiaires	92,7%	76,4%	93,8%	92,4%	92,9%

Source : IEOM

Perspectives

Selon les chefs d'entreprises interrogés, l'activité économique en 2011 devrait être moins soutenue que celle enregistrée en 2010, en dépit d'un premier semestre plutôt favorable. Ils anticipent une baisse significative des marchés publics attribués à la suite d'appels d'offres infructueux et s'inquiètent de la concurrence des entreprises extérieures au Territoire dans les attributions récentes de marchés importants. Par ailleurs, les professionnels du BTP ont souffert de ruptures de stock de matériaux de construction intervenues en début d'année chez les grossistes, en raison de la désorganisation de l'approvisionnement maritime du Territoire, après l'immobilisation pour une durée plus longue que prévue du seul bateau assurant les rotations mensuelles.

Le Territoire de Wallis-et-Futuna cumule de nombreux handicaps structurels : isolement géographique, faiblesse de sa population, absence de législation foncière propice au développement du secteur privé, faible taille du marché interne. Par ailleurs, l'absence d'une fiscalité sur les revenus des personnes physiques et morales ne permet pas d'apporter au Territoire les ressources dont il aurait besoin pour financer, même partiellement, les équipements publics structurants. Dans ce contexte, et en l'absence de réformes structurelles importantes décidées par les autorités locales, les transferts financiers de l'Etat ainsi que les financements européens de projets constitueront pendant de nombreuses années encore les seules sources de financement accessibles au Territoire.

Comme les années précédentes, l'activité économique en 2011 sera alimentée essentiellement par la réalisation des marchés inscrits au contrat de développement 2007-2011, en voie d'achèvement, par les dépenses d'intervention de l'Etat ainsi que par les financements du 9^e FED. Les secteurs qui bénéficieront en priorité de ces financements seront ceux du BTP et du commerce. Le secteur des télécommunications devrait profiter du financement par l'Etat du projet de mise en place du téléphone portable en faveur des populations des îles de Wallis et de Futuna. En revanche, le financement bancaire local en direction des entreprises ne devrait pas enregistrer d'améliorations notables, compte tenu de la persistance d'une des causes principales de refus des dossiers à savoir l'absence de documents comptables. La résolution de ce problème constituera l'un des défis majeurs que la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture devra relever au cours des prochaines années, en créant une structure de gestion agréée, à la disposition de ses administrés. L'ADIE continuera, par ses financements, à apporter aux petits porteurs de projets les ressources financières que ceux-ci ne trouveront pas auprès du système bancaire local.

Les recettes du Territoire en 2011 ne devraient pas enregistrer de changements notables dans leur structure et continueront à être alimentées par les taxes sur les importations. Par ailleurs, il est à craindre pour l'année 2011 un relèvement sensible des prix des biens alimentaires et de l'énergie selon les professionnels des secteurs concernés.

Enfin, l'année 2011 sera marquée par un événement majeur, la célébration du cinquantenaire du statut du Territoire, statut adopté le 29 juillet 1961 et qui mériterait d'être amendé afin de l'adapter aux réalités économiques et sociales actuelles.

ANNEXES

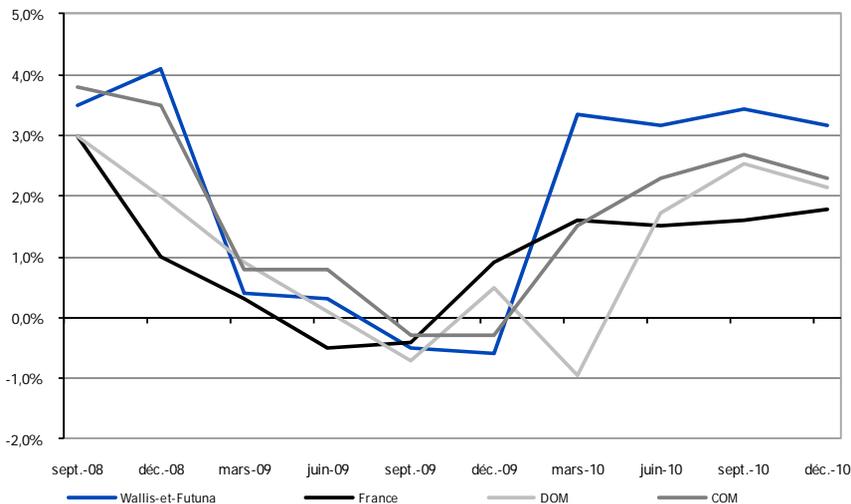
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : juin 2008, en %					
2008	4,1	6,7	-0,2	13,1	2,9
2009	-0,6	0,7	3,1	-8,4	-0,6
2010	3,2	4,3	1,8	9,5	-0,1
Moyenne annuelle, indice base 100 : juin 2008					
2008	100,82	101,00	100,21	101,63	100,09
2009	100,72	104,16	103,47	91,53	99,83
2010	104,03	107,80	105,91	103,22	98,98
Contribution des postes à l'évolution des l'IPC (en fin d'année), en %					
2008	100	48,2	-1,5	47,5	20,7
2009	100	-39,4	-138,0	243,3	33,0
2010	100,0	40,8	14,1	47,3	-0,9

Source : STSEE

Evolution en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation



Sources : INSEE, STSEE

Tableau 2
Emploi total par branche

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services non marchands	Emploi total	
Niveau (en nombre de salariés déclarés auprès de la CLR)							
2010	8	79	114	626	1 180	2 007	
Part dans l'emploi total (en %)							
						Niveau	Taux de croissance
2007	0,0	4,7	4,6	32,7	58	1 995	-
2008	0,0	4,7	4,4	30,2	61	2 066	3,6%
2009	0,0	4,6	4,2	30,6	60,6	1 997	-3,3%
2010	0,4	3,9	5,7	31,2	58,8	2 007	0,5%

Source : CLR

Tableau 3
Structure des importations

en millions de F CFP	2001	2007	2008	2009	2010	Part en 2010 (%)	Variation 2010/2009
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	104	97	101	106	114	2,0%	7,3%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	1 383	1 441	1 495	1 413	1 756	30,4%	24,2%
C1 Habillement, cuir	155	142	130	111	110	1,9%	-0,5%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	60	47	51	46	42	0,7%	-7,0%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	224	332	305	311	273	4,7%	-12,0%
C4 Equipements du foyer	337	261	342	214	284	4,9%	32,4%
D0 Produits de l'industrie automobile	453	639	687	327	436	7,5%	33,1%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	61	133	101	65	141	2,4%	118,1%
E2 Equipements mécaniques	304	271	436	239	355	6,1%	48,2%
E3 Equipements électriques et électroniques	203	328	317	362	274	4,7%	-24,3%
F1 Produits minéraux	254	150	151	96	134	2,3%	39,2%
F2 Produits de l'industrie textile	59	50	59	49	78	1,4%	58,7%
F3 Produits en bois, papier ou carton	167	151	175	106	155	2,7%	47,3%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	231	263	252	237	297	5,2%	25,6%
F5 Métaux et produits métalliques	177	158	254	166	161	2,8%	-2,7%
F6 Composants électriques et électroniques	121	101	169	106	169	2,9%	59,6%
G1 Combustibles et carburants	409	804	898	736	923	16,0%	25,5%
G2 Eau, gaz, électricité	0,4	-	-	-	-	-	-
Total	4 706	5 430	5 978	4 747	5 772	100,0%	21,6%

Sources : Douanes, IEOM

Tableau 4
Comptes administratifs du budget principal du Territoire

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Section de fonctionnement						
Dépenses	2 864	2 975	2 816	3 235	2 816	-12,9%
Denrées et fournitures	94	84	97	91	87	-4,1%
Frais de personnel	1 054	1 089	1 138	1 126	1 111	-1,3%
Travaux fournitures et services extérieurs	142	166	143	175	142	-19,0%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	361	373	376	384	383	-0,2%
Allocations subventions	659	632	598	588	538	-8,5%
Frais de gestion générale et de transport	193	208	182	198	174	-12,3%
Frais financiers	139	226	268	427	300	-29,8%
Charges exceptionnelles	30	7	0	7	0	-100,0%
Résultats antérieurs	14	4	0	27	21	-22,2%
Prélèvement	178	186	13	213	61	-71,6%
Recettes	2 683	2 649	2 996	3 286	2 866	-12,8%
Produits de l'exploitation	254	1 048	1 179	920	1 090	18,5%
Produits domaniaux	7	7	2	0	0	-100,0%
Produits financiers (*)	35	31	42	644	84	-87,0%
Remboursements subventions participations	567	529	705	710	653	-8,1%
Impôts indirects	1 712	906	913	778	834	7,2%
Impôts directs autres que contributions	10	0	154	0	0	
Contributions directes	98	128	0	234	205	-12,3%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-100,0%
Résultats antérieurs	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	-181	-326	180	51	49	-2,5%
Report de l'exercice N-1	436	255	-71	109	160	46,4%
Solde de section, y compris report	255	-71	109	160	209	30,9%
Section d'investissement						
Dépenses	247	323	141	115	118	2,7%
Subvention d'équipement	3	0	0	0	0	
Frais d'études et de recherches	4	3	0	4	0	-100,0%
Emprunts	25	12	14	13	9	-34,8%
Terrains	0	0	0	0	0	
Bâtiments	0	3	0	0	0	-100,0%
Voies & réseaux	0	0	0	5,6	6,3	13,3%
Matériel, outillage et mobilier	25	48	47	28,4	19,9	-30,1%
Matériel de transport	11	26	12	10,6	8,0	-24,8%
Immobilisations incorporelles	0	1	0	0,0	0,0	
Travaux de bâtiments	85	165	25	33,2	58,3	75,9%
Travaux de voies et réseaux	62	59	38	18,5	16,8	-8,8%
Autres travaux	32	4	5	1,1	0,4	-61,3%
Recettes	189	309	191	235	68	-71,0%
Subvention d'équipement de l'Etat	11	108	178	22	8	-65,0%
Prélèvement	178	186	13	213	61	-71,6%
Titres et valeurs	0	15	0	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	-59	-14	50	120	-50	-141,9%
Report de l'exercice N-1	210	151	137	187	307	63,9%
Solde de section, y compris report	151	137	187	307	256	-16,4%
Fonds de roulement global	406	66	296	466	466	-0,2%

* dont prélèvement SPT : 588 millions de F CFP en 2009

Source : Trésor public

Tableau 5
Comptes administratifs du budget annexe du Service des Postes et Télécommunications

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Section de fonctionnement						
Dépenses	386	536	488	1 012	500	-50,6%
Denrées et fournitures	5	6	7	6	7	13,4%
Frais de personnel	134	143	150	143	148	3,2%
Travaux fournitures et services extérieurs	35	48	39	34	55	59,9%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	107	191	147	129	210	62,6%
Frais de gestion générale et de transport	37	36	59	51	53	3,0%
Frais financiers	11	10	9	8	7	-10,1%
Reversement budget du Territoire	0	0	0	589	0	-100,0%
Charges exceptionnelles	0	0	2	2	0	-100,0%
Résultats antérieurs	0	0	0	3	0	-100,0%
Prélèvement	57	101	75	46	20	-55,7%
Recettes	606	631	644	655	633	-3,3%
Produits de l'exploitation	606	631	644	655	633	-3,3%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	218	95	156	-357	132	-137,0%
Report de l'exercice N-1	127	345	440	596	239	-60,0%
Solde de section, y compris report	345	440	596	239	371	55,5%
Section d'investissement						
Dépenses	90	92	79	58	62	7,0%
Emprunts	38	26	27	28	28	2,4%
Matériel, outillage et mobilier	4	4	12	2	8	255,0%
Matériel de transport	6	5	8	5	5	11,2%
Immobilisations incorporelles	0	20	1	11	3	-74,2%
Travaux de bâtiments	6	5	8	2	4	126,7%
Travaux de voies et réseaux	37	32	24	11	14	22,8%
Recettes	70	101	75	46	20	-55,7%
Subvention d'équipement de l'Etat	0	0	0	0	0	
Prélèvement	57	101	75	46	20	-55,7%
Emprunts	13	0	0	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	-20	10	-4	-12	-42	242,8%
Report de l'exercice N-1	83	63	73	69	56	-17,8%
Solde de section, y compris report	63	73	69	56	15	-74,3%
Fonds de roulement global	408	513	665	295	386	30,6%

Source : Trésor public

Tableau 6
Comptes administratifs des Circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave)

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Recettes						
Uvea	361	385	372	360	358	-0,6%
investissement	56	61	58	55	58	6,0%
fonctionnement	305	324	314	306	300	-1,8%
Alo	226	147	172	154	147	-4,5%
investissement	75	28	22	26	30	13,2%
fonctionnement	152	120	150	128	117	-8,2%
Sigave	139	104	108	103	132	28,3%
investissement	41	17	18	17	30	74,6%
fonctionnement	98	87	90	86	102	19,1%
Total recettes	726	636	651	617	637	3,2%
investissement	172	105	97	98	118	19,8%
fonctionnement	555	531	554	519	520	0,1%
Dépenses						
Uvea	390	372	336	332	355	7,1%
investissement	91	63	45	53	66	23,7%
fonctionnement	300	309	291	279	290	3,9%
Alo	207	174	171	163	122	-24,8%
investissement	64	43	52	37	18	-51,8%
fonctionnement	143	131	119	125	104	-16,7%
Sigave	121	110	106	105	118	12,8%
investissement	27	22	15	20	19	-4,8%
fonctionnement	94	88	91	85	100	16,9%
Total dépenses	718	656	613	600	596	-0,6%
investissement	181	128	112	110	102	-7,1%
fonctionnement	536	528	500	490	494	0,9%
Résultat des opérations	9	-20	39	17	41	134,1%

Source : Trésor public

Tableau 7
Comptes administratifs de l'Agence de santé

en millions de F CFP	2007	2008	2009	2010*	Variation 2010/2009
Section de fonctionnement					
Recettes courantes de fonctionnement	2 530	3 090	2 725	2 914	6,9%
Dépenses courantes de fonctionnement	2 526	3 140	2 708	2 860	5,6%
dont frais de personnel	1 222	1 240	1 304	1 302	-0,2%
dont autres frais généraux hors transports	1 076	1 522	1 086	1 179	8,5%
dont transports	172	271	247	280	13,4%
dont frais financiers	5	4	3	2	-39,4%
Résultat réel de fonctionnement	4	-42	17	54	225,8%
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	59	63	21	37	77,9%
Résultat budgétaire de fonctionnement	63	21	37	91	144,0%
Section d'investissement					
Recettes réelles d'investissement	325	169	228	220	-3,6%
dont subventions	274	117	161	145	-10,1%
dont emprunts					
Dépenses réelles d'investissement	138	299	220	236	7,4%
dont remboursement d'emprunt			25	25	0,6%
Résultat réel d'investissement	188	-130	8	-16	-290,8%
Excédent ou déficit d'investissement reporté	269	457	327	335	2,5%
Résultat budgétaire d'investissement	457	327	335	319	-4,8%
Résultat budgétaire global	520	347	372	410	10,1%

* Données provisoires

Source : Agence de santé

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	2010/2009	2009/2008
Sociétés	1 562	1 848	1 871	2 346	1 678	-28,5%	25,4%
Dépôts à vue	1 036	1 133	1 318	1 808	1 307	-27,7%	37,2%
Placements liquides ou à court terme	336	542	430	382	371	-3,0%	-11,1%
Comptes d'épargne à régime spécial							
Placements indexés sur les taux du marché	336	542	430	382	371	-3,0%	-11,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>336</i>	<i>542</i>	<i>421</i>	<i>360</i>	<i>189</i>	<i>-47,5%</i>	<i>-14,5%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9</i>	<i>23</i>	<i>182</i>	<i>706,9%</i>	<i>145,4%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>							
Epargne à long terme	190	173	123	156	0	-100,0%	26,9%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>							
Ménages	2 269	2 819	2 740	2 664	2 856	7,2%	-2,8%
Dépôts à vue	1 104	1 443	1 128	1 091	1 227	12,4%	-3,2%
Placements liquides ou à court terme	545	635	834	718	597	-16,8%	-14,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	406	444	405	589	548	-6,9%	45,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>406</i>	<i>444</i>	<i>405</i>	<i>589</i>	<i>548</i>	<i>-6,9%</i>	<i>45,3%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>							
<i>Livrets jeunes</i>							
<i>Livrets d'épargne populaire</i>							
<i>CODEVI</i>							
<i>Comptes d'épargne logement</i>							
Placements indexés sur les taux du marché	139	191	429	129	49	-62,2%	-70,0%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>12</i>	<i>136</i>	<i>372</i>	<i>26</i>	<i>49</i>	<i>88,6%</i>	<i>-93,1%</i>
<i>dont bons de caisse</i>							
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>126</i>	<i>55</i>	<i>57</i>	<i>103</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>	<i>79,6%</i>
Epargne à long terme	621	741	778	855	1 032	20,6%	9,9%
<i>Plans d'épargne logement</i>							
<i>Plans d'épargne populaire</i>							
<i>Autres comptes d'épargne</i>							
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>24</i>	<i>20</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>-5,6%</i>	<i>86,6%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>102</i>	<i>99</i>	<i>44</i>	<i>65</i>	<i>96</i>	<i>48,2%</i>	<i>47,0%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>495</i>	<i>622</i>	<i>726</i>	<i>775</i>	<i>921</i>	<i>18,8%</i>	<i>6,8%</i>
Autres agents	4 149	3 937	3 982	3 909	4 034	3,2%	-1,8%
Dépôts à vue	468	450	587	517	1 046	102,3%	-11,9%
Placements liquides ou à court terme	1 306	1 184	2 172	2 181	2 178	-0,1%	0,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	16	14	12	22	20	-11,1%	85,3%
Placements indexés sur les taux du marché	1 290	1 170	2 160	2 158	2 159	0,0%	-0,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>253</i>	<i>267</i>	<i>280</i>	<i>279</i>	<i>279</i>	<i>0,1%</i>	<i>-0,5%</i>
Epargne à long terme	2 376	2 303	1 223	1 211	809	-33,2%	-1,0%
TOTAL	7 981	8 604	8 593	8 919	8 567	-3,9%	3,8%
Dépôts à vue	2 608	3 027	3 033	3 416	3 581	4,8%	12,6%
Placements liquides ou à court terme	2 186	2 361	3 436	3 280	3 146	-4,1%	-4,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	422	458	417	611	568	-7,0%	46,4%
Placements indexés sur les taux du marché	1 765	1 903	3 018	2 669	2 578	-3,4%	-11,6%
Epargne à long terme	3 187	3 217	2 124	2 223	1 841	-17,2%	4,6%

Source : IEOM

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	2010/2009	2009/2008
Sociétés	1 105	1 128	1 458	1 241	1 092	-12,0%	-14,9%
Crédits d'exploitation	117	161	177	154	103	-32,8%	-13,1%
<i>Créances commerciales</i>							
<i>Crédits de trésorerie</i>	0	22	31	13	0	-100,0%	-58,8%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0	0	0	1	0	-100,0%	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	117	139	146	141	103	-26,7%	-3,3%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0		
Crédits d'investissement	973	920	1 254	1 070	943	-11,9%	-14,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	973	920	1 254	1 070	943	-11,9%	-14,7%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	33	34	28	21	66	213,2%	-23,9%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	2	7	0	0	0		
Autres crédits	13	40	27	17	46	166,0%	-36,9%
Ménages	1 774	1 732	1 673	1 467	1 255	-14,4%	-12,3%
Crédits à la consommation	900	999	1 024	941	893	-5,2%	-8,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	877	977	1 003	925	872	-5,7%	-7,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	22	22	21	17	21	24,2%	-20,8%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	875	725	642	521	363	-30,5%	-18,8%
Autres crédits	0	8	7	4	0	-100,0%	-47,4%
Collectivités locales	462	424	384	361	304	-16,0%	-5,8%
Crédits d'exploitation							
<i>Crédits de trésorerie</i>							
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>							
Crédits d'investissement	462	424	384	361	304	-16,0%	-5,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	462	424	384	361	304	-16,0%	-5,8%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat							
Autres crédits							
Autres agents et CCB non ventilés	26	162	155	112	100	-10,3%	-28,1%
Total encours sain	3 368	3 446	3 670	3 181	2 751	-13,5%	-13,3%
Créances douteuses brutes	768	730	717	754	792	5,2%	5,1%
Créances douteuses nettes	362	348	315	347	338	-2,4%	10,2%
<i>dont entreprises</i>	259	249	212	219	207	-5,4%	3,4%
<i>dont ménages</i>	103	97	98	128	131	2,7%	29,6%
Provisions	405	382	402	407	454	11,7%	1,1%
Total encours brut	4 135	4 176	4 387	3 934	3 544	-9,9%	-10,3%
Taux de créances douteuses	18,6%	17,5%	16,3%	19,2%	22,4%	3,2 pt	2,8 pt
Taux de provisionnement	52,8%	52,3%	56,1%	54,0%	57,3%	3,3 pt	-0,7 pt

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit de la zone d'émission

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	2010/2009	2009/2008
Entreprises	174	249	256	263	226	-13,8%	2,6%
Crédits d'exploitation	114	139	161	152	101	-33,6%	-5,1%
<i>Créances commerciales</i>							
<i>Crédits de trésorerie</i>	0	0	15	13	0	-100,0%	-13,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0	0	0	1	0	-100,0%	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	114	139	146	139	101	-27,5%	-4,3%
<i>Affacturage</i>							
Crédits d'investissement	47	66	68	93	80	-14,7%	36,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	47	66	68	93	80	-14,7%	36,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	33	29	23	16	63	280,9%	-27,4%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	0	5	0	0	0		
Autres crédits	13	40	27	17	46	166,0%	-36,9%
Ménages	967	1 062	1 083	994	958	-3,6%	-8,2%
Crédits à la consommation	900	999	1 024	941	893	-5,2%	-8,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	877	977	1 003	925	872	-5,7%	-7,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	22	22	21	17	21	24,2%	-20,8%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	67	63	60	53	66	24,1%	-11,2%
Autres crédits							
Collectivités locales	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'exploitation							
<i>Crédits de trésorerie</i>							
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>							
Crédits d'investissement							
<i>Crédits à l'équipement</i>							
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat							
Autres crédits							
Autres agents et CCB non ventilés	8	6	24	6	13	100,3%	-73,5%
Total encours sain	1 149	1 318	1 363	1 264	1 198	-5,2%	-7,3%
Créances douteuses brutes	114	99	94	98	100	2,5%	4,5%
<i>Créances douteuses nettes</i>	9	0	0	3	5	65,9%	
<i>dont entreprises</i>	1	0	0	0	0		
<i>dont ménages</i>	8	0	0	3	5	63,9%	
<i>Provisions</i>	105	99	93	95	95	0,3%	1,5%
Total encours brut	1 263	1 417	1 457	1 362	1 298	-4,7%	-6,6%
Taux de créances douteuses	9,0%	7,0%	6,4%	7,2%	7,7%	0,5 pt	1,3 pt
Taux de provisionnement	92,3%	99,8%	99,6%	96,7%	94,6%	-2,1 pt	0,2 pt

Source : I/EOM

Tableau 4 La circulation fiduciaire

Emissions de pièces						Variations	
en millions de F CFP	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	2010/2009	2009/2008
En nombre	670 065	794 636	872 872	926 046	1 000 151	8,0%	6,1%
100 F CFP	- 27 203	- 17 439	- 17 879	- 18 882	- 23 131	22,5%	5,6%
50 F CFP	6 644	15 648	12 390	12 629	12 821	1,5%	1,9%
20 F CFP	- 18 159	- 11 155	- 7 405	- 8 453	- 8 452	0,0%	14,2%
10 F CFP	76 268	94 768	108 767	112 692	131 688	16,9%	3,6%
5 F CFP	78 468	107 263	128 455	141 575	162 764	15,0%	10,2%
2 F CFP	208 773	229 277	246 271	262 242	278 229	6,1%	6,5%
1 F CFP	345 274	376 274	402 273	424 243	446 232	5,2%	5,5%
En millions de F CFP	- 0,833	1,134	1,308	1,357	1,290	-4,9%	3,7%
100 F CFP	- 2,720	- 1,744	- 1,788	- 1,888	- 2,313	22,5%	5,6%
50 F CFP	0,332	0,782	0,620	0,631	0,641	1,6%	1,9%
20 F CFP	- 0,363	- 0,223	- 0,148	- 0,169	- 0,169	0,0%	14,1%
10 F CFP	0,763	0,948	1,088	1,127	1,316	16,8%	3,6%
5 F CFP	0,392	0,536	0,642	0,708	0,813	14,8%	10,2%
2 F CFP	0,418	0,459	0,493	0,524	0,556	6,1%	6,4%
1 F CFP	0,345	0,376	0,402	0,424	0,446	5,2%	5,4%

Source : IEOM

Emissions de billets						Variations	
en millions de F CFP	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	2010/2009	2009/2008
En nombre	289 570	327 439	329 074	354 836	366 230	3,2%	7,8%
10 000 F CFP	140 807	148 262	156 621	158 491	174 902	10,4%	1,2%
5 000 F CFP	56 720	66 346	66 186	77 257	79 102	2,4%	16,7%
1 000 F CFP	92 110	105 621	103 495	114 968	112 790	-1,9%	11,1%
500 F CFP	- 67	7 210	2 772	4 120	- 564	-113,7%	48,6%
En millions de F CFP	1 784	1 924	2 002	2 088	2 257	8,1%	4,3%
10 000 F CFP	1 408	1 483	1 566	1 585	1 749	10,3%	1,2%
5 000 F CFP	284	332	331	386	396	2,5%	16,6%
1 000 F CFP	92	106	103	115	113	-1,9%	11,1%
500 F CFP	- 0	4	1	2	- 0	-114,1%	44,3%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Mars

- **12 mars** : A l'approche de la dépression tropicale *Tomas*, les îles de Wallis et Futuna ont été placées en pré-alerte par l'autorité préfectorale.
- **13 mars** : L'alerte de niveau 1 est déclenchée puis maintenue jusqu'au lundi 15 mars pour Wallis. En revanche en raison de la trajectoire du cyclone, l'alerte de niveau 2 est déclenchée pour Futuna, beaucoup plus exposée.
- **13-14 mars** : Passage du cyclone *Tomas* à Wallis puis à Futuna, qui subit des rafales de vents supérieures à 150 km/h avec une houle pouvant atteindre 9 mètres dans le royaume d'Alo.
- **16 mars** : Les premiers bilans sont dressés sur Futuna. Aucun mort ni blessé grave n'a été signalé. Les dégâts sont plus importants dans le Nord de l'île, dans la région de Poi. La route de ceinture, située au niveau de la mer, a été détruite, rendant difficile la progression des équipes de reconnaissance. Les habitants sont sans eau et sans électricité. Les habitations traditionnelles comme les maisons modernes ont beaucoup souffert et de nombreux habitants n'ont plus de logement.
- **17 mars** : Madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-Mer, a décidé de déléguer à l'Administration supérieure de Wallis-et-Futuna des crédits d'extrême urgence. Elle demande au Préfet de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- **17 mars** : Premier survol de Futuna en twin-otter par les autorités de Wallis, faisant état d'un paysage de désolation. Certains villages ont été rayés de la carte.
- **18 mars** : Les renforts militaires, basés à Wallis depuis le 17 mars, peuvent enfin se rendre sur Futuna où les conditions météorologiques permettent l'atterrissage du CASA militaire. Avec 13 soldats du RIMAP à son bord, il apporte du matériel d'urgence. A Wallis, les écoles ouvrent à nouveau leurs portes aux élèves, à l'exception du lycée d'Etat de Mata'Utu qui a subi des dégâts très importants au niveau des faux-plafonds et du circuit électrique, dont la réouverture est prévue pour le 23 mars.
- **23 mars** : Blocage de l'entrée du lycée d'Etat de Mata'Utu par les parents d'élèves, refusant une reprise des cours compte tenu de l'état général du lycée, qu'ils estiment dangereux. Le conflit entre les parents et le Vice-rectorat durera pendant 4 semaines. Les crédits débloqués par l'Etat pour sécuriser les tableaux de répartition électrique et remettre en état les faux-plafonds ne sont pas suffisants aux yeux des parents, qui demandent une réfection complète du bâtiment.
- **6 avril** : Dans le cadre du conflit opposant les parents d'élèves du lycée au Vice-rectorat, une mission d'inspection SOCOTEC, chargée d'évaluer les conditions de

sécurité du lycée, est arrivée sur le Territoire. Le rapport de SOCOTEC indique que 8 classes seulement sont aptes à recevoir des élèves.

Avril

- **12 avril** : Rentrée des classes après la semaine de vacances de Pâques. A Futuna, seules les écoles de Vele et Kolopelu feront leur rentrée. Dans les autres établissements, les parents refusent la reprise des cours, jugeant les infrastructures dangereuses (absence de toit) et les conditions sanitaires insuffisantes (absence d'eau ou d'électricité) pour un déroulement normal des cours. Au lycée de Wallis, les parents bloquent à nouveau l'accès des bâtiments aux élèves et professeurs.
- **12-13 avril** : Panne d'eau et d'électricité dans la plupart des foyers de Wallis, suite au blocage du site d'EEWF par le syndicat majoritaire de la Société. Ce dernier dénonce les conditions récentes de licenciement d'un des cadres de la Société et remet en question les modalités de recrutement d'un responsable commercial. L'eau et l'électricité seront rétablies dans la nuit du 13 au 14 avril, tandis que les négociations entre la Direction et les syndicats se poursuivent.
- **14 avril** : Un des administrateurs de la Société EEC, interviewé au journal télévisé de RFO, explique que le service minimal ne peut être rendu pour des raisons de sécurité des agents sur le site. Le blocage du site d'EEWF continue, empêchant les non-grévistes de travailler.
- **15 avril** : Fermeture des écoles à Wallis en raison de nouvelles coupures d'eau et d'électricité. Un référé du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu ordonne à l'Administrateur Supérieur de faire dégager l'accès du site d'EEWF pour qu'il soit accessible aux non-grévistes.
- **15 avril** : Le bateau ravitaillant Wallis quitte le port de Mata'Utu en direction de Futuna, avec à son bord 3 containers de vivres et vêtements collectés par les chefferies de Wallis pour les habitants sinistrés de l'île sœur.
- **17 avril** : Après 8h00 de négociations, le protocole d'accord entre l'association des parents d'élèves du Lycée, le syndicat pluriel et l'Administration supérieure, représenté par son Secrétaire Général, est signé pour la réouverture du Lycée. Le protocole inclut des travaux complets de réfection du Lycée. Les fonds, octroyés par l'Etat seront prélevés sur le contrat de développement en cours et inscrits pour un éventuel complément au prochain contrat, débutant en 2012. Une procédure judiciaire a, par ailleurs, été engagée par le Préfet Administrateur Supérieur concernant une enveloppe de 300 millions de F CFP alloués pour des travaux au Lycée, et non réalisés.

Mai

- **11 mai** : Cérémonie au Palais de Justice pour l'installation du nouveau Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu, en présence des magistrats de la cour d'appel de Nouméa, dont relève la juridiction de Wallis-et-Futuna
- **Le conflit à EEWF** entre dans sa cinquième semaine. Les employés grévistes contestent le licenciement d'un cadre supérieur de la société et souhaite sa réintégration. La Direction d'EEWF, dépendant d'EEC et du groupe SUEZ, s'y refuse.

Les locaux administratifs et de la Direction ne sont plus accessibles au personnel. Les locaux techniques sont libres d'accès aux non-grévistes en vue d'assurer un service minimum.

- **31 mai** : Visite de 3 jours de M. Yves BARROUX, Directeur général de l'Institut d'Emission d'Outre-mer à l'agence de Mata'Utu. Il a, à cette occasion, rencontré des professionnels et des personnalités administratives et politiques de Wallis avec lesquelles il a pu échanger sur les évolutions économiques et sociales de Wallis et de Futuna.

Juin

- **5 juin** : Visite de Mme PENCHARD en Nouvelle-Calédonie. Lors de cette visite, la Ministre de l'Outre-mer, a confirmé le suivi de l'accord particulier de 2003 qui lie Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat. Elle a animé le comité de suivi de cet accord durant lequel l'accent a été mis sur la reconstruction de Futuna et la relance de l'emploi, notamment via le secteur du BTP.

Juillet

- **12 juillet** : Michel JEANJEAN, nouveau Préfet Administrateur Supérieur des îles de Wallis-et-Futuna est accueilli par la chefferie et les chefs de service de l'Etat à sa descente d'avion. Il succède à M Philippe PAOLANTONI, qui a occupé cette fonction durant les 22 derniers mois. Il prendra officiellement ses fonctions le mercredi 14 juillet lors de la cérémonie de lever des couleurs.
- **16 juillet** : Par un courrier du Lavelua Kapeliele FAUPALA adressé au Préfet, la Chefferie l'informe de sa décision de dénoncer les contrats d'affermage de l'eau et la concession d'électricité signés avec la société EEFW. La chefferie d'Uvea crée, par ailleurs, une nouvelle société de gestion et de distribution : la SWEE (Société Wallisienne de l'Eau et de l'Electricité).
- **20 juillet** : Suite à la « prise de contrôle » de la centrale de production par SWEE, l'île de Wallis est privée d'électricité. Quelques heures plus tard, c'est l'alimentation en eau qui fait défaut. Les foyers resteront ainsi privés d'eau et d'électricité pendant 4 jours. La société EEFW reçoit alors ordre du Préfet de rétablir eau et électricité. L'accès au site est libéré pour un des agents et la remise en route de la centrale est pilotée à distance depuis EEC à Nouméa. L'électricité est rétablie le vendredi 23 juillet et l'eau progressivement au cours du week-end du 24-25 juillet.
- **28 juillet** : Les gendarmes mobiles interviennent sur le site d'EEFW pour déloger les grévistes. Cette intervention, qui s'est déroulée sans heurts, permet de libérer les locaux mais les accès au site sont toujours occupés par les grévistes. Un panneau « terre coutumière » interdira bientôt l'accès au site à toute personnes étrangères.

Août

- **24 août** : Ouverture de la session budgétaire relative au vote du budget supplémentaire. Le Président, dans son discours d'ouverture, rappelle le rôle des différentes institutions. Il regrette les trop nombreuses interventions qui ont fait dégénérer le conflit EEFW.

Septembre

- **6 septembre** : Le directeur des ressources humaines d'EEC s'est rendu à Wallis pour essayer de trouver une issue de sortie au conflit. Plusieurs réunions avec le Préfet, la Chefferie et les agents d'EEWF ont eu lieu. Les gendarmes mobiles continuent à garder la centrale afin de permettre l'accès aux bureaux des non grévistes.

Octobre

- **22 Octobre** : Arrivée du FAI MANU V au quai de Mata'utu, un nouveau bateau hauturier, long de 22 mètres, d'une capacité de cale de 70 m³ et équipé d'une salle de découpe. FAI MANU V est le premier bateau de pêche hauturière de cette envergure à Wallis-et-Futuna.
- **25 Octobre** : Début des travaux d'agrandissement du Wharf de Mata'Utu par l'entreprise Boyer de Polynésie française, qui réalise les travaux d'infrastructures (doublement de la surface du quai). Les techniciens spécialisés qui interviennent à Wallis sont venus avec leur famille. Les travaux de superstructures, qui débuteront en 2012, permettront au port de commerce de Mata'Utu d'être aux normes en matière de commerce international, avec des bâtiments dédiés aux Douanes, aux Services vétérinaires, des équipements pour le rinçage et la manutention des containers etc...

Novembre

- **5 novembre** : L'électricité est rétablie à Poi, 8 mois après le passage du cyclone *Tomas*.
- **23 Novembre** : Arrivée de Serge JANDAUD à Wallis. Parti le 12 juin dernier de Lima au Pérou sur son aviron de mer baptisé le *Clinique Pasteur Toulouse*, Serge JANDAUD vient de ramer pendant 163 jours consécutifs.
- **30 Novembre** : Lancement de la télévision numérique terrestre à Wallis. Ce bouquet numérique gratuit est composé dans un premier temps de la télé régionale publique (RFO Wallis-et-Futuna qui devient Wallis-et-Futuna Première), France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte, France 24.

Décembre

- **7 Décembre** : Ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale pour l'année 2011. A cette occasion, une nouvelle majorité a été élue à l'Assemblée territoriale, avec à sa présidence M Siliako LAUHEA du parti socialiste.
- **15 -16 Décembre** : Une aide de l'Etat d'environ 240 millions de F CFP a été versée aux particuliers ayant subi des dommages immobiliers lors du cyclone *Tomas* en mars dernier à Futuna. Le paiement a été fait par le Trésor public par virement bancaire ou en numéraire pour les personnes n'ayant pas de compte bancaire.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ADIE	Association pour le Développement de l'Initiative Economique
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AE	Autorisation d'Engagement
AED	Service Administration Economique et Développement
AFD	Agence Française de Développement
AIT	Accord Interprofessionnel du Travail
BAC / BAC Pro	Baccalauréat général / Baccalauréat professionnel
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BIT	Bureau International du Travail
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CA	Comptes Administratifs
CAF	Coût Assurance Fret
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CCIMA	Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture
CCPF	Caisse de Compensation des Prestations Familiales
CDA	Chantier de Développement pour les Adultes
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDJ	Chantier de Développement pour les Jeunes
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFP	Change Franc Pacifique
CLR	Caisse Locale de Retraites
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CTF	Conseil Territorial des Femmes
CTI	Code Territorial des Investissements
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts A Terme
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-mer
EB	Epargne Brute
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBF	Enquête Budget des Familles
EC	Etablissement de Crédit
EVASAN	Evacuation Sanitaire
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCC	Fichier Central des Chèques

FED	Fonds Européen de Développement
FGH	Fonds de Garantie à l'Habitat
FGI	Fonds de Garantie Interbancaire
FGTPE	Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises
FOB	Free On Board
GAB	Guichet Automatique de Banque
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
IGN	Institut Géographique Nationale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LOA	Location avec Option d'Achat
MEEDDM	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Service de Centralisation des Risques
SEAC	Service d'Etat de l'Aviation Civile
SITAS	Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-Mer
STARP	Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STE	Service Territorial de l'Environnement
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
TEP VERTE	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire
TEG	Taux Effectif Global
TIC	Taxe Intérieure sur la Consommation
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TOM	Territoire d'Outre-mer
TPE	Terminal de Paiement Electronique
UE	Union Européenne
UTG	Unité Technique de Gestion
XPF	Exchange Pacifique Franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'Emission

Annexe 5 : Liste des publications

Lettre mensuelle

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, siège de l'IEOM

Rapport annuel balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*mars 2011*)

Les défis de la croissance calédonienne (*déc. 2008*)

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée (*avril 2008*)

L'économie polynésienne post C.E.P une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 (*déc. 2007*)

Les Notes de l'Institut d'émission

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (*mars 2011*)

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française (*janvier 2011*)

L'habitat dans les outre-mer français (*février 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa (*décembre 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (*juillet 2008*)

Les notes expresses

N°34 Le PNB des banques polynésiennes en 2009 (*avril 2011*)

N°33 L'économie polynésienne en 2010 (*mars 2011*)

N°32 L'économie calédonienne en 2010 (*mars 2011*)

N°31 L'économie de Wallis-et-Futuna en 2010 (*mars 2011*)

N°30 Le microcrédit en Nouvelle-Calédonie (*février 2011*)

N°29 Le microcrédit à Wallis et Futuna (*février 2011*)

N°28 Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (*janvier 2011*)

N°27 Premières tendances en Nouvelle-Calédonie pour le 4^{ème} trimestre 2010 (*janvier 2011*)

N°26 Aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie

N°25 Premières tendances en Nouvelle-Calédonie pour le 3^{ème} trimestre (*octobre 2010*)

N°24 Balance des paiements en 2009 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

N°23 Panorama de la Polynésie française (*septembre 2010*)

N°22 Panorama de Wallis-et-Futuna (*septembre 2010*)

N°21 Evolution contrastée de l'immobilier calédonien (*septembre 2010*)

N°20 La problématique de l'habitat à Wallis et Futuna (*mai 2010*)

N°19 Panorama de la Nouvelle-Calédonie (*mai 2010*)

N°18 L'économie polynésienne en 2009 (*mars 2010*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Malia Fatima HEAFALA

Marie-Anne LECHEVALIER

Bernard JEAN-JACQUES

Raymond COFFRE

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Raymond COFFRE
Editeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achevé d'imprimer : juin 2011 – Dépôt légal : juin 2011
Prix : 2 000 F CFP – ISSN 1635-2262

